



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : agrégation externe

Section : histoire

Session 2022

Rapport de jury présenté par : Jean-Marie Le Gall, président du jury

| | |
|--|------------|
| ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX | p.3 |
| REMERCIEMENTS | p.3 |
| BILAN D'ENSEMBLE DE LA SESSION 2022 | p.4 |
| SESSION 2023 | p.6 |
| BILAN STATISTIQUE | p.6 |
| | |
| ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ | |
| Première dissertation d'histoire | p.8 |
| Seconde dissertation d'histoire | p.26 |
| Explication de texte | p.39 |
| Composition de géographie | p.47 |
| ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION | |
| Leçon d'histoire générale | p.61 |
| Explication de documents historiques | p.70 |
| Explication de documents géographiques | p. 84 |

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX¹

Le rapport rédigé par le jury de l'agrégation externe d'histoire répond à trois objectifs :

- permettre aux candidats de la session 2022 et à leurs préparateurs d'inscrire leur travail et leurs résultats dans un ensemble ;
- guider dans leurs efforts candidats et préparateurs de la session 2023, en précisant notamment les capacités attendues de la part de futurs professeurs et les critères essentiels retenus par le jury pour les évaluer ;
- annoncer d'éventuels changements ou ajustements pour la session 2023.

La consultation des rapports du jury concernant les sessions antérieures à 2022 est vivement recommandée. Ces rapports sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid34315/se-preparer-pour-les-concours-second-degre-jurys.html>

Les candidates et candidats n'ayant pas été déclarés admissibles à l'issue des écrits de la session 2022 peuvent demander l'envoi de leurs copies numérisées en suivant la procédure sur le site devenir-enseignant :

http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid36527/communication-des-copies-des-concours.html#copies_dgrhd3.

REMERCIEMENTS

La préparation et le bon déroulement des épreuves écrites en cette session 2022 a nécessité une collaboration étroite et constante entre de nombreux acteurs. Nommé tardivement, je remercie chaleureusement celle qui m'a précédé madame la professeure Heullant Donat pour sa disponibilité à me guider dans la transition. J'exprime ma gratitude à l'ensemble des membres du jury que j'ai l'honneur de présider, et leur suis reconnaissant pour leur engagement sans faille. J'adresse également mes plus vifs remerciements aux membres du directoire du concours qui ont fait preuve d'une disponibilité exceptionnelle et d'un investissement qui ne le fut pas moins ; et je salue la parfaite collégialité du directoire qui m'a permis de conduire à bon port cette première session sous ma présidence. Il était composé de Mesdames et Messieurs Sylvie Crogiez-Pétrequin (PU, Univ. François-Rabelais, Tours), Elodie Lecuppre (PR, Univ. de Lille), Florence Alazard (MCF HDR, Univ. François-Rabelais, Tours), Claire Blandin (PU, Univ. Sorbonne Paris Nord), Serge Weber (PU, Univ. Marne La Vallée), de la secrétaire générale du concours, Joelle Alazard (professeur de Chaire supérieure en CPGE, Louis-Le-Grand, Paris, docteur en Histoire), et de Matthieu Lahaye (Inspecteur général de l'Education Nationale, docteur en Histoire).

¹ Par souci de fluidité de la lecture, la double écriture des terminaisons des mots féminin et masculin (exemple : « candidat.e ») n'est pas appliquée, étant bien entendu que ces mots font référence aux femmes comme aux hommes » (même chose pour les termes « enseignant », « professeur », etc.). Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

Sur proposition du jury, le ministère de l'Education nationale a accepté la publication d'une liste complémentaire de 10 noms. Ils ont tous été appelés en juillet et sont agrégés. Je remercie tous ceux qui ont permis la réalisation de ces recrutements qui ne galvaudent nullement le concours.

Pour leur écoute et leur aide, je remercie Madame la Sous-Directrice et l'ensemble des personnels de la sous-direction du recrutement de la Direction générale des ressources humaines du Ministère, sans oublier les personnels des divisions des examens et concours de l'ensemble des rectorats et de la Maison des examens qui ont permis la bonne organisation de la session.

Je remercie également l'Institut de Géographie, la directrice et les personnels de la Bibliothèque comme les personnels de l'UFR de Paris1 qui ont permis d'accueillir les épreuves orales de cette discipline. Enfin, j'adresse ma gratitude et celle de l'ensemble du jury à Monsieur le Proviseur, Madame la Provisoire-adjointe et les personnels de cet établissement qui ont accueilli candidats et jury lors des épreuves orales ; cette gratitude n'est pas moindre envers les personnels de la bibliothèque Lettres et Sciences humaines de l'École normale supérieure, de la bibliothèque Cujas, de la bibliothèque Lavisse et de Sainte-Geneviève, ainsi qu'envers Madame la Directrice, Madame la Directrice-adjointe, le Département de l'Accueil des Publics et de la Communication des Documents, et l'ensemble des collaborateurs de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS) ainsi que les agents du rectorat de Paris qui contribuent à l'organisation et au bon déroulement des épreuves orales, et sans l'appui desquels celles-ci ne pourraient se tenir.

BILAN D'ENSEMBLE DE LA SESSION 2022

Lors de la session 2022, 74 postes ont été ouverts au concours.

| Session | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Nombre de postes | 70 | 100 | 80 | 91 | 96 | 90 | 72 | 72 | 73 | 73 | 74 |

920 candidates et candidats se sont inscrits en 2022, contre 1 240 en 2021, 1 314 en 2020 ; 1352 en 2019 ; 1 467 en 2018 ; 1 599 en 2017 ; 1 663 en 2016. À nouveau en cette année 2022, le jury observe avec une très grande inquiétude la diminution, constante depuis 2016, du nombre de candidats inscrits au concours. Elle s'accélère même.

Si l'on se place au niveau des inscriptions, le déséquilibre du *sex ratio* reste très fort : 378 inscrites pour 542 inscrits. Même si la réalité est plus nuancée, le constat demeure. Parmi les personnes s'étant effectivement présentées au concours, il y avait 219 femmes et 293 hommes. 71 femmes et 85 hommes ont été admissibles et il y a eu en définitive 34 admises et 40 admis. La liste complémentaire a ajouté six hommes et quatre femmes, soit 38 admises et 46 admis.

Si les candidats inscrits sont nés entre 1956 et 2000, ceux qui ont été admis sont nés entre 1981 et 1999. 14 d'entre eux et elles ont 26 ans, 23 ont 25 ans, 20 ont 24 ans, 8 ont 23 ans.

À l'issue des épreuves écrites, 494 candidats et candidates ont passé toutes les épreuves et 490 déclarés non éliminés, soit 53,2% des inscrits (51,5% en 2021 : 606 en 2020 ; 638 en 2019 ; 679 en 2018 ; 735 en 2017 ; 817 en 2016). L'abandon a été faible entre les différentes épreuves : 506 copies rendues le premier jour (dissertation Médiévale), 499 le second jour (dissertation Moderne), puis 495 et 494 les deux jours suivants (Commentaires de texte en ancienne et épreuve de géographie).

Au terme de la correction des épreuves écrites, 156 candidats et candidates ont été déclarés admissibles avec une barre d'admissibilité à 9,13. La barre d'admission des 74 reçus était à 10,30 et

sur la liste complémentaire de dix noms à 9,95. Aucun abandon n'a eu lieu à l'oral ce dont le jury se réjouit.

De sorte qu'à l'issue des épreuves orales, 47,43% des admissibles ont été déclarés reçus au concours (48% en 2021), soit 7,4% (11,4% en 2021) de la cohorte initiale des non éliminés au terme des épreuves écrites. En comptant les admis sur liste complémentaire, ces taux sont respectivement de 53,8% et 8,4%. L'agrégation externe d'histoire demeure un concours très exigeant.

L'usage du numérique lors des épreuves orales contribue à la professionnalisation des futurs enseignants. Lors de celles-ci, outre un ordinateur équipé d'un logiciel permettant la réalisation d'un support à leurs trois présentations orales, les candidats ont eu accès aux sites suivants pour les deux épreuves d'histoire (cette liste, donnée exclusivement à titre d'information, évoluera en fonction des nouvelles questions inscrites au programme de la session 2023). En revanche, pour l'épreuve de géographie, aucune ressource électronique n'est proposée aux candidats.

1. Catalogue de la Bibliothèque de la Sorbonne
2. Catalogue de la Bibliothèque de l'ENS (Ulm, Lettres et Sciences Humaines)
3. Catalogue de la Bibliothèque Cujas
4. Catalogue de la Bibliothèque Lavisse
5. SUDOC
6. PERSEE
7. CAIRN
8. JSTOR
9. Open Edition Journals
10. Open Edition Books
11. *Encyclopédie de l'Islam*
12. *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*
13. Encyclopaedia iranica
14. Irancarto
15. Webgallery of Art
16. British Museum
17. Oxford Encyclopedia of Ancient Greece and Rome
18. Daremberg et Saglio
20. Corpus Iuris Civilis
21. Revue *L'Histoire*
22. Collections du Louvre
23. *Encyclopedia Universalis*
24. Epigraphic Database Heidelberg
25. Online Coins of the Roman Empire
26. Inscriptions de la Cyrénaïque grecque
27. Collection of Greek ritual norms
28. Pella (monnaies des rois de Macédoine)
29. Seleucid coins online
30. Ptolemaic coins online
31. Historia numorum online
32. Kyprios Charakter
33. Mantis. American numismatic Society
34. Revue d'histoire Culturelle
35. Le Maitron

LA SESSION 2023

Pour la session 2023, trois nouvelles questions sont inscrites au programme, en histoire moderne, en histoire contemporaine et en géographie. Le programme complet est accessible en ligne : https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/agreg_externe/66/2/p2023_agreg_ext_histoire_1425662.pdf

Au terme de ces remarques générales, je félicite les nouveaux professeurs agrégés recrutés lors de la session 2022 et prodigue mes vœux de réussite aux candidats de la session 2023.

Jean-Marie Le Gall

STATISTIQUES

Profils des candidats et candidates

| | inscrits | présents | admissibles | admis |
|----------|----------|----------|-------------|-------|
| SEXE | | | | |
| Femmes | 378 | 219 | 71 | 34 |
| Hommes | 542 | 293 | 85 | 40 |
| GRADES | | | | |
| doctorat | 45 | 9 | 1 | 1 |
| master | 785 | 477 | 146 | 68 |

Origine des candidats et candidates (l'addition signale ceux portés sur la liste complémentaire)

| Académie | Inscrit | Présents | admissibles | admis |
|---------------|---------|----------|-------------|--------|
| Aix | 24 | 6 | 1 | 1 |
| Besançon | 5 | 2 | 0 | 0 |
| Bordeaux | 31 | 17 | 2 | 0 |
| Caen | 23 | 14 | 2 | 1 |
| Clermont | 17 | 10 | 4 | 2 |
| Dijon | 12 | 5 | 1 | 1 |
| Grenoble | 15 | 6 | 2 | 0 |
| Lille | 49 | 24 | 7 | 3 + 1 |
| Lyon | 73 | 53 | 22 | 15 + 1 |
| Montpellier | 15 | 12 | 2 | 1 |
| Nancy Metz | 18 | 5 | 1 | 0 |
| Poitiers | 13 | 7 | 1 | 0 |
| Rennes | 23 | 12 | 3 | 0 + 1 |
| Strasbourg | 15 | 5 | 1 | 0 |
| Toulouse | 38 | 13 | 1 | 0 + 1 |
| Nantes | 26 | 11 | 2 | 0 |
| Orléans Tours | 24 | 14 | 3 | 1 |
| Reims | 10 | 4 | 1 | 0 |

| | | | | |
|------------------------------|-----|-----|----|------|
| Amiens | 19 | 9 | 1 | 0 |
| Rouen | 10 | 5 | 3 | 2 |
| Limoges | 3 | 0 | 0 | 0 |
| Nice | 13 | 4 | 1 | 0 |
| Corse | 1 | 1 | 0 | 0 |
| Réunion | 9 | 2 | 0 | 0 |
| Martinique | 2 | 1 | 0 | 0 |
| Guadeloupe | 2 | 0 | 0 | 0 |
| Guyanne | 2 | 0 | 0 | 0 |
| Nouvelle Calédonie | 1 | 0 | 0 | 0 |
| Polynésie Française | 1 | 0 | 0 | 0 |
| Mayotte | 2 | 0 | 0 | 0 |
| Paris-Créteil- Versailles | 424 | 270 | 95 | 46+6 |

Moyennes des épreuves

| épreuve | moyenne | Ecart type | Note la plus basse | Note la plus élevée |
|---------------------------|---------|------------|-----------------------|------------------------|
| Dissertation Médiévale | 7,51 | 3,97 | 1 | 18 |
| Dissertation Moderne | 7,94 | 3,7 | 1 | 18 |
| Commentaire Ancienne | 7,09 | 3,87 | 0 | 19,5 |
| Géographie | 7,86 | 3,98 | 1 | 20 |

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

PREMIÈRE DISSERTATION D'HISTOIRE

Rappel de la question d'histoire médiévale au programme : Villes et construction étatique en Europe du Nord-Ouest du XIII^e au XV^e siècle (Empire, anciens Pays-Bas, France, Angleterre)

Sujet :

La ville en armes et la construction étatique dans l'Europe du Nord-Ouest (XIIIe-XVe siècle)

Remarques générales

Conscient que la question d'histoire médiévale était présente pour la première fois au programme et étudiée dans un délai relativement court, le jury a opté pour un sujet délibérément large permettant aux candidates et candidats issus de tous les centres de formation de se frotter à une thématique somme toute attendue lorsqu'il s'agit de réfléchir à la construction étatique. De ce point de vue, les dissertations ont plus ou moins toutes offert une masse critique suffisante pour évaluer le degré de connaissances maîtrisées et rares ont été les copies indigentes. La méthodologie demeure cependant encore trop souvent fragile et les règles de l'organisation du propos pas toujours ou mal suivies. Il faut rappeler quelques principes fondamentaux. La *captatio benevolentiae* (accroche) présente dans la plupart des copies, doit avoir un rapport avec le sujet et ne peut se confondre avec un « rappel express » du contexte, auquel parfois elle se substitue. La problématique n'est pas une succession de questions, mais bien une appréciation synthétique de l'enjeu que pose le sujet, ici le rôle des prises d'armes urbaines dans le processus de construction étatique, envisagé comme un échange plus ou moins équilibré entre le pouvoir souverain et la société politique, s'accordant ou non sur des principes et des modes de fonctionnement, et non comme l'affirmation d'une hégémonie princière. Par ailleurs, plusieurs introductions ont proposé des listes non exhaustives et rarement pertinentes de sources mobilisables pour traiter le sujet, alors que cette étape n'était pas nécessairement attendue. Quant au développement, une plus grande rigueur formelle (structuration des paragraphes, utilisation correcte des alinéas, hiérarchisation des parties et sous-parties sans indiquer explicitement les lettres et numéros) bénéficierait à de nombreuses copies. Rappelons que ce dernier ne doit pas se limiter à un catalogue d'exemples mais relève d'une démonstration dont l'évolution amène progressivement à la résolution de la question posée. En d'autres mots, l'exemple ne doit pas dominer mais étayer une idée, un argument, inviter à la nuance.

Problématique et traitement du sujet

L'intitulé a posé problème à un certain nombre de candidats ayant eu des difficultés à comprendre l'expression « en armes », réduisant le sujet à la ville en guerre et faisant l'impasse sur les prises d'armes et les révoltes qui constituent pourtant des moments paroxystiques fondamentaux dans la prise de conscience identitaire des acteurs politiques en place. Là était un premier piège à éviter. À l'inverse, une acception trop large, contribuant à faire de la constitution d'archives, de l'engagement religieux ou du potentiel économique marchand une arme, a contribué à nourrir digressions et hors-sujets. En revanche, dans le jeu de compétition des autorités, la prise d'armes et sa justification invitaient à se poser des questions d'ordre juridique, éthique et identitaire pour mieux saisir dans quelle mesure une guerre légitime pouvait conduire à un renforcement de la conscience d'État. Le sujet posé n'avait rien de métaphorique, mais l'exposé des moyens (armes, murailles, hommes...) ne pouvait pas non plus suffire à le traiter sous ses divers aspects. Privilégiant bien trop souvent le modèle français, les interrogations se sont, pour nombre d'entre elles, limitées à une appréciation téléologique et univoque soutenant une position servile des villes, bastions et réservoirs d'hommes pour les guerres des princes. La formule « construction étatique », souvent comprise dans un sens trop rigide et restreint, comme une entité donnée et fixe, devient alors abusivement synonyme de « État » ou de « Prince », et n'est que trop rarement comprise comme un processus pouvant être observé à plusieurs échelles (royaume, principauté, ville...). Le jury s'est au contraire révélé sensible à un traitement plus nuancé s'appuyant sur l'espace géographique complet du programme. L'élévation de la conscience politique dans ces espaces à la faveur des prises d'armes, conduisant à diverses formes de la construction étatique, se devait d'animer le cœur de la démonstration.

La mobilisation de la bibliographie quant à elle est souvent défailante, la quantité prévalant, dans une forme de *name-dropping*, sur la qualité et la pertinence des références (mésusage ou mauvaise

attribution des concepts, erreurs récurrentes sur les noms propres [W. Blockermans au lieu de Wim Blockmans, Yann du Nolein au lieu de Jan Dumolyn et Tyler Watts ayant remplacé John...]). Si le renvoi à des thèses non publiées était évidemment bienvenu, la multiplication de ce genre de références dans certaines copies manque son effet. Il faut souligner à cet égard qu'une référence bien citée peut fournir des arguments ou des outils herméneutiques ou encore compléter utilement un exemple bien présenté, mais qu'elle ne saurait en aucun cas s'y substituer.

Le plan thématique a été le plus souvent et à juste titre privilégié. Si le jury n'était pas hostile au plan chronologique, ce dernier devait s'avérer particulièrement ardu à tenir sans répétition et déséquilibre. La dissertation proposée ici a d'ailleurs opté pour un plan thématique avec cependant une dynamique qui permet de saisir les évolutions. Car là est un autre problème récurrent dans un certain nombre de copies, à savoir une chronologie mal maîtrisée ou inexistante. Si les correcteurs sont assez bienveillants, il faut rappeler que l'histoire s'appuie sur une chronologie qui accueille les actes et les faits d'individus dont l'identification quand elle existe doit être mentionnée. Or les copies manquent bien souvent de « chair » et de précisions, quand ce n'est pas la confusion qui l'emporte... Beaucoup de batailles citées sont non datées ou mal datées. De même, nombre de noms propres sont mal orthographiés et les confusions, parfois amusantes, n'en laissent pas moins l'impression d'une préparation quelque peu chaotique ... (Guillaume Cliton devient Guillaume Cilton, *L'arbre des Batailles* d'Honoré Bovet se retrouve sous la plume de Boris Bove (!), les *Enseignements de Saint Louis* devient le Testament de Saint Louis, Charles le Téméraire rase Arras et que dire de 1358 « Anubis horribilis » et de la « ligue suave »). En revanche, les flottements autour de distinctions pourtant majeures entre le Parlement en Angleterre et le Parlement en France, l'ignorance des différents statuts de villes en terre impériale, la définition d'une diète, etc., sont autant de lacunes qui soulignent un manque de préparation, même sur le plan du cadre général de la thématique. On ne saurait que trop inviter les candidates et candidats à ouvrir le champ de leur apprentissage à l'ensemble des territoires au programme, seul moyen d'éviter de placer Lille en Brabant, d'ignorer les modalités d'élection impériale et finalement de livrer une appréciation caricaturale du sujet. L'important déséquilibre géographique (en faveur de l'espace français ou franco-bourguignon) dans la mobilisation des connaissances comme des exemples a non seulement biaisé la représentativité des entités mobilisées, mais également le sens de la question générale du programme au concours. Les autres espaces réduits à des connaissances trop générales et très stéréotypées (faiblesse ou absence d'État dans l'Empire, conflictualité endémique dans les anciens Pays-Bas) ont ponctuellement conduit à la rédaction de copies dotées de deux parties dédiées au royaume de France et d'une troisième partie « typologique », abordant successivement l'Angleterre, les Pays-Bas et l'Allemagne pour mieux en souligner les faiblesses par rapport à l'accomplissement du « destin politique français ». Cette focalisation partielle entame la réflexion sur l'éventail des possibles de la construction étatique dans cette Europe du Nord-Ouest de la fin du Moyen Âge, écueil qu'il sera bon d'éviter dans le cadre de la prochaine préparation.

Enfin, il faut redire la nécessité pour les impétrants de réserver du temps à une relecture attentive permettant d'éviter fautes d'orthographe et de syntaxe rendant parfois les copies difficilement lisibles et compréhensibles.

Proposition de dissertation

Le jury rappelle qu'il ne s'agit pas d'un modèle, mais d'un exemple de dissertation. Tous les éléments proposés ici n'étaient pas forcément attendus, l'essentiel étant de mener une démonstration correcte, équilibrée et correctement étayée.

Introduction

Entre 1190 et 1202, Philippe Auguste, roi de France, s'appuie sur la prise pour adosser la reconnaissance de libertés aux communautés de son domaine, à l'envoi de piétons, de charrettes ou d'argent afin de renforcer l'ost royal. Quelques années plus tard, le système se développe et il ne faut donc pas s'étonner de voir des *communiars*, non pas aux côtés du comte Ferrand de Flandre, membre de la coalition anglo-impériale de 1214, mais bel et bien parmi les rangs du vainqueur de Bouvines. Cet exemple illustrant l'adhésion plus ou moins volontaire des villes à la politique militaire menée dans le royaume de France, pourrait s'enrichir de nombreux autres qui, tous, montrent que, à leur manière ou sous ordre, ponctuellement ou structurellement, les citadins des villes médiévales d'Europe du Nord-Ouest participèrent de près ou de loin à l'effort de guerre.

La ville en armes est donc bel et bien ce regroupement des hommes et des moyens au service de guerres que l'on pourra qualifier de territoriales, mais également ce rassemblement d'hommes armés qui, dans le cadre de conflits plus locaux, de vengeances privées, de révoltes plus ou moins amples et durables ont contribué à renforcer le socle identitaire urbain, rappelé notamment dans des cérémonies commémoratives et des festivités ludiques au cours desquelles la démonstration de la force se faisait aussi par l'exhibition des équipements et des arsenaux.

Le chiasme « L'État fait la guerre et la guerre fait l'État » s'applique d'autant mieux que, pour la période concernée, les conflits armés adoptèrent une récurrence qui fit de la guerre un élément structurel représentant une donnée constante à prendre en compte pour estimer le développement des villes à leur capacité de résistance. Certes, l'attention se porte immédiatement sur le long conflit qui opposa la France à l'Angleterre dans le cadre de la guerre de Cent Ans (1337-1453) et de ses prolégomènes, mais les terres impériales et les anciens Pays-Bas ne firent pas l'impasse sur nombre de guerres de succession dont il sera ponctuellement question dans les développements qui vont suivre, sans parler des guerres contre les Hussites à partir de 1419, qui, dans l'Empire, furent l'occasion de tentatives d'introduction d'un impôt permanent. La période considérée voit en effet une redistribution des pouvoirs. Tandis que les autorités universelles que sont l'Empire et la papauté ne cessent de voir leur influence régresser, le renforcement des royaumes française et anglaise se fait au détriment de principautés et de seigneuries baronniales au sein desquels les villes, selon leur taille, peuvent jouer de leur influence pour renforcer ou au contraire affaiblir cette montée en puissance des pouvoirs centralisés. Dans cette compétition des autorités, les conflits font partie des moyens qui permettent au plus fort de dominer, dans une logique somme toute primaire, mais dont la lecture permet d'alimenter la pensée wébérienne du « monopole de la violence légitime », vu comme une fin et non comme une justification. L'organisation de la guerre ou de la prise d'armes et sa légitimité posent en effet des questions d'ordre juridique, éthique et identitaire, notamment lorsque l'ennemi devenu commun permet au groupe de prendre conscience de son unité. La prise d'armes devient alors un moyen de développer l'État, non seulement dans son emprise territoriale, dans la justification des moyens nécessaires pour sa défense, mais également dans la construction d'un idéal politique, d'un contrat social avant l'heure où faire la guerre devient une nécessité pour garantir la paix.

La société urbaine médiévale composite, au sein de laquelle de nombreux pouvoirs se confrontent, apparaît non seulement comme un enjeu de domination pour les instances supérieures que sont les seigneurs – qu'ils soient laïques ou ecclésiastiques – et les monarques, mais également comme un espace de tensions enregistrant les rivalités qui opposent les différents clans, groupes, métiers dont l'évolution de la puissance économique impose de nouvelles reconnaissances politiques, parfois gagnées au prix du sang versé. La guerre, prise au sens large et considérée à différentes échelles, fait donc de la ville un acteur essentiel de ces conflits dont elle est l'objet ou auxquels elle prend part en ayant à choisir un camp. De ce point de vue et dans une optique ample, qui oblige à considérer ces désordres belliqueux dans un paramétrage à la fois interne et externe, la ville en armes s'impose dans la formation des entités étatiques desquelles elles relèvent. Mais pour autant, alors que les souverains en puissance ou à la peine, ont souvent misé sur leur potentiel militaire agressif comme défensif, les villes peuvent-elles être considérées comme des freins ou des accélérateurs propres à la construction étatique ?

La réponse à cette question impose de prendre en compte la nature et le potentiel militaire des villes dont les origines se sont forgées dans cette dualité constitutive et oxymorique des armes pour garantir la paix (I). Cette force militaire accrue et ponctuellement encouragée a développé une activité guerrière susceptible de faire de la ville une poudrière dont l'éclatement signale lui-aussi la prise de conscience d'intérêts propres (II). La guerre, au cœur des expériences identitaires, devient alors un révélateur des options politiques qui conduisent à la préservation du bien commun et à l'affirmation de la chose publique à la fin de notre période (III).

Développement

Nous donnons ici les principales idées étayées de quelques exemples qui n'épuisent évidemment pas l'ensemble des cas.

I. LA GUERRE : UN ELEMENT STRUCTUREL DANS LE DEVELOPPEMENT DES COMMUNAUTES POLITIQUES

A. S'armer pour exister

1/ Une violence originelle

Si nombre des libertés concédées, sous forme de simples chartes de franchise, ou de chartes de commune, ont été obtenues dans le cadre de compromis, l'émergence des villes et de leur reconnaissance juridique a pu faire l'objet de mouvements brutaux, particulièrement lorsque les seigneurs étaient des ecclésiastiques. En amont de notre période, les révoltes précoces de Cambrai (1077), Noyon (1108-1109) ou de Laon (1110-1112) rappellent combien la lutte pour la reconnaissance d'une existence propre et l'établissement d'un corpus de privilèges a pu se révéler particulièrement âpre. L'opposition se faisait ici de manière frontale (la ville contre son seigneur), mais pouvait, par le jeu des allégeances vassaliques, engager la *conjuratio* récemment formée auprès des rois, s'appuyant à leur tour sur ces communautés pour affaiblir leurs puissants vassaux (ex : division des Londoniens dans le cadre du conflit de Jean sans Terre contre Guillaume de Longchamp en octobre 1191). Tout au long du XIIIe siècle, ces prises d'armes pour la reconnaissance de la ville existèrent (ex : Strasbourg à la bataille de Hausbergen en 1262 contre son évêque Walther de Geroldseck ; guerre dite des « Amis » (1231-1234) à Metz) et se prolongèrent à chaque menace sur les particularismes comme en Flandre où, une fois, les libertés acquises, Ypres, Gand, Saint-Omer, Bruges ne cessèrent de renforcer une forme d'autonomie, usant de la menace guerrière à chaque affaiblissement du pouvoir central (ex : Retour de Jeanne de Constantinople et Ferrand de Portugal en 1212).

Il faut donc souligner que si une violence originelle apparaît comme un des moyens pour les villes d'obtenir leur reconnaissance juridique, ces dernières, dans la mesure où l'instabilité événementielle pouvait ponctuellement fragiliser les acquis, se trouvaient dans l'obligation de prendre ou de reprendre les armes pour affirmer ou réaffirmer leurs droits. (ex : Récurrence des faits d'armes pour la défense ou l'obtention de libertés à Liège depuis la charte dite d'Albert de Cuyck, confirmée par Philippe II de Souabe en 1208, jusqu'à la fin de notre période). Cette instabilité était d'autant plus marquée en terre impériale que la politique engagiste des empereurs (particulièrement développée au XIVe avec Louis de Bavière et Charles IV) et les appétits des princes faisaient peser une menace constante sur les gouvernements des villes qu'elles soient libres ou territoriales, stimulant le phénomène de ligues comme on le verra bientôt.

Mais en attendant, cette nécessité de s'armer pour exister s'appuya sur la rédaction de serments mutuels fondateurs pour la protection de la ville.

2/ Des serments de protection mutuelle.

Les serments de bourgeoisie, socles de la reconnaissance politique urbaine, sont pour la plupart d'entre eux assimilables à des serments de défense (ex : Senlis (1173). L'association des bourgeois repose sur cette protection impérative de la communauté contre toutes formes d'agression (*Unordnung, fehde, not* et *krieg* visant tour à tour la guerre, la révolte, la menace, le conflit, la défense...). Ces serments qui incluaient des articles concernant la défense de la communauté bourgeoise, consignés dans le Rhin supérieur au XIVe siècle dans des *Eidbücher* (livres de serments) et ritualisés de manière publique le jour du *Schwörtag*, impliquaient des obligations de secours contre les agressions extérieures et pour le maintien de la paix en ville. (ex : Lille et son « cri de bourgeoisie » et solidarité bourgeoise en cas d'attaque consigné dans le *Livre Roisin* des coutumes). Cette liberté d'action solidaire, gagée sur le serment, pouvait même conduire à la destruction des biens de ceux qui avaient menacé l'intégrité physique d'un membre de la communauté (*jus devastationis*). L'injonction émanait du magistrat, mais elle pouvait également venir du roi comme l'atteste une ordonnance d'Édouard III en 1327 invitant les bonnes gens de chaque comté du pays à garder la paix, ou inciter des villes de plus ou moins grande proximité à s'allier, comme ce fut le cas également en 1358 à l'occasion d'un traité signé entre les villes de Reims et de Rethel les engageant à s'aider mutuellement pour défendre corps et biens contre *tous malfacteurs*.

Le durcissement des conflits opéra d'ailleurs un élargissement des pactes de soutien au profit des princes et rois dont les armées pouvaient s'avérer un soutien vital, mais dont l'étendue des territoires rendait l'appui des villes essentiel. Ce fut bien évidemment dans le cadre de la Guerre de Cent Ans que ces transferts d'autorité et de compétences furent les plus marquants dans le royaume de France. L'équilibre du *do ut des* (le don exige le contre-don) impliquait une réciprocité qui d'une part conditionnait l'aide des villes (défense, approvisionnement, accueil des réfugiés) à des exemptions de taxes notoires et, d'autre part consolidait la vigueur d'un État en construction à l'ombre des sièges levés par les troupes johanniques. Mais la réciprocité de l'échange de « bons procédés » n'était pas toujours à l'affiche des ambitions politiques. Au contraire, dans les anciens Pays-Bas, un certain nombre de chartes plus ou moins anciennes conditionnaient le déploiement des forces armées urbaines à des exigences révélatrices de la domination des villes dans le jeu diplomatique. Cette restriction, valable bien avant notre période, conditionne encore les levées d'armes dans les anciens Pays-Bas au temps des ducs de Bourgogne et éclaire les défections malheureuses rencontrées par Jean sans Peur en septembre 1411 au moment de prendre Montdidier, lorsque les milices flamandes reprirent le chemin de leurs villes,

avançant qu'elles *avoient servi le temps, terme et espace que leur seigneur leur avoit requis* et menaçant de prendre le fils du comte en otage et de le *tailler en pièces* si le duc ne les laissait partir. Ces nombreuses conditions se retrouvent également en Brabant, dont le texte pré-constitutionnel de la *Joyeuse Entrée* en 1356 stipule que toute déclaration de guerre de la part du duc devait recevoir le consentement du pays. On peut ainsi mesurer le décalage avec le royaume de France où, dans le même temps, la « bonne ville » peut être considérée comme suffisamment armée et protégée pour assurer la défense du royaume.

Ces exigences de défense de la communauté et, ponctuellement du territoire d'appartenance, se déclinaient en termes de bâti et d'organisation, témoignant d'une autre conséquence de cette solidarité armée inhérente à la formation des communautés urbaines, à savoir une segmentation militaire du tissu urbain.

3/ Une hiérarchisation des hommes et des espaces au service de la paix armée

Dans le même temps que ces villes émergeaient pour assurer la paix de leurs citoyens et la protection de leurs biens, la communauté se devait de s'organiser territorialement. Ainsi, les devoirs et exigences militaires eurent un impact direct sur la structuration du territoire urbain et de ses alentours (ex : les connétablies en Flandre, Hainaut, Brabant et dans la France du Nord ; *seztendelen* à Bruges après 1302 ; Sept commis de la guerre à Metz après 1325 dans le contexte de la guerre des Quatre Seigneurs (1324-1326) ; *vinâves* à Liège...). Partout le rassemblement des hommes se faisait donc sur la base du quartier comme les *wards* londoniens ou des métiers, tandis qu'en certains endroits les deux systèmes se mêlaient. Si les deux systèmes de rassemblement des hommes prévalent un peu partout en Europe, il semble que dans les villes d'Empire, l'unité de base privilégiée soit celle du corps de métier comme à Strasbourg, Ulm, Rottweil, Göttingen... Cependant, l'espace prédomine parfois. À Höxter en Westphalie, c'est même la rue qui constitue la base du rassemblement sous la direction d'un *Rottenmeister*. À Vienne, la défense est confiée à 4 quartiers (Kärntner, Widmer, Schotten, Stubenviertel). Dans certaines villes, comme Cologne, la combinaison des deux options donne naissance à l'émergence des *Gaffeln*, à savoir des associations à la fois territoriales et professionnelles sur lesquelles repose la constitution de la ville et qui articulaient depuis 1396 les cellules de rassemblement pour le guet.

La fermeté de cette organisation militaire et la puissance de la ville lui permettaient également de porter cette structuration au-delà de ses murs (ex : À Namur, la milice était ainsi renforcée par les habitants de la franchise, c'est-à-dire de l'espace « contadin »). Cependant, c'est l'existence de bourgeois forains, vivant dans le plat-pays appelé « quartier » autour de Gand comme de Bruges, qui faisaient l'objet de semonces de la part de la ville en cas de crise majeure, comme dans le cas des révoltes de 1436 et de 1447-1453 ou dans les guerres menées contre Maximilien de Habsbourg à partir de 1483. Un système identique existait dans les territoires alémaniques avec les *Pfahlbürger* rappelés par les villes confédérées. En terre impériale cette projection militaire de la ville hors de ses murs avait même donné lieu à l'élévation d'un *landwehr*, sorte de seconde ligne de défense qui doublait la muraille et englobait les espaces limitrophes dont les faubourgs fortifiés (ex : Bielefeld dès 1233 ; Göttingen ou Francfort entre 1370 et 1427). Les alentours comprenaient également des châteaux seigneuriaux, ce qui permettait aux villes de négocier avec des membres de la noblesse, comme l'atteste l'exemple des villes hanséatiques qui pouvaient confier la sûreté de leurs routes marchandes à des chevaliers locaux (ex : itinéraire commercial reliant Lübeck à Hambourg en 1304).

Cette multiplicité des acteurs de la guerre invite évidemment à se poser la question de la quantité et de la qualité des milices urbaines, ainsi que celle de leur évolution dans le cadre de l'accélération et de l'intensification des conflits territoriaux qui ne manquèrent pas à la fin de notre période.

B. Des citoyens combattants

1/ Se battre selon ses moyens

Avant toute chose, il faut rappeler que la société médiévale est une société armée et que le port d'armes, codifié, est encouragé aussi bien par l'autorité royale que par l'autorité municipale. Si la légende et figure mystérieuse de Jeanne Hachette, défendant les murs de Beauvais contre les assauts des troupes du duc de Bourgogne Charles le Téméraire en 1472, permet de faire une petite place aux femmes, qui assurément participent à l'effort de guerre par des actes de soutien aux soldats ou même en revêtant le costume de l'espionne, force est de reconnaître que l'action est essentiellement réservée aux hommes discriminés selon leur âge et leur niveau de fortune. Bien évidemment tous les hommes ne servaient pas et les effectifs variaient en fonction de la taille des villes. (Valenciennes, 18 connétablies et 2000 combattants ; À Reims, la milice avoisinait les 3000 hommes au XVe s. ; Liège 15000 fantassins à son apogée...).

Certes, on pourrait imaginer que la puissance économique des villes leur permettait de disposer de véritables arsenaux municipaux, mais ceux-ci ne sont pas des plus courants et l'effort collectif repose essentiellement sur l'addition des moyens individuels coordonnés dans le cadre du quartier ou du métier comme on l'a vu. Les équipements pouvaient donc être solides, même dans des villes moyennes comme Troyes qui, en 1474 recensait 547 couleuvrines et 287 arbalètes pour 2400 feux. De manière générale, il incombait donc aux bourgeois de s'armer par leurs propres moyens, même si la situation évolue au fil de notre période. C'est ainsi que Bernard Chevalier définissait la milice bourgeoise comme « la mobilisation de tous les chefs de famille capables de posséder des armes », leur équipement devenant le reflet de leur niveau social. Au XIII^e siècle, Londres ne disposait pas d'un arsenal civique et comptait, elle aussi, sur les armes des individus (ex : archive des *wards* d'Aldersgate, de Cordwainer, de Tower... ; idem à Coventry, York, Bristol, etc.). Les *rolls* londoniens de Cordwainer ou de Cripplegate permettent même de saisir des niveaux de vie dont dépend l'attirail. Et dans les villes d'Empire, la milice urbaine qui servait à tout (guet, défense des murailles, chasse aux criminels...) était, elle aussi, discriminée par le revenu. Cependant, la professionnalisation de la guerre à la fin de notre période fit évoluer la participation des villes à l'effort de guerre.

2/ Le temps des combattants experts

Avec le durcissement des conflits, le temps fut à une plus grande expertise des hommes d'armes. Ici, on pourra distinguer les espaces en fonction du cadre politique qui s'y applique. En Angleterre les statuts de Winchester émis sous Édouard I^{er} en 1285 réglaient la contribution de chaque homme du pays à l'effort de guerre mais signalaient également le déplacement d'officiers royaux pour inspecter les troupes. Tandis que le développement de l'effort centralisateur inhérent au royaume de France invitait le conseil royal à dépêcher auprès des villes des officiers capables de mettre en œuvre leur défense, particulièrement dans les espaces faisant face aux ennemis anglais, les terres impériales se dotèrent de leurs propres experts comme le *Marstall* dépêché par le conseil, le capitaine engagé par contrat et les commissions *ad hoc* avec *Baumeister*, maître des bâtiments et des *Schützenmeister* qui veillaient sur l'entrepôt d'armes (Ex : en 1385, les villes de la Hanse payèrent 5000 marks à Wulf Wulflam, patricien de Stralsund pour qu'il mette à disposition un navire aussi longtemps que durerait la piraterie qui menaçait le commerce).

En plus de la rémunération d'hommes éprouvés à la logistique de guerre, cette expertise, devenue nécessaire face au progrès des armements et à la professionnalisation de la chose militaire, donna naissance à des compagnies d'archers et d'arbalétriers propres aux villes de cet espace. Tout au long du XIV^e siècle, des serments d'archers sous le patronage de saint Sébastien, et d'arbalétriers sous celui de saint Georges firent leur apparition à Arras (1309), Valenciennes (1328), Bruxelles (1381), etc. La guerre de Cent Ans est évidemment à considérer dans l'accélération du développement de ces serments. Philippe VI encouragea ainsi dès les années 1330, par des exemptions d'impôts et octroi de nouvelles faveurs, les habitants des villes à s'exercer aux tirs, tandis qu'Édouard III en Angleterre, à la même époque, interdisait à ses habitants de se divertir autrement qu'au tir à l'arc. Dans une même ville, on pouvait trouver le Grand serment doté de privilèges princiers (comme à Bruxelles) et les petits serments ou serments de plaisance qui servaient parfois d'antichambre à la première. Ces troupes devaient donc se mettre à disposition de leurs seigneurs, mais on sait que dans le cas de villes dont l'identité et les volontés autonomistes étaient fortes, les serments pouvaient aussi constituer une menace pour les princes. Dans le royaume de France, toutefois, le manque de professionnalisme de ces hommes invita dans un premier temps Charles VII, par un acte du 28 avril 1448 à créer les francs-archers, pour permettre le renfort d'une troupe escomptée à 8000 hommes. Ces combattants mobilisés et équipés à raison d'un archer ou d'un arbalétrier par paroisse, devaient s'exercer régulièrement et se tenir prêts contre une rémunération de 4 francs par mois et des exemptions d'impôts. Cependant, leur manque de discipline les fit supprimer par Louis XI qui leur préféra de l'argent pour solder ses mercenaires.

Cette tendance à s'appuyer sur des professionnels plutôt que sur les citoyens en armes est confirmée par les sources des villes de l'Empire : dans les temps de crise du XV^e siècle, l'entretien des mercenaires coûte infiniment plus cher à la ville de Metz que celui de ses murailles. Mais la question dans la logique de la construction étatique est bien celle de la miscibilité de ces contingents avec l'ost royal ou impérial.

3/ La place des milices urbaines dans les politiques de conquêtes princières.

Les documents attestent depuis la reconnaissance des villes par les seigneurs un intérêt majeur pour le potentiel militaire qu'elle représente. Depuis les prises de Philippe Auguste, évoquées en introduction ou les Établissements de Rouen, Falaise et Pont-Audemer (1204), jusqu'aux inspections encore ordonnées par Louis XI, en passant par les levées de Philippe le Bel pour sa guerre de Flandre

(1294-1304) auprès des dix-sept communes situées au nord de la Loire, les villes envoyèrent des hommes, des sergents et des arbalétriers armés par leurs soins, à raison par exemple de 6 sergents pour 100 feux sous Philippe le Bel en 1304. Néanmoins, les débuts de la guerre de Cent Ans et les révoltes de la Jacquerie puis des villes entraînèrent une certaine méfiance à l'égard des communes qui, selon Froissart étaient réputées « fondre comme neige au soleil », laissant ainsi plus volontiers la place aux mercenaires, aux compagnies et à des hommes triés sur le volet comme on l'a vu. Troyes, Tours ou Paris gardaient encore une milice, mais pour la plupart, les bonnes villes s'occupaient essentiellement de la bonne tenue de leur muraille. En Angleterre les expéditions spécifiquement « urbaines » comme à Lewes en 1264 étaient exceptionnelles et les contributions militaires des villes étaient diluées dans la levée générale de chaque comté. Ce sont bien des citoyens qui se battaient mais dans des compagnies plus globales. Toutefois, en Angleterre, la situation insulaire du pays incita également les rois à se constituer une « réserve de navires » invités à rejoindre la flotte royale. L'institution des Cinq Ports dès le XII^e siècle, sur les côtes du Kent et du Sussex (Douvres, Hythe, New Romney et Sandwich) élargis à 8 au XV^e (Rye, Seaford et Winchelsea) permettait de réquisitionner hommes et navires, tandis que les villes en question bénéficiaient d'exemptions fiscales et d'une représentation au Parlement. La volonté de mettre à disposition du prince ces hommes armés par les villes transparait clairement, avec un certain décalage chronologique en terre impériale avec les matricules inaugurées en 1421-1422 par l'empereur Sigismond. Dans les Pays-Bas, le siècle des ducs de Bourgogne vit encore des milices de villes gagner les rangs des troupes du prince, mais tout comme en France, la professionnalisation de la guerre rendit les contingents urbains de moins en moins importants. La participation des milices était très incertaine, inconstante et même lorsque l'entente était bonne entre un prince et l'une d'entre elles, le résultat n'était pas assuré. Antoine de Bourgogne l'expérimenta à ses dépens lorsque les archers anversois, après s'être engagés à ses côtés contre le duc de Gueldre en 1407, décidèrent d'abandonner sa chevauchée en raison du caractère colérique de leur seigneur qu'ils estimèrent insupportable ! Par ailleurs, les privilèges acquis pouvaient donner lieu à des aides tarifées, comme ce fut le cas à Saint-Omer en 1405 qui réclama au duc de Bourgogne Jean sans Peur 605 écus d'or pour les 30 archers et 30 arbalétriers qu'elle avait envoyés à sa demande en garnison à Gravelines....

Si les villes sont donc de moins en moins présentes sur les champs, évoluant d'une présence physique à un soutien financier de plus en plus souhaité par les princes, il ne faut pas oublier que, dans ces espaces en tension, elles pouvaient également accueillir des garnisons de l'armée royale, destinées à maintenir l'ordre dans le territoire, à se tenir à proximité du théâtre des opérations et à agir le plus rapidement possible. Ce phénomène permet de souligner que, si le rôle combattant des citoyens semble s'affaiblir au fur-et-à-mesure que les structures étatiques se confortent en France, comme en Angleterre et même dans les Pays-Bas, la nature fortifiée de la ville continua, quant à elle, à jouer un rôle essentiel dans les stratégies de défense comme d'attaque des princes de la fin du Moyen Âge.

C. S'emmurer pour résister.

1/ Un 'emmuraillement' de plus en plus massif

Que l'on contemple les pictogrammes de la *Gough Map* (peut-être vers 1360), les enluminures des manuscrits de la grande librairie de Bourgogne, l'*Armorial de Guillaume Revel* (milieu du XV^e siècle), ou encore les splendides planches de la *Chronique de Nuremberg* d'Hartmann Schedel (1493), la ville s'impose par sa muraille qu'elle soit idéale, idéelle ou bien réelle. La muraille, qui n'est pas qu'une ceinture protectrice, mais aussi une limite juridique et identitaire, a fait l'objet de campagnes de consolidation, de réfection et parfois d'extension, enregistrant le rythme des flux démographiques, mais aussi les ambitions de conquête. L'emmuraillement fut de plus en plus massif et technique au fil de notre période.

Élevés une première fois avec du bois et de la terre, ces murs étaient souvent laissés à l'abandon comme en témoigne les lettres des princes appelant les populations des villes à l'effort (Ex : Jean sans Peur à Douai en 1405). Le surgissement d'un conflit obligeait à des réparations en urgence. L'impulsion pouvait venir des villes elles-mêmes, des princes et des rois et témoignent ainsi d'ambitions quelque peu différentes. Ainsi, dans l'Empire, Frédéric II pour pouvoir compter sur un réseau de sites de refuge, avait stimulé des campagnes de construction à Constance (1212), Vienne, (1235), Francfort, etc. La période de l'Interrègne avait prolongé cette campagne à Augsbourg (1251-1276), Ratisbonne (1230-1300), Coblenche (jusqu'en 1276), tandis que les villes de fondation sur les marches orientales de l'Empire étaient dotées elles-aussi d'un appareil défensif. Jean sans terre, résidant à Londres avait également engagé la ville à renforcer ses murs, mais ces derniers demeuraient peu impressionnants, ce qui invita Édouard I^{er} à s'attacher surtout à la Tour de Londres pour garantir ses arrières. Paris, bien

évidemment enregistra les décisions de Philippe Auguste (1190), puis de Charles V (1356) pour assurer la défense de la capitale royale et agrandir le pourtour défensif.

Les guerres – la menace de leur imminence ou la contrainte absolue de leur surgissement – imposèrent le rythme. La construction de la muraille de Nuremberg révèle ainsi parfaitement les coups d'accélérateur déterminés par le contexte belliqueux. Étendue en 1346 en raison des luttes entre Louis de Bavière et Charles de Bohême pour le trône, la fortification se renforça en 1384, dans le cadre des guerres entre princes et villes liguées. Et le creusement des fossés en 1427 fut le résultat quant à lui de la guerre contre les Hussites, ce qui fit que la ville dépassa en taille la muraille de Cologne avec 123 tours et 5 km, sans compter le *Landwehr* déjà évoqué. Des villes importantes demeuraient par ailleurs sans muraille au XIIIe siècle, comme Lunebourg ou Brême. Les extensions (les retractions sont plus rares mais existent comme à New Winchelsea) s'accéléraient pourtant là-aussi au début du XIVe siècle (Hull, Canterbury, Winchester, 1320's). Si Norwich s'impose avec 12 portes et 40 tours pour ponctuer sa muraille de 3,22 km, de manière générale la ligne de défense demeure néanmoins fragile. Mais bien évidemment, c'est dans le royaume de France, exposé aux chevauchées anglaises, que ce lien déterminant entre guerre territoriale et stimulation de la construction des infrastructures défensives est le plus lisible. Les lettres et mandements des rois de France témoignent de l'état de l'appareil défensif inégal. Ainsi, Reims avait fini ses réfections au moment où Édouard III entama le siège de la ville en 1359. Mais malheureusement pour Lille, seule la moitié de la muraille était achevée en dure en 1400. La ville n'eut d'autres choix dans les années qui suivirent que d'inonder les faubourgs et les terres arables environnantes pour se protéger. Les villes devenaient donc des pôles stratégiques dans les guerres du prince, et leur intégration dans un réseau de surveillance s'avérait essentielle. Le transfert de charges provoqua un accroissement des compétences urbaines encore accrue par les nécessités de surveillance.

2/Service de guet et maîtrise de l'ordre urbain

En effet, le contrat était clair. Dans nombre de chartes de franchise qui avaient été émises, les affaires militaires pouvaient également apparaître comme une sorte de délégation de pouvoir octroyée par le seigneur. Ainsi, les localités affranchies obtenaient une limitation du service d'ost, tant pour les cavaliers, que pour les piétons et les charrois, en échange d'un service de guet et de mise en défense de la ville en cas d'attaque (ex bien documentés de Liège et de Paris). La garde des murs se renforçait évidemment en contexte de guerre. Guets de jour et de nuit sollicitaient alors tous les hommes valides, mais aussi les femmes, les ecclésiastiques et parfois les enfants (cas de La surprise de nuit). Des *rôles du guet et des portes* consignaient le nom de tous ceux, par dizaine ou par porte, qui devaient contribuer au service du guet et du réveil à Amiens, y compris les habitants d'Arras récemment chassés par Louis XI et venus trouver refuge dans la ville et qui répondaient aux ordres de sergents du guet rémunérés par la commune, après 1479. L'unanimité du service se heurtait cependant à des passe-droits qui soulignent la difficulté à recruter les plus riches n'hésitant pas à payer pour se faire remplacer (À Göttingen, la moitié des 40 guetteurs étaient des salariés au milieu du XVe siècle).

Les villes, devenues vigies d'un pays menacé, profitaient également de cette délégation de pouvoir pour mettre de l'ordre au sein même de leur espace, au nom d'un bien commun à protéger, comme on le verra bientôt. En attendant, ces forteresses citadines affichaient une puissance de pierre à soutenir, mais aussi parfois à sacrifier.

3/ La place des villes fortifiées dans la montée en puissance des États

La région qui permet le mieux d'estimer ce poids stratégique des villes et de leur défense est bien entendu celle de la Normandie au temps de la guerre de Cent Ans. Henri V et ses contemporains avaient bien compris l'intérêt majeur des villes, dont le contrôle permettait de tenir l'arrière-pays. Ainsi le chancelier d'Angleterre affirmait en 1416 qu'Harfleur était « la principale clé de la France ». Et de fait, après sa chute, toutes les villes normandes tombèrent les unes après les autres jusqu'à l'été 1418, avant que Rouen ne cède à son tour le 13 janvier 1419, après 8 à 9 mois de siège. Affamer les populations se révélait d'ailleurs bien plus efficace que de les assaillir. Toute prise de ville permettait de mettre la campagne environnante en coupe réglée et de progresser. Dans la première phase de la guerre de Cent Ans, en 1346, Saint-Lô fut pillée, Caen prise d'assaut, ce qui ouvrit la route vers Crécy et permit à Édouard III de mettre le siège devant Calais le 4 septembre 1346 qui se rendit dans les conditions que l'on connaît le 4 août 1347, après un siège exténuant. Mais cela n'empêchait pas les compagnies de divaguer et de réclamer des pâtis pour faire tomber la pression sur les villes. Résister devenait dans ce cas une cause 'nationale', comme on le verra. Toutefois, la soldatesque était à craindre, quelle que soit son appartenance, et même les *Norman Rolls* signés par Henri V en 1419 et 1421 ne parvinrent à discipliner le comportement de ses hommes. Plus cyniquement, ou tout simplement parce que la victoire oblige à des sacrifices, certaines villes étaient abandonnées à leur

pauvre sort, voire saccagées ou même anéanties pour exemple. Dans l'Empire, les souverains n'hésitaient pas à abandonner leurs villes dans le cadre de leur politique engagiste qui consistait à céder une ville à un seigneur contre de l'argent, avec la possibilité de la récupérer une fois la somme remboursée, ce qui n'arrivait que très rarement. Charles IV abusa de cette possibilité au milieu des années 1370 avec les villes de Souabe de Nördlingen, Dinkelsbühl, Bopfingen.... Les citoyens changeaient de seigneur pour le pire et parfois le meilleur. En revanche, la confrontation du prince avec les villes pouvait ponctuellement devenir dramatique.

À ce jeu de massacre, qui peut être qualifié de cruel tant il s'éloigne de la violence de guerre « autorisée », Charles le Téméraire et Louis XI excellèrent et parvinrent pour le premier à détruire les villes de Dinant en 1466 et de Liège en 1468 en réponse à leur énième rébellion, et pour le second à vider la ville d'Arras de ses habitants, punis pour leur résistance à l'adhésion au royaume en 1479 et remplacés par des populations venues de l'Ouest habiter la ville rebaptisée Franchise. Cependant, ces anéantissements n'étaient perpétrés qu'entre ennemis. Lorsque les villes se rebellaient à l'intérieur d'une principauté ou d'un royaume, la menace devenait plus forte que l'exécution (ex : menace de destruction de Gand en 1453 et simple condamnation d'une porte).

Mais l'autre conséquence de cette fièvre obsidionale fut une plus grande prise de conscience des enjeux politiques dans lesquelles la ville s'engageait, par le refus d'une taxe, le choix d'un camp, l'accueil d'un rebelle... La militarisation des villes leur donnait de l'importance, mais aussi les moyens de s'élever contre un pouvoir devenu contraire à leurs intérêts.

II. PRENDRE LES ARMES : UN RISQUE ET UN ATOUT DANS LES EQUILIBRES SOCIO-POLITIQUES

A. La ville plurielle : un espace de conflits permanents

1. La vitalité urbaine : une dynamique non exempte de violence

Si la ville s'est armée pour exister, la conflictualité a continué à animer les enjeux socio-économiques et leurs conséquences politiques. Les occasions de prendre les armes étaient nombreuses. Sans évoquer les rixes de quartiers, liés plus ou moins à une petite délinquance endémique, les rivalités claniques et les tensions économiques à l'intérieur et entre les villes pouvaient dégénérer. L'afflux d'artisans, de marchands venus d'horizons plus ou moins proches revivifiaient les populations, tandis que les anciens se voyaient menacés par les nouveaux, avant que ces nouveaux ne deviennent à leur tour des anciens, au gré de la dernière vague migratoire. Les espoirs étaient grands, à la mesure des frustrations nourries par l'attente.

Ces nombreuses raisons de se soulever avaient donné lieu, non sans mépris, à une classification animalière chez le chroniqueur Hermann Bote (v. 1450-1520) à Brunswick qui, de manière rétrospective, distinguait 11 catégories différentes d'émeutes entre 1292 et 1513 : la rébellion des bœufs (1292-1294) pour désigner la querelle des métiers, le soulèvement des truies pour qualifier la « dispute du conseil » entre 1374 et 1386, etc. Les tensions entre les métiers et leur appétit de représentativité politique prirent la suite des querelles qui opposaient les citoyens, alias le commun de la ville, aux *boins de la ville*, i.e. ceux que l'on qualifiait de *virii heriditarii*, ces ministériaux et puissants patriciens qui occupaient exclusivement la représentativité échevinale. La seconde moitié du XIII^e siècle est ponctuée de ces nombreuses prises d'armes : *Takehans* à Douai en 1245, *Moerlemaye* à Bruges en 1281, *Cockerulle* d'Ypres la même année en Flandre. Plus rares en Angleterre, ces conflits de *minores* contre des *potentiores* existaient néanmoins quand les bienfaits de la *common law* et les procédures d'appel atteignaient leurs limites, comme à Lynn ou à Exeter où la pression exercée conduisit au début du XV^e siècle à un élargissement des conseils. Toutefois, la phase suivante des conflits, qui poussaient les métiers à s'opposer entre eux, plus caractéristique de la fin du XIII^e et du XIV^e siècles, fut davantage sensible dans les Pays-Bas et en terre impériale. Au début du XIV^e siècle, dans un contexte de concurrence économique accrue, le phénomène s'accrut pour permettre à l'historien Wilfried Ehbrecht de dénombrer au moins 250 conflits entre métiers dans quelques 150 villes (soit un échantillon de 5% des villes allemandes) entre 1250 et 1550. Le décompte est d'autant plus compliqué que la disparité du vocabulaire latin utilisé dans les sources (*dissensio*, *turbatio*, *conjuratio*, *seditio*), auquel correspond une diversité comparable en langue vulgaire, ne permet pas toujours de saisir le degré de violence. La nature réelle de ces conflits était tout aussi diverse : luttes entre factions patriciennes (Ratisbonne 1334), volonté des gens de métiers (*Zünfte*), marchands ou artisans de participer au pouvoir, voire de l'exercer seuls ou majoritairement en instaurant un « régime des métiers », comme à Spire en 1340, où les patriciens durent constituer une « *Zunft* des lignages », à Augsbourg en 1368, à Cologne en 1396. Leur interprétation a évolué avec les paradigmes historiographiques. Le terme de *Zunftrevolutionen* (« révolutions des métiers »), a été largement remplacé par celui de

Verfassungskämpfe (« conflits constitutionnels ») et surtout de *Bürgerkämpfe* (« conflits de/entre bourgeois »).

La mauvaise gestion de la ville, ou ce qui était estimé comme tel, enclenchait la séquence de violence (Ex : Entre 1376 et 1392 à Londres, drapiers contre victualliers menés par Nicholas Brembre ; Gand où la grande révolte contre le comte et son engagement francophile en pleine guerre de Cent Ans, au temps de Jacob van Artevelde en 1338, s'installe sur fond de rivalités entre foulons et tisserands...). Le royaume de France connut lui aussi des révoltes populaires souvent déclenchées par une imposition jugée inique (ex : révolte des Parisiens sous Philippe le Bel lorsque le commun attaque la maison d'Étienne Barbette, voyer du roi).

Enfin, soulignons que ces révoltes des métiers, et du commun contre les élites, pouvaient se renforcer par une conflictualité surgissant également entre les villes (ex : La guerre interurbaine entre Lille et Douai en 1284-1285). Les tensions sur le marché du drap constituaient la toile de fond de ce déchaînement haineux qui se trouvait parfois d'autres boucs-émissaires parmi lesquels l'Autre, qu'il soit de confession différente (le juif) ou d'une « nation » étrangère (Ex : pogroms de 1349 en terre impériale). Mais encore une fois, les temps de crise exacerbaient les tensions, plus particulièrement en Angleterre où en 1381, à l'occasion de la grande révolte des travailleurs, des études récentes ont ainsi révélé que près de 40 tisserands flamands furent massacrés à Londres. Les marchands allemands eurent également à se réfugier dans la maison de la Hanse en quelques occasions...

2/ Les faides et luttes de clans

Mais la violence intra-urbaine se trouvait encore d'autres sources. En parallèle à ces conflits de métiers et du commun contre les membres d'une élite oligarchique, de véritables luttes de clans s'appuyant sur des familles et leur réseau gangrénéaient la vie urbaine et perturbaient la paix. Les affaires, bien sûr, étaient de plus ou moins grande intensité. À Dijon, en 1376, d'après un mandat royal du 25 novembre 1377, tout porte à croire que le maire élu, Guienot le Gelenier, animait une faction de gens armés et puissants qui faisaient régner la peur sur tous ceux qui refusaient de gagner leur cause. Se nourrissant de l'insatisfaction des *populares*, ces lignages enclenchaient des cycles de violence aux répercussions bien senties sur les conseils urbains comme au cœur des quartiers. Les exemples sur le continent de ces mouvements qualifiés de faides (*Fehde*) en Allemagne et qu'il n'est pas toujours simple de définir sont littéralement pléthoriques. Véritables techniques de prédation entre les mains de lignages aristocratiques comme en Franconie, les faides, si l'on veut bien observer les serments d'*urfehde* (cautions juratoires) engageant à la résolution du conflit, impliquaient des paysans comme des citadins, des nobles comme des roturiers. Si le mot oscille entre une interprétation large de conflits entre clans et une définition plus restreinte correspondant aux modalités strictement codifiées qui encadraient le processus, force est de reconnaître que la vengeance était au cœur de ces luttes plus ou moins longues, mais aussi la domination des espaces, les accès au pouvoir. Francfort-sur-le-Main affronta ainsi près de 229 faides entre 1381 et 1425 ! Dans la principauté de Liège, la plus célèbre vendette demeure sans doute celle qui fit s'affronter les Awans et les Waroux entre 1297 et 1335. Et que dire de la guerre des *hoeken* et des *Kabeljauwen* qui dura plus d'un siècle entre 1345 et 1490 ? Cette lutte de factions opposa dans un premier temps les partisans de Guillaume V (Cabillauds) composés de bourgeois et marqués par des idées progressistes à ceux de sa mère Marguerite de Bavière et de ses nobles conservateurs (Hameçons). Dans cette guerre qui s'héritait de génération en génération, les villes s'engageaient et des luttes fratricides déchiraient les familles. Aux côtés de la comtesse, puis de Jacqueline de Bavière au début du XVe siècle les villes *hoeken* constituèrent un appui cependant insuffisant face aux villes *Kabeljauwen* ralliées à Philippe le Bon.

Cette multiplication des occasions de prendre les armes pour la ville témoigne du mille-feuille médiéval des pouvoirs et des évolutions qui font que les maîtres d'hier (seigneurs, ministériaux, *viri hereditarii*...) ne « disparaissent » pas du paysage, renforçant et compliquant, par leur autorité ancienne et leur réseau, des conflits dont les tenants et les aboutissants révélaient d'autres ambitions entre les mains des maîtres des métiers, ponctuellement débordés par les récriminations du menu peuple. Le caractère paroxystique de certains conflits impliquait alors l'intervention d'une instance arbitrale.

3/ L'autorité supérieure comme arbitre des querelles urbaines

Dans ces occasions où la guérilla urbaine menaçait les sans-armes, *inermes*, et la stabilité du pays, les autorités supérieures, qu'il s'agisse de l'empereur ou des princes territoriaux en Empire, des princes et des rois ailleurs, avaient beau jeu de s'immiscer dans les affaires municipales. La stratégie les portait même à jeter parfois de l'huile sur le feu pour mieux affaiblir la commune et reprendre la main à l'intérieur même des institutions, ou à se présenter comme seul et unique garant de la paix sociale en faisant le constat clinique de l'incapacité du peuple à se gouverner.

Pour illustrer la première option, l'exemple du siècle de Bourgogne en territoire septentrional permet de décortiquer cette politique opportuniste. Les ducs de Bourgogne jouèrent ainsi de ces dissensions entre les villes et dans les villes pour imposer leur pouvoir. De ce point de vue, l'exemple le plus frappant et peut-être l'un des plus complexes reste celui de la guerre factionnelle qui opposait en Hollande les *Hoeken* (Hameçons) aux *Kabeljauwen* (Cabillauds) déjà évoqué, mais qui permit à Philippe le Bon, de s'emparer des terres de sa cousine et de mieux contrôler les enjeux locaux.

L'autre technique consistait à agir au nom du bien commun à protéger pour ramener la paix comtale, comme le fit Gui de Dampierre après la guerre entre Lille et Douai. Mais l'occasion pouvait être saisie pour entamer les privilèges. Le même, à Bruges en 1280, à l'occasion de la *Moerlemaye*, profita de l'incendie du Beffroi pour revenir sur la charte de privilèges émise par l'un de ses prédécesseurs, Philippe d'Alsace, au détriment de la ville. Et Richard II agit de la sorte en 1392 à Londres. Dans le royaume de France, si l'intégration des villes dans le programme de gouvernement royal se fit de manière moins heurtée, des tensions existèrent (ex : En Bourbonnais, la « détestable commocion de Bourges » en avril 1474).

Certes, les villes impériales, qui ne parvenaient pas toujours à dépasser des conflits internes, se révélant parfois d'une extrême violence, pouvaient compter sur l'arbitrage d'une ville voisine ou de la ligue à laquelle elles appartenaient, comme le prévoyait la charte de fondation de l'alliance des villes impériales d'Alsace (« Décapole ») en 1354, ou la ligue des villes souabes trente ans plus tard. Mais les villes impériales firent également appel au souverain, quand celui-ci ne s'imposait pas lui-même. Entre 1285 et 1471, il intervint dans 67 cas, ne serait-ce que pour exiger le respect de ses droits.

C'est à ce point critique des ingérences princières et des phénomènes de résistance qui s'y opposent que la réflexion doit désormais s'attarder. La petite révolte bascule en effet ponctuellement vers la grande révolte, celle qui dresse la ville en armes contre les instances supérieures et dont l'issue départage vainqueurs et vaincus, renforçant, au fur-et-à-mesure que l'on avance dans la période, la centralisation étatique.

Dans certains territoires, l'adage selon lequel « l'union fait la force » fut expérimenté et conduisit à d'autres formes d'expression de la ville en armes.

B. Révoltes et ligues, ou la mise à l'épreuve paroxystique de la construction étatique.

1/Le face à face des villes contre leur seigneur et prince : le temps des révoltes

Les conflits internes furent bien souvent inhérents à des crises plus profondes liées essentiellement à une fiscalité rendue insupportable dans un contexte de situation économique fragile et/ou de guerres interminables. La synthèse ne s'encombre pas des détails, et s'il est des conflits qui s'arment pour une réforme profonde des institutions, force est de reconnaître que les taxes constituèrent quasi systématiquement le détonateur d'un système explosif. Partout en Europe, le XIVe siècle a accéléré ce phénomène de révolte urbaine contre l'autorité princière, royale, impériale. Les siècles précédents avaient bien vu l'émergence de ligues baroniales contre le pouvoir de la régente Blanche de Castille (1226-1227), contre la politique de Philippe le Bel à la mort de ce dernier dans le royaume de France (1314), contre les abus de Jean sans Terre en Angleterre, puis lors des deux guerres des barons entre 1263 et 1265, contre les pouvoirs féminins incarnés par Jeanne de Constantinople et sa sœur Marguerite en Flandre dans la deuxième moitié du XIIIe, etc. Mais la montée en puissance des villes en fit de nouveaux partenaires de la contestation dans les décennies qui suivirent. Si chaque soulèvement exprime un mécontentement particulier dans un contexte qui l'est tout autant, c'est une véritable 'épidémie' de révoltes qui couvrent l'Europe de la fin du XIVe siècle. Les exemples abondent : *Leliaerts* (partisan du Lys) et *Clauwaerts* (partisan de la griffe du lion) dirigés par Jan Breydel et Pieter de Coninck en Flandre au tournant des XIIIe et XIVe ; révolte parisienne du prévôt des marchands, Étienne Marcel suivie par la Jacquerie de 1358, Harelle rouennaise et Maillotins parisiens en 1382, révolte moins connue d'Amiens en 1383, révolte des Travailleurs de 1381 née de la multiplication des taxes dont la *Poll tax*, révolte de 1379-1385 guidé par Philippe Van Artevelde, etc. Toutefois cette série épuisante renforça la volonté de paix devenant un puissant moteur de l'action et, l'usure des peuples aidant, les formules pour la garantir oscillèrent entre garantie collective et protection sous la bannière d'un seul.

2/ S'unir pour survivre : le mouvement des ligues

Dans l'Empire, cette volonté des villes de maintenir la paix et de résister aux appétits des princes comme du souverain se refléta dans la création de ligues, associations de défense regroupant de deux ou trois villes à plusieurs dizaines. La ligue des villes rhénanes (1254-1257), fondée pour résister ensemble aux troubles créés par le Grand Interrègne, en compta plus de 60 à son apogée, ainsi qu'une trentaine de princes – ces ligues n'étant pas limitées aux seules villes. Un peu plus d'un siècle plus tard, la ligue des villes souabes (1376-1389), dirigée par Ulm et bientôt accompagnée de pendants rhénan (1381) et de

Haute-Souabe et du plateau suisse (ligue de Constance, 1385), naquit de la volonté d'empêcher les mises en gage que Charles IV avait multipliées, puis d'obliger Wenceslas à ne pas les sacrifier face aux revendications princières. Confiante en sa force, elle n'hésita pas, en 1388, à affronter militairement le duché de Bavière, y compris lorsque la grande majorité des princes et même le roi se placèrent de son côté. De fait, elle semble avoir rassemblé à peu près autant de combattants que ses ennemis. Les Conseillers des villes-membres s'illustrèrent alors comme chefs de guerre, et des villes comme Nuremberg recrutèrent avec des systèmes s'apparentant à la conscription. Malgré quelques succès, les villes furent cependant défaites à Döffingen en Souabe et devant Worms dans la seconde moitié de 1388 et durent accepter la paix d'Eger au printemps suivant, à l'occasion de laquelle la ligue fut dissoute. Cela ne sonna pas pour autant la fin de ce genre de mouvements. En 1449-1450, une autre ligue de 31 villes d'Empire méridionales participa à une guerre de grande ampleur centrée autour de la rivalité entre Nuremberg et le margrave Albert III Achille de Brandebourg autour de droits seigneuriaux et de juridiction notamment. À nouveau, une ligue urbaine agissait de façon autonome sur la grande scène des ambitions seigneuriales et la guerre se termina sans véritable vainqueur.

Ces associations jurées de villes en armes, parce qu'elles expérimentaient tout autant la coopération militaire – en mettant en commun leurs contingents – que des modes de dialogue politiques horizontaux – serments, décisions à la majorité simple – ont été considérées comme des constructions quasi-étatiques, alternatives à la constitution de l'Empire (Peter Moraw). En fait, au contraire, elles se battaient pour survivre politiquement, mais au nom de la fidélité à l'idée d'Empire, quitte à la détacher de la personne du souverain, comme en 1388 – leur position aidant à une sorte d'abstraction et de dépersonnalisation de l'État dans cet espace. Cette alliance des villes d'Empire si particulière et si aboutie résiste à la comparaison, même si des embryons de ligues ou des contrats d'assistance mutuelle parvinrent ponctuellement à fragiliser l'adversaire qu'il ait été royal ou non. L'historiographie est encore un peu fragile sur le sujet, mais il semblerait que les unions qui firent des *Scabini Flandriae* (Gand, Ypres, Bruges, Douai, Saint-Omer) des partenaires intervenant de manière solidaire et parfois bilatérale dans le cadre d'opérations commerciales n'aboutirent pas à ce réflexe de défense mutualisée... au contraire. Après un âge d'or vécu au XIIIe siècle, les villes de Flandre commencèrent à se désolidariser les unes des autres et à profiter d'ailleurs des disgrâces de l'une d'entre elles pour soutenir les forces seigneuriales, dans la perspective de gagner une position supérieure. Cette situation de compétition poussée à l'extrême profita aux ducs de Bourgogne au siècle suivant. Et les Lillois renforçaient les troupes de Philippe le Bon durant la guerre de Gand (1447-1453)...

3/ La violence au nom de l'ordre

À la fin de la période il semblerait donc que la solidarité entre les villes s'étiolle. Les mouvements de répression n'en furent que plus durs. Les menaces puis sanctions, signées dans le sensationnel des corps des opposants pendus (Paris, 1382, Bruges 1438...) et dans le martyre des villes rebelles accompagnèrent la victoire du plus fort, tandis que progressivement la violence se légitimait par la nécessité du maintien de l'ordre. Mais ne nous y trompons pas, cette politique, si spectaculaire soit-elle, ne fut que l'exception. Les rois savaient manier la carotte et le bâton, essentiellement pour le profit des amendes à tirer de ces rébellions qui remplissaient des caisses un peu minces. D'ailleurs, les empereurs à partir de Rodolphe Ier de Habsbourg (1271-1291) traduisaient souvent en justice les villes dont le gouvernement avait été renversé, au nom de la paix violée. La violence légitime était davantage disputée sur le terrain d'une justice qui désirait s'élever au-delà des coutumes pour réserver les crimes de sang à la seule justice baillivale représentante du prince. C'est dans cette optique que Philippe le Bon châtia la ville de Cassel en 1431 en levant son armée contre des populations rebelles qui refusaient d'abandonner leur coutume du duel judiciaire. Les leaders furent décapités, une amende de 50000 nobles réclamée et les privilèges de la ville entamés.

Dans cette concurrence des pouvoirs et dans ce choc des cultures, la solidarité des villes entre elles était d'autant plus difficile à maintenir que les querelles de succession et les guerres civiles brouillaient des alliances et des adhésions qui n'étaient plus forcément naturelles et gageaient le sort des villes à celui des vainqueurs et des vaincus.

C. La ville en armes à l'heure des choix

1/ Choisir son camp au rythme des double élections et des guerres de succession

Les doubles élections à la tête de l'Empire font entrer les cités impériales dans des périodes d'incertitude et de troubles, jusqu'à les obliger à choisir leur camp. (ex : ligue des villes rhénanes de 1254 ne sut pas trouver de position commune lors de l'élection d'Alphonse de Castille puis lors de celles de Richard de Cornouailles en 1257). Cette situation de la double élection était finalement le pendant des querelles de succession en France ou aux Pays-Bas, décliné sur le mode « électif ». Ailleurs, les reconnaissances

de vassalité et de légitimité à régner positionnaient le curseur de l'engagement. Les oppositions pouvaient donc se dérouler entre un suzerain et son vassal (ex : conflits entre le comte de Flandre et le roi de France). De même, les transitions où les appétits de pouvoir des cadets ou des collatéraux de la Couronne engageaient les villes à se ranger vers la personnalité qui exerçait le plus de pression ou qui convenait le mieux aux propres ambitions urbaines (ex : politique louvoyante de Londres durant le règne de Jean sans Terre). Le choix des villes pouvait orienter la politique des princes, lorsque leur pouvoir économique les invitait à la table du pouvoir. Mais la force contraignante, souvent du côté des princes, ne leur accordait que rarement le mot de la fin. De ce point de vue, la position de Jean Jouard, président des deux parlements de Bourgogne, qui préféra ignorer les appels de Marie de Bourgogne et ouvrir les portes des villes du duché aux troupes de Louis XI en 1477, peut être lue comme la volonté d'un homme d'épargner les terres et les hommes des désastres de la guerre et de se rallier à celui qui, comme suzerain de son seigneur, semblait légitime...

2/ Choisir son camp dans les troubles de la guerre civile

L'affaire se corsait davantage lorsqu'elle prenait les allures de la guerre civile. La France comme l'Angleterre et même la Hollande où la guerre des *Hoeken* et *Kabeljauwen* fut si clivante et si longue (1345-1490) qu'elle peut être assimilée à une guerre civile, d'autant que les deux opposants originels étaient issus du même sang, puisqu'il s'agissait du comte Guillaume III et de sa mère Marguerite II, entraînant les villes dans ce maelstrom des oppositions. En France et en Angleterre, dans le sillage des rivalités qui opposèrent, d'un côté les Armagnacs aux Bourguignons après l'assassinat de Louis d'Orléans, commandité par Jean sans Peur en 1407 et de l'autre côté de la Manche les Lancastre aux York pour le trône d'Angleterre entre 1455 et 1487, les villes étaient invitées, voire sommées par la force des choses à choisir un camp. En 1452, Richard d'York écrivit aux habitants de Shrewsbury pour solliciter leur ralliement et une aide militaire pour lutter contre le duc de Somerset. L'ancrage territorial des villes et les répercussions des fidélités seigneuriales dictaient les préférences. Mais au lendemain des conflits, les fidélités accordées aux vaincus pouvaient se payer chèrement. En Angleterre, au moment du retour du roi Lancastre Henri VI, son épouse Marguerite d'Anjou encouragea le pillage et le saccage des villes qui relevaient des York, telles Grantham et Stamford. Les villes se rangeaient du côté de ceux qui les favorisaient, quitte à changer alternativement de camp, comme en témoigne la difficulté pour une ville comme Coventry à demeurer Lancastre au moment du triomphe d'Édouard IV.

En France, Paris bascula alternativement du côté Armagnac ou Bourguignon à la faveur des exploits et victoires de l'un et l'autre camp, même si le menu peuple de Paris se laissait plus aisément séduire par la propagande bourguignonne. Dans cette guerre civile où chacun prenait les armes non pas contre un roi, mais pour défendre le roi, la circulation des manifestes (comme en Angleterre) permettait de rallier les villes par la justification du bon droit de chacun (ex : insurrection cabochienne des 27, 28 et 29 avril 1413). Inutile de multiplier les exemples, les villes étaient tout simplement emportées dans la tourmente de ces guerres dynastiques dont elles subissaient plus qu'elles ne soutenaient les débats.

Néanmoins la lassitude des guerres et la déception des prises d'armes populaires eurent pour conséquence dans le royaume de France d'inciter les villes à demeurer des bonnes villes dans la main d'un roi faiseur de paix. Cette option gagée sur le charisme royal en France et sur les équilibres de la *Common Law* restaurée en Angleterre ne fut pas partagée par les terres impériales et septentrionales où la constante fragilité de l'empereur d'une part et la logique contractuelle du pouvoir de l'autre développèrent une autre conscience de l'État.

III. LA GUERRE : UN ACCELERATEUR DE LA PRISE DE CONSCIENCE IDENTITAIRE

A. Les usages symboliques du matériel militaire

1/ Des armes pour emblèmes

Le développement du potentiel militaire des villes leur permit de se créer une image qui servit à la fois de représentation en direction du monde extérieur, mais également d'outil de conscientisation du groupe.

Les guetteurs d'Erfurt avec, sur l'un des côtés de leur bouclier, les armes de la ville, rappellent que la société médiévale oscille en permanence entre la valeur symbolique et la réalité des faits. De ce point de vue, le matériel militaire aux usages déjà évoqués sur le terrain de l'action offre à la ville des dispositifs de figuration et de représentation qui sont autant de signes de ralliement et d'identité du groupe. Associé à une figure religieuse tel que saint Paul à Londres et plus généralement à la Vierge ailleurs ou au saint patron local, l'arme au service de la communauté urbaine s'en trouve d'autant plus

sacralisée. Bien sûr, la muraille présente sur nombre de sceaux urbains en est un parfait exemple. (ex : Sceau Commun de Londres, apparu entre 1196 et 1214, Le grand sceau de Fribourg-en-Brisgau, en 1245, sceau de Namur (1264), sceau d'Utrecht (1266)...). Les écus, parfois les livrées, mais surtout l'arsenal vexillaire constituent des signes de ralliement pour la défense desquels la foule en colère ou l'armée en marche n'hésitent pas à faire l'offrande de leur vie (ex : bannières de villes et de cantons rassemblés pour lutter contre les troupes de Charles le Téméraire dans la chronique bernoise de Diebold Schilling). Dans les villes des Pays-Bas, le soulèvement des métiers passait par le rassemblement des bannières sur une place centrale telle que le *Vrijdagmarkt* à Gand. Le fait que les princes de Bourgogne confisquaient systématiquement les bannières à chaque explosion urbaine en dit long sur la puissance symbolique de ces tissus ornés. Cette conscience du tout au-delà des parties semble plus forte dans les villes du Rhin supérieur. Le Conseil de Strasbourg interdit aux métiers de se rendre au *Schwörtag* (le jour du serment annuel aux autorités) avec leurs bannières, pour que seule celle de la ville y soit brandie, tandis qu'à Constance, le compromis imposé par Sigismond en 1430 interdit aux métiers d'avoir leur propre bannière en plus de celle de la cité. En France, l'adjonction de fleur de Lys sur les armes des villes au XVe siècle, était perçue comme un honneur...

2/ La parade des hommes en armes

Mais derrière les bannières se trouvaient des hommes. Comme on l'a dit les archers, arbalétriers et miliciens combinaient entraînement et divertissement à l'occasion de tournois qui dans le rassemblement festif exprimaient l'intégration des villes dans un réseau qui dépassait parfois les limites de la principauté. Ces rendez-vous ludiques étaient l'occasion de défendre par des armes émoussées ou non l'honneur de la ville. Fêtes du blanc Rosier à Douai, Fête de l'Épinette à Lille, Fête de l'Ours blanc à Bruges, etc. scandaient des calendriers de rencontres où les villes jouaient sur le terrain de la compétition sportive leurs rivalités économiques au XIVe et jusque tard dans le XVe siècle, avant que la précipitation des guerres sous Maximilien n'entrave le mouvement. Gagner signifiait rendre hommage à la ville et l'ampleur de la fête permettait de mesurer le réseau d'amitiés de la puissance invitante. Les joutes organisées à Paris en 1330 opposent aux champions de la ville des invités venus d'Amiens, de Saint-Quentin, de Corbeil, Pontoise, et d'autres villes proches, mais aussi de Rouen, de Valenciennes et d'Ypres. À Tournai en 1394, près de 48 villes des Pays-Bas envoyèrent des représentants. Ces joutes de plaisance étaient également l'occasion de faire se rencontrer bourgeois aisés et membres de la cour, occasion de renforcer le groupe des courtiers du pouvoir.

Une même culture se développait dans les terres impériales et d'identiques concours rassemblaient les compagnies de tir et d'arbalétrier, ralenties là encore par les périls « régionaux » qu'il s'agisse de la guerre des Hussites ou des villes méridionales, comme en 1449-1450, ou internationaux au temps des guerres de Bourgogne (1473-1477). Les fêtes du tir s'adossaient au calendrier chrétien, aux fêtes du saint patron de la confrérie ou de la ville, mais aussi aux foires qui profitaient de ces démonstrations appréciées pour attirer encore plus de monde, comme c'est le cas à Augsbourg qui faisait coïncider son concours avec sa foire de la fin septembre.

Cet honneur urbain par les armes s'exprimait également en Angleterre. Réunis au milieu de l'été avec leurs *aldermen*, les gardes, à Londres, étaient revêtus d'une cote d'arme rouge et blanche et arboraient une lance de cérémonie lors de la *Midsummer Watch*. Lorsqu'ils finirent par parader sur la Tamise, la royauté commença à prendre ombrage de cette gloire un peu trop envahissante. Les équilibres, tout comme les susceptibilités étaient fragiles, et il ne fallait pas perdre de vue que l'élément du jeu comme de la cérémonie demeurait un arc, une épée, une lance, une arbalète... Ainsi, la marche aux bannières (*Bannerlauf*) de Brême, le 12 septembre 1365, permit aux bourgeois de chasser les consuls comme de vulgaires criminels. À Bruges, la parade militaire, qualifiée d'*auweet* et qui rassemblait tous les communiens en armes, avait défilé durant 3 jours dans la ville en mars 1488 non pour divertir la foule, mais pour intimider Maximilien, fait prisonnier quelques jours auparavant et toiser les troupes impériales. Cette expression de l'honneur de la ville, associant ponctuellement celle du prince, changeait de registre et quittait sa dimension éphémère pour imprimer plus durablement dans les mémoires, la gloire de la ville victorieuse.

3/ Faire mémoire du fait militaire

Si dans le royaume de France, le souvenir des batailles se figea essentiellement dans les folios des *Grandes chroniques* royales, dans l'Empire, la mémoire des faits d'armes des villes se fit d'abord dans l'historiographie qu'elles développèrent. Une distinction des espaces s'impose et il faut convenir de la supériorité des villes allemandes, pôles majeurs dans ce que les historiens ont qualifié d'*Urban Chronicle Belt*. En effet, là, les chroniques urbaines se multiplièrent, en particulier dans les villes immédiates, à partir de la fin du XIVe siècle et surtout dans la seconde moitié du XVe siècle, c'est-à-dire à l'époque où les cités se défendaient contre la constitution d'États princiers. Il est à noter que les

chroniques urbaines se structurèrent très souvent autour de la question des guerres menées pour gagner, puis défendre la liberté ou l'autonomie de la ville. (ex : Conseil de Ratisbonne vers 1250 ; chroniques illustrées bernoises de Bendicht Tschachtlan (1470) puis de Diebold Schilling l'Ancien (milieu des années 1480)).

Ainsi, la commémoration des batailles décisives pour les destinées de la cité constitue un des éléments importants d'une chronique urbaine, comme à Lübeck, où le Dominicain Hermann Korner élabore dans la première moitié du XV^e siècle un vaste récit de la bataille de Bornhöved, où la ville vainquit le roi Valdémar II du Danemark en 1227, (ex : chroniques de Fritsche Closener au milieu du XIV^e siècle, puis de Königshofen vers 1386 à Strasbourg). Mais cette fibre patriotique se développait aussi dans les livres de famille. Sur le principe de la constitution d'une conscience urbaine dans l'opposition à l'autre, le *Stirpe Rorbachiana* rédigé entre 1478 et 1482 par l'un des représentants de la grande famille des Rohrbach de Francfort (Bernhard) désigne les auteurs des Faides contre Francfort avec une récurrence remarquable : « Unsere Feinde, Feinde des Rates, Feinde der Stadt » (nos ennemis, ennemis du Conseil, ennemis de la ville). La guerre dans ses mémoires familiales permet à la conscience urbaine de s'étoffer, de même que dans les commémorations festives.

En effet, la commémoration des batailles ne se limite pas à l'historiographie, et prend un caractère nettement multimédia qui souligne son importance dans le discours identitaire des villes tardo-médiévales. S'appuyant sur des dates et des figures héroïques identifiées dont la légende a parfois nourri les imaginaires à travers les siècles, à l'instar de Guillaume Tell, en territoire alémanique, les commémorations se développèrent surtout au XV^e siècle, même si là encore la progression n'est pas linéaire (Ex : Commémoration à Lübeck à la date anniversaire de la victoire de Bornhöved ; Metz fit édifier une chapelle, avec des fondations de messes, pour rappeler l'échec de l'assaut du duc de Lorraine en 1473 ; à Ypres, le *Thuyndag* célébrait chaque premier dimanche d'août la victoire de la ville assiégée par les Anglais associés aux Gantois en 1383 ; Orléans célébra le 8 mai 1431, soit deux ans après sa libération par Jeanne d'Arc, la paix retrouvée, tandis qu'une procession dite des Tourelles imprimait dans les consciences dès 1430 la mémoire du siège victorieux pour la ville, son duc et son roi).

Processions, commémorations et chroniques contribuent donc à faire de ces victoires des marqueurs, des repères de l'identité communautaire parfois limitée au monde urbain, mais parfois aussi ouverte à une dimension plus englobante.

La sacralisation de ces moments clefs dans l'histoire de la ville célébrant la résistance ou le ralliement offrait une dimension supérieure à des communautés dont la victoire, dans une tradition quasi ordalique, signifiait la légitimité. Dans ce contexte, la guerre devenait ainsi une mise à l'épreuve du Bien commun et du bon gouvernement.

B. Protéger la ville et ses environs : un devoir au cœur du bon gouvernement

1/ La guerre : un moyen de sécuriser les lieux

Ces décennies d'engagement militaire eurent pour conséquence de donner aux villes les moyens et les compétences de sécuriser leur territoire dans le temps de la guerre et dans celui de ses lendemains. Qu'elles fussent dotées d'une forte autonomie comme en terre impériale et dans les Pays-Bas jusqu'au XV^e siècle ou qu'un pacte ait été passé pour transférer le devoir de protéger le royaume comme en Angleterre et en France, les villes prirent conscience de la dimension spatiale d'un bien commun 'grâce' à la guerre.

La forte autonomie de nombre de villes d'Empire leur permit ainsi de dominer un espace parfois très vaste. Si l'on a déjà évoqué le rôle du *Landwehr* et des faubourgs fortifiés dans la protection d'un espace élargi autour de la ville, les communautés urbaines acquirent un territoire, au sens politique, de différentes manières, qui permit un lent grignotage de l'arrière-pays, comme on peut le voir dans la Confédération. Il est vrai que Zurich compta moins sur les conquêtes militaires (Freiamt en 1415) que sur l'achat de seigneuries (Küssnacht en 1384) ou surtout les mises en gage (Winterthour, auparavant ville Habsbourg, obtenue ainsi en 1467), voire l'acquisition de fiefs (Altstetten, fief impérial). Mais l'expansion bernoise se fit plus largement par la force (Hasli en 1334, ou les territoires acquis après la victoire de Sempach en 1386). Même lorsqu'une ville ne parvenait pas à placer un espace étendu sous son autorité, elle disposait d'autres armes pour dominer son espace 'contadin' comme la politique de combourgeoisie qui liait les nobles voisins et leurs seigneuries à la cité qui les accueillait comme bourgeois. À défaut, la ville pouvait engager des chevaliers des alentours comme mercenaires. Par ailleurs, à la politique castrale de la ville en tant que telle, pouvaient s'ajouter les acquisitions de châteaux par certains lignages urbains, qui participaient ensuite à la défense de la cité. Le « pays messin » offre ainsi l'exemple d'un ensemble discontinu de communautés rurales, situées dans un rayon d'environ 30 km autour de Metz, et qui, placées sous la dépendance juridique de membres des

paraiges par un enchevêtrement de droits fonciers et judiciaires divers, constituaient *in fine* l'arrière-pays de la ville. En 1348, les autorités mirent en place une commission de quatorze membres du Conseil pour mettre en place une politique de défense des forteresses de cet espace.

Néanmoins la conscience de l'espace et du droit de propriété ne se réglait pas toujours aussi facilement, comme l'atteste en Angleterre les luttes autour du phénomène des enclosures. L'*enclosure* de l'espace public était un acte politique contre lequel la cité pouvait s'élever au nom d'un bien commun à défendre. L'exemple de Coventry montre qu'à 7 reprises entre 1370 et 1420, la communauté s'était assemblée pour aller détruire, en respectant une forme ritualisée, les murs des espaces enclos par les seigneurs laïcs et ecclésiastiques. L'existence du droit d'arsin aux premiers temps des communes et franchises, à savoir le droit de destruction en cas d'agression sur un membre de la communauté, signalée précédemment, montre que cette conscience se portait désormais sur un territoire, à savoir un espace commun sur lequel s'exerçait un pouvoir, celui de la ville. La guerre et la nécessité de se protéger amplement fut donc le catalyseur de nouvelles pratiques de gouvernement, à tendance parfois plus coercitives.

2/ Contrôler, s'informer, espionner

Le contrôle de l'espace urbain revêtait une importance capitale et permettait de donner forme dans le temps de l'agression à un patrimoine commun comme on vient de le voir. C'est aussi de cette manière que l'on peut interpréter la mise en place d'un dispositif de chaînes. Tendues aux extrémités des rues pour gêner la pénétration de l'ennemi arrêté dans sa course, elles pouvaient ensuite servir à délimiter des espaces de pouvoir, mais surtout permettre aux autorités urbaines de ramener l'ordre dans leur ville en cas de débordement (Ex : Paris, en 1356-1358). À Reims, l'inspection de 1470 nous informe d'ailleurs sur le fait qu'elles étaient conservées chez des particuliers chargés de les mettre en place sur ordre donné, ce qui renforce l'idée d'un partage de responsabilités dans cette protection du bien commun. Les autorités s'attachèrent non seulement à mettre la ville en défense, mais à en contrôler les différents quartiers et les métiers dont on redoutait les révoltes, comme à Bâle en 1475. Le contrôle renforçait l'autorité de la police urbaine qui alla encore plus loin à Vienne où, au milieu du XVe siècle, le Conseil mit en place des *Bolleteen* (billets) vérifiés par des *Bollettenmeister* en cas de guerre pour vérifier l'identité des habitants.

L'état d'urgence accélérât le caractère autoritaire du pouvoir princier comme celui de la ville. Des études récentes ont braqué le projecteur sur le climat anxiogène et les craintes permanentes d'agression propres au contexte de guerre. Dans cette atmosphère de danger imminent, le fonctionnement des Conseils urbains s'adapta, et de nouveaux organes purent être créés (Ex : Conseil de guerre à Ratisbonne en 1387-1389).

Par ailleurs, le contrôle de l'information s'imposait comme une arme à part entière. En temps de guerre, le volume des correspondances augmentait considérablement. C'est ainsi qu'en Champagne, pendant la guerre civile de la première moitié du XVe siècle, les villes voisines se communiquaient des nouvelles militaires (Châlons, Rethel, Mouzon, Château-Porcien), certaines jouant un rôle de pivot, comme on le voit également au sud de l'Empire, où Ulm et Nuremberg s'imposèrent dans cette fonction. Cette nécessité d'être informé le plus rapidement possible se lit dans l'inflation des dépenses de messagerie, mais aussi de manière évidemment plus discrète dans l'emploi d'espions, soit occasionnels – marchands, aubergistes, femmes, voire clercs –, soit professionnels, comme on les trouve dans les comptes bâlois pendant les guerres de Bourgogne.

L'intervention et l'action au nom de l'utilité publique relevaient du bon sens et de la nécessité accélérées par des impératifs vitaux. Néanmoins, comme nous l'annoncions en introduction et comme le prouve le nombre exponentiel d'exemples – en partie seulement développés –, la guerre devenue une constante contribua à penser à la fin de notre période une première théorisation du bien commun à l'échelle urbaine.

3/ Le XVe siècle et la théorisation du fait militaire au nom du Bien Commun

Au-delà des faits répondant à l'urgence d'action, le fait militaire a été intégré dans les dispositifs théoriques que les villes commençaient à penser et à rédiger, fortes des expériences accumulées. Par cet usage intensif de l'écriture qui les caractérise, les villes allemandes proposent de ce point de vue un solide corpus de textes sur l'art de bien gouverner les villes. Aux marges de notre espace, à Görlitz, Johannes Frauenburg, greffier du conseil en 1476, expliqua dans un mémoire remis au premier magistrat de la ville que, parmi ses premiers devoirs, figure celui de veiller à la bonne défense de la ville, à l'entretien de ses murailles et de sa milice, mais aussi à la bonne tenue du réseau de messagerie. Dans son traité sur le bon gouvernement urbain, *Wye men wol ein statt regieren soll* (Comment les hommes doivent gouverner une ville) rédigé en 1495, Johannes von Soest exposa au Conseil de Worms que le maintien de la paix tient aussi à la défense de la ville et que cette surveillance constante est un

devoir. Dans les Pays-Bas, point de traité de bon gouvernement, mais l'on sera frappé de la proximité des idées développées par Jan van Boendale en Brabant plus d'un siècle auparavant, au milieu du XIVe siècle, dans des phrases synthétiques destinées à orner le fronton des hôtels de ville avec son *Hoemen en stat regeren sal* (Comment gouverner la ville). La circulation des marchands est aussi une circulation d'idées. Une ville de paix était gage de prospérité et l'entretien de la muraille y veillait. Cette articulation de la guerre et du bien commun se lit dans les livres de mémoire comme on l'a vu, mais également dans des poèmes, des libelles, une littérature plus fragile, aujourd'hui en partie disparue, mais qui ne doit pas faire pour autant des espaces où elle est moins visible, des lieux dénués d'intérêt pour la mise en place de ces programmes de réforme.

Parce que le bien commun est « un indicateur de la relation historique entre l'individu et l'État » (Pierre Monnet), la question que pose le poète Eustache Deschamps au début du XVe siècle permet de comprendre le nœud de cette ambition constante et extrême qu'est la guerre : « Qu'est ce que le Bien commun ? Ce qui peut regarder/ Prouffit de tous, jeunes et anciens, Garder la loy, son païs et les siens ». Encore faut-il savoir de quel pays on parle, et pour qui sacrifier une vie...

C. La guerre ou comment passer de la défense du bien commun à l'émergence de la chose publique

1/ Le cycle de la genèse de l'État : la guerre, l'impôt, l'espace public

Arrivé aux termes de cette réflexion, il est temps de rassembler les faits, les événements, les réactions qui ont été développés pour vérifier finalement les modalités de la genèse de l'État tel que le programme de recherche européen dirigé par les historiens Wim Blockmans et Jean-Philippe Genet les avaient fixées. La guerre exige des hommes pour la faire, mais aussi la mise à disposition de moyens ; l'argent en est rapidement le nerf. Les villes et leur puissance économique furent évidemment sollicitées par des biais qui, là encore, firent de cette conjoncture, un crible permettant de lire la nature de l'État en développement dans toute la variété du champ des possibles offert par l'arc géographique considéré.

Véritable gouffre financier, la guerre eut comme double impact de provoquer la maturation des institutions comptables urbaines et de renforcer les argumentations princières en faveur du service dû à la Chose Publique. Du côté des villes, si, comme on l'a vu, le service d'ost fut bientôt remplacé par des aides destinées à alimenter les armées professionnelles, le transfert de compétences qui les rendait pleinement responsables de leur défense pouvait engloutir des sommes considérables. À Coventry, le *murage* (impôt pour la muraille), autorisé par le roi, en constante inflation, conduisit les populations à l'émeute. Il faut dire que les chiffres s'affolèrent au fur-et-à-mesure que l'on avance dans la période. À Hildesheim, 75% du *Meynewerk* était destiné à payer les ouvriers de la fortification au XVe siècle ; à Tours, dans l'urgence des premières défaites françaises, 83% du budget en 1358-1359 est consacré à la muraille qui devait réunir la Cité et le Châteauneuf et il en va de même à Lille, Douai, Amiens... Partout la menace de guerre implique la redistribution des profits à destination de l'enceinte, du guet et, à la fin de la période, de l'achat de bouches à feux.

La guerre permet également de sortir de la téléologie qui oppose systématiquement la ville à l'État et de mesurer la puissance d'un dialogue qui autour de l'impôt et de sa nécessité fit des villes des partenaires. Et faut-il rappeler à ce propos que même les turbulentes villes de Flandre ne cessèrent de payer les guerres du Téméraire ? L'analyse doit donc interroger les processus plutôt que les finalités, car si l'impôt de guerre entre partout dans les caisses du prince, seuls les rois d'Angleterre et de France parvinrent à mettre en place un impôt permanent ou presque. Dans le royaume des Valois, malgré les soubresauts des émeutes anti-fiscales de la fin du XIVe et la ligne idéologique selon laquelle « le roi doit vivre du sien » propre au clan bourguignon au temps de la guerre civile, les villes contre une reconnaissance juridique de leur existence dans les structures politiques du royaume accordèrent l'impôt. Certes, les rois Valois profitèrent en partie des avancées de leurs prédécesseurs capétiens, avec Louis IX par exemple qui exigeait des villes qu'elles présentassent leurs comptes entre 1260 et 1262. Au XIIIe siècle, « l'impôt négocié » (Albert Rigaudière), s'ouvrit à l'ensemble du royaume toujours par la nécessité de guerre sous Philippe le Bel. Mais la Guerre de Cent ans précipita le mouvement. Et même si Charles V, sur son lit de mort, abandonna une partie des fouages qui pesaient lourdement sur les villes, la rançon de Jean II le Bon et le traumatisme de guerre consolidèrent dans les esprits l'idée d'un impôt royal année après année. L'épisode de la Praguerie en 1440 a montré que le roi pouvait s'appuyer sur les villes pour enrayer la fronde nobiliaire dominée par le dauphin Louis – ces dernières affirmant préférer l'impôt plutôt que de se lancer dans une énième guerre civile. Contre une forme d'autonomie et la rétrocession d'une partie de l'impôt royal, les bonnes villes prirent leur place dans un ordre politique qu'elles cautionnaient, préférant comme Tours en 1470 abandonner la prévôté au roi, estimant qu'elle avait assez de charges. En Angleterre, la rente annuelle due au roi, était contrôlée par les villes et la forme « d'auto-gouvernement pour le compte du roi » offrait une variable d'ajustement qui

conduisit à une variabilité de l'impôt qu'il s'agisse de la *firma burgi* ou des *lay subsidy*. Le fait que l'Angleterre s'était lancée dans des guerres de conquête, adoptant la position de l'agresseur et non du défenseur explique peut-être en partie cet aboutissement partiel. En revanche, dans l'Empire, comme dans les Pays-Bas, les guerres ne permirent pas de faire du rêve de l'impôt permanent une réalité. Dans l'Empire, malgré des efforts constants, aucun impôt à l'échelle impériale ne put être mis en place. Dans les années 1420-1430, des impôts contre les Hussites furent décidés par des assemblées de cour (*Hussengeld*) ; cette demande de financement extraordinaire était présentée comme une contribution militaire, que l'on pouvait remplacer par un versement en numéraire. La matricule d'Empire de 1422, déjà évoquée également, fut établie dans ce contexte, notant le nombre de chevaliers à équiper. Mais les villes ne payèrent pas tout le temps. Les tentatives se multiplièrent et les principes de l'universalité chrétienne impériale agirent en 1453, au moment de la croisade contre les Turcs qui obligeait à penser à un impôt d'Empire, mais rien n'y fit. En 1471, puis en 1474, les villes refusèrent le denier commun et il fallut attendre 1495 pour que, conditionnées à la mise en place des cercles de défense de l'Empire, les villes acceptassent un faible Denier commun, là encore sans unanimité, puisque les Cantons urbains des Confédérés le refusèrent. Dans les Pays-Bas, le modèle français importé par les ducs Valois de Bourgogne se heurtait à une forte contractualisation du pouvoir. Bien avant leur arrivée, les aides (*beden*) des villes aux guerres de leur prince étaient adossées à la reconnaissance de nouveaux privilèges. Ainsi en est-il en Hollande, avec les guerres incessantes des XIVe-XVe siècles. Dans le *Livre des privilèges* de Haarlem (*Handvesten en privilegien der stad Haarlem*), on trouve pour la période 1389-1428, au moins 32 nouveaux privilèges concernant essentiellement la constitution du conseil de la ville ou le statut des bourgeois obtenus contre une participation financière aux guerres de Guillaume IV. Les villes obtenaient des avantages politiques en échange de leur 'générosité'. Cet habitus se heurta aux prétentions des ducs de Bourgogne, à moins que ce ne soit l'inverse. Philippe le Bon, déclencha ainsi une guerre longue contre Gand entre 1447 et 1453, lorsqu'il voulut imposer une gabelle permanente. Les guerres ne manquaient pas, mais elles étaient perçues comme des aventures princières, non comme des causes communes. La guerre contribua donc assurément à la construction étatique à condition de lui reconnaître une pluralité de formes. Les villes ne se développaient ni en marge, ni contre l'État, mais dans un espace de dialogue plus ou moins apaisé.

2/ *Defensio Patrie, defensio Regni* : des emboîtements plus ou moins opérants

Cet espace de dialogue qui conduisit à l'organisation d'États Généraux en France, comme aux Pays-Bas, à l'institution d'une chambre des communes au Parlement anglais (même si les villes n'y étaient que faiblement représentées) et à faire de villes phares comme Francfort les hôtes des diètes d'Empire, fut essentiel dans la justification des guerres et dans la constitution d'un lien fort entre les monarques et leurs villes. Dans la lecture oxymorique que nous avons privilégiée dès l'amorce de notre propos, la guerre pour être légitime se devait d'être juste selon la culture chrétienne de l'époque, et donc faiseuse de paix. C'est peut-être d'ailleurs ce qui explique l'autonomie forte des villes d'Empire, piliers de la *Landfrieden*. En effet, dans l'Empire, les villes furent très tôt associées au maintien de la paix publique. La politique de paix territoriale, activée fortement par Louis de Bavière (1314-1346/7) puis Charles IV (1346-1378), demeure toutefois ambivalente dans la mesure où elle contraignait les villes autant qu'elle leur donnait des pouvoirs. D'ailleurs, les cités du sud de l'Empire lui préférèrent le modèle des ligues, comme on l'a vu, qu'elles contrôlaient et qu'elles présentaient comme des instruments au service du bien commun et de l'Empire. C'est dans ce contexte que la *Reformatio Sigismundi*, un traité rédigé en 1439 sans doute par un participant au concile de Bâle, mais dont on pensait que l'empereur en était l'auteur, proposait entre autres réformes du gouvernement du *Reich* que le maintien de la paix fût confié aux villes d'Empire. Par ailleurs, la logistique de ces croisades contre les hérétiques de Bohême était largement confiée aux villes, notamment Nuremberg. Ainsi, la nécessité de lutter pour l'Empire et la foi semblait-elle accorder aux villes un statut de pilier de l'Empire sur le chemin d'une conscience quasi « nationale ». Déjà rassemblées pour certaines d'entre elles à l'appel de Cologne, lors du siège de Neuss en 1475, les villes dans la Confédération et la vallée rhénane entendirent bien se dresser contre les armées bourguignonnes de Charles le Téméraire. Elles le firent au nom des Allemands contre ce prince, tour à tour vu comme un Welsche ou comme le Grand Turc d'Occident. Car si les alliances entre cantons urbains et ruraux de la Confédération donnent à cette guerre un visage régional, où les villes se fondent dans une entité qui prend de plus en plus conscience d'elle-même, la propagande affichait la couleur : « l'empereur ne peut être un non allemand ». En France, la même valeur de l'unité construite dans l'agression se vérifie et permet au roi d'apparaître comme le pilier de la chose publique incarnée. Ainsi pouvait-on entendre en écho à ce que nous venons de constater pour l'Allemagne, qu'il s'agissait pour les villes en ce début de XVe siècle de participer à une œuvre commune : à savoir « bouter l'Anglais hors de toute France », non pas hors de Champagne, de Picardie ou de Normandie, mais hors

de « toute France ». Le bien commun devenait Chose publique à condition que la guerre fut menée au nom d'un principe de souveraineté partagée par l'ensemble de la population. C'est ce que l'on constate en Brabant, en 1479 où, deux ans après la mort du Téméraire, les États exigèrent de chacune des villes et quartiers de Louvain, Bruxelles et Anvers, la levée et l'équipement pour la défense de la frontière, d'une force de 300 hommes habillés d'une tunique blanche garnie en sautoir d'une croix de Saint-André rouge, emblème d'une grande principauté de Bourgogne passée de l'état de pouvoir autocratique à celui de mythe fondateur.

Le désir des peuples à vivre en paix invitait à la méfiance mais aussi à l'unité quand l'agresseur était clairement identifié. Comme l'écrit un poète anonyme londonien du début du XV^e siècle, dans un texte intitulé *Truth, Rest and Peace* : « Si je dois parler du bien commun et universel dans ce pays, je vous conseillerai particulièrement d'avoir un bon conseil et d'inspecter chaque trouble de cette nation, car ce qui peut commencer petitement, peut finalement tous nous détruire ».

Conclusion

Que l'on appréhende la question sous l'angle économique, social ou strictement politique, la ville en armes accompagne par son engagement, sa résistance ou ses mutations – volontaires ou subies – la construction de l'État. La guerre a entraîné de profonds changements mais également eu la puissance du papier révélateur. Par leur désir constant de paix, les villes se sont armées pour s'imposer, se défendre, puis progressivement gager leurs libertés et la reconnaissance de leur droit à l'aune de cette puissance militaire mise à disposition des princes, puis de l'entité qu'ils gouvernent. Tandis que Louis XI à la fin de notre période faisait de la révolte urbaine un crime de lèse-majesté contre sa personne incarnation du royaume, la ville de Worms en 1489 produisait des textes de loi qui alertaient les déclencheurs d'émeutes : quiconque mettrait en péril le profit et la stabilité de la ville serait passible de crime de lèse-majesté. À hauteur de ville ou à hauteur de prince, la paix devenait non plus seulement une condition au bon développement du commerce et à la libre circulation des hommes, mais un bien sacré dont la protection relevait du devoir de la communauté.

Élément structurel dans le développement des entités politiques, la guerre a permis de stimuler constamment la négociation d'un contrat politique pour tâcher de l'éviter, façonnant un sentiment d'union dans la désignation d'un ennemi commun et dans la progressive conquête de l'expression de la violence légitime. Cette nécessité impérieuse de rallier les villes dans les combats du chef fut bien sentie lorsqu'au début du XVI^e siècle, Claude de Seyssel écrivait dans *la Grande Monarchie de France* : « une bonne ville ou place forte bien envaillée, et fournie d'artillerie et de toutes choses nécessaires pour soutenir un siège et nourrir une garnison et attendre un secours, est le sauvement de tout un royaume ». À ce titre, et parce que les villes des Pays-Bas continuèrent à cultiver leur particularisme menant à la destitution de Philippe II en 1581, tandis que celles d'Empire contribuaient à la Diète de Worms en 1495 à instaurer le dualisme du *König und Reich* pour l'instauration d'une paix perpétuelle (*Ewiger Landfriede*), la guerre, tout comme le bien commun, peut être considérée comme un indicateur historique de la relation des individus à l'État et des idéologies politiques multiples qui posèrent les prodromes d'une organisation fédérale ou jacobine à venir.

Elodie Lecuppre-Desjardin (Université de Lille)

Olivier Richard (Université de Strasbourg)

DEUXIÈME DISSERTATION D'HISTOIRE

Rappel de la question d'histoire moderne : « Le monde de l'imprimé en Europe occidentale vers 1470 vers 1680.

Sujet :

« L'imprimerie est comme un bon plat de viande qui, consommé avec modération, nourrit le corps et lui conserve la santé ; mais dont l'excès conduit aux dérèglements et aux maladies ». Dans le cadre du programme, vous discuterez ce lieu commun ici formulé par Richard Atkins dans *The Original and Growth of Printing in England*, Londres, 1664, (*L'origine et progrès de l'imprimerie*).

Ce rapport exposera d'abord les attendus principaux du jury en proposant chemin faisant un regard critique sur les copies pour montrer des erreurs à ne pas commettre et souligner ce qui a été au contraire particulièrement apprécié par les correcteurs. Dans un deuxième temps on présentera un corrigé adapté aux connaissances attendues des candidats.

Remarques sur les attendus du jury et sur les copies :

La formule choisie (une citation qui invite à une discussion) était singulière, peut-être nouvelle. Cependant l'intitulé du sujet et sa place dans le dispositif du concours étaient sans ambiguïté pour les candidats : il s'agissait bien d'une dissertation et, dans leur écrasante majorité, les candidats l'ont bien entendu ainsi. Si la formulation aura pu sembler déroutante à certains d'entre eux ou d'entre elles, le sujet lui-même était en réalité très classique et invitait à mobiliser les aspects les plus étudiés et les plus centraux du programme.

La question des discours tenus sur l'imprimerie entre la fin du xv^e et la fin du xvii^e siècle faisait partie du programme. Mais le choix de ce sujet répondait avant tout à une volonté de ne pas découper un pan du programme qui aurait pu conduire à traiter ce dernier sous un angle exclusif (soit politique, soit religieux, etc.). Le lieu commun formulé par Atkins permettait en effet de réfléchir à la mobilisation de l'imprimé dans des discours susceptibles de revêtir des enjeux variés. C'est l'ensemble des coordonnées productrices de ce lieu commun qu'il s'agissait de déployer.

Cela nécessitait, en introduction, une analyse approfondie des termes du sujet, et en particulier une prise au sérieux de la comparaison plat de viande / imprimerie pour saisir au plus juste ses implications. Un certain nombre de candidat.e.s a judicieusement décelé dans celle-ci la conception humorale qui fait la part belle au contraste entre équilibre et déséquilibre pour concevoir la santé et la maladie. Porté par cette comparaison, il fallait ainsi bien repérer l'appel à une régulation de l'imprimé, qui peut résonner de différentes manières. Il n'était évidemment pas attendu des candidats qu'ils connaissent Richard Atkins. Toute hypothèse formulée sur l'auteur et son environnement (en particulier à partir de la date de publication de son ouvrage, deux ans après le *Licensing Act*) a été regardée avec bienveillance, mais le fait est qu'ancrer la citation dans une conjoncture, celle du contrôle de l'imprimé dans le moment du retour des Stuart après la grande période d'expansion de la polémique par l'imprimé durant la première révolution anglaise, était important, en particulier pour pouvoir considérer d'autres événements et d'autres conjonctures à la lumière de ce qu'écrit Atkins.

L'accroche (un type d'entrée en matière par un exemple, qui n'est du reste pas obligatoire) pouvait servir à cela. Ainsi un candidat a évoqué en ouverture de sa dissertation *La Nef des fous* de Sébastien Brandt (1494), un livre qui contient un chapitre consacré au « fou de livres » qui s'entoure d'une profusion d'ouvrages qu'il ne comprend pas. D'emblée se trouvait établie la profondeur temporelle des discours critiques à l'égard de comportements d'usagers des livres. Un autre a débuté son devoir en évoquant le *Rôti-cochon*, un manuel scolaire qui a connu un grand succès, dont chaque page est constituée de phrases simples (exemple : « Du Cochon Roti, vive la Peau, étant chaud ») illustrées par des bois gravés. Beaucoup de ces planches évoquent des réalités culinaires, manière d'aiguiser l'appétit d'apprendre par l'appétit tout court. Ainsi, le candidat immergeait tout de suite son lecteur dans la culture de l'imprimé d'Ancien régime avec un ouvrage très courant où la comparaison d'Atkins se trouvait intensément présente. En revanche une autre accroche consacrée à l'étymologie des « Griffarins », cette association de compagnons libraires, n'a pas paru pertinente, plus loin du sujet, et ne servant pas sa compréhension.

D'assez nombreuses copies ont mobilisé la citation d'Atkins au-delà du moment de l'analyse du sujet, en la faisant travailler de diverses manières, parfois tout au long du devoir, et souvent de manière pertinente et suggestive. Ainsi, un candidat a utilisé la comparaison nutritive pour décrire, dans la première partie d'un devoir très réussi, le développement du marché de l'imprimé fournissant des produits très divers, parmi lesquels certains de mauvaise qualité ; c'est un premier sens de l'excès, envisagé dans une deuxième partie du point de vue des pouvoirs comme subversion dans les crises politiques, l'opposition modération / excès étant thématifiée dans un troisième temps comme opposition entre commerce licite et illicite des livres.

La formule « lieu commun » utilisée dans le libellé du sujet avait pour fonction d'aider les candidats et devait éveiller leur attention sur la nécessité de ne pas accepter pour acquis une formulation et de faire preuve à son égard d'esprit critique. En bref, le candidat devait montrer qu'il ou elle raisonnait en historien du xxi^e siècle, et était donc capable de dissocier les discours tenus par les contemporains de l'imprimerie de l'analyse historique que nous pouvons mener aujourd'hui. Certaines notes très basses sont dues à l'incapacité de certaines copies à s'extraire de l'alternative, posée comme une réalité, entre bons et mauvais usages de l'imprimé.

S'agissant d'un sujet général, on attendait des dissertations qu'elles manifestent un esprit de synthèse, c'est-à-dire qu'en prenant appui sur des exemples précis, elles atteignent un certain niveau de généralité et présentent quelques idées fortes sur le monde de l'imprimé pendant la première modernité. Le jury a ainsi regretté que trop de copies se bornent à égrener une succession d'exemples en lieu et place d'un raisonnement serré. Certes, l'exemplification, susceptible de manifester la capacité à raisonner sur un cas précis, est valorisée dans ce concours. Cependant, les exemples doivent servir à incarner la réflexion et plus encore à la nourrir comme à la nuancer, mais ils ne doivent pas se substituer à un discours problématisé. En tous cas, une collection d'exemples (aussi beaux et variés soient-ils) ne font pas une dissertation.

Le jury n'attendait pas un plan précis. De fait, les bonnes copies ont adopté des plans très divers, généralement thématiques, même si des dissertations avec un plan chronologique ont été réussies. S'obliger à annoncer le plan au fur et à mesure est une bonne manière pour tenir fermement un raisonnement d'un bout à l'autre de la dissertation : le jury rappelle la nécessité de rédiger un vrai paragraphe introductif avant chaque partie. Ont été valorisées les copies dans lesquelles le sujet était traité dans toutes ses dimensions géographiques (il ne s'agit pas seulement de donner des exemples dans les quatre coins de l'Europe, mais plutôt de saisir les spécificités du sujet selon les aires géographiques du programme), chronologiques (même si le plan choisi n'est pas chronologique, la dimension diachronique du sujet doit être valorisée, et pas seulement par le choix d'exemples relevant de différentes périodes, mais par la prise en compte des évolutions) et thématiques (le sujet oblige à considérer une variété de questions). Le jury a été sensible aux efforts pour spécifier que par exemple tel phénomène était plus présent à telle période qu'à telle autre, ou dans tel pays.

Les bonnes dissertations ont souvent fortement intégré l'historiographie à leurs raisonnements. Il faut rappeler ici qu'il n'est pas obligatoire de placer un paragraphe consacré à l'historiographie sur le sujet en introduction, surtout si c'est pour l'oublier ensuite, alors que la réflexion gagne tout au long de la dissertation à être armée par une conscience des étapes importantes du développement des études historiques dans tel ou tel domaine – ici à la fois celui de l'histoire du livre, de l'histoire de la culture politique, de l'histoire des pratiques de dévotion, ou encore de l'histoire de l'éducation. Un certain nombre de candidats ont également proposé en introduction un paragraphe sur les sources. Ces évocations étaient soit trop partielles, et donc sans intérêt, soit trop englobantes puisqu'elles concluaient que toutes les sources de l'histoire moderne pouvaient être mobilisées et donc n'apportaient rien au propos. Mieux valait évoquer au cours du développement les sources en effet très variées qui permettent d'approcher les réalités de la culture de l'imprimé entre la fin du XV^e siècle et la fin du XVII^e siècle. Trop peu de candidats l'ont fait, alors même que présenter une source – un document ancien et son usage par un ou une historienne – est une bonne manière de mettre en œuvre une réflexivité dans le traitement du sujet.

Parmi les erreurs dans la mise en œuvre de la dissertation trop souvent rencontrées dans les copies, mentionnons les développements très généraux en première partie retraçant les débuts de l'imprimé, ou exposant les caractères principaux du marché de l'imprimé, à distance du sujet : la problématisation doit être là d'emblée. La richesse des thématiques abordées et confrontées a été bien sûr un critère important d'évaluation. Si les formes principales de régulation de l'imprimé par les pouvoirs ont été presque toujours présentées – quoiqu'avec plus ou moins de précision et de pertinence –, en revanche il a été beaucoup moins question des prescriptions en matière de lecture que l'on trouve dans une foule de livres, ni des protocoles de lecture induits par les dispositifs des ouvrages – une grande leçon de l'histoire de la lecture. La réflexion humaniste sur la valeur du livre comme instrument de savoir a largement soutenu la vision positive de l'imprimé qui forme le début de la citation. En revanche, les candidats ont beaucoup moins mobilisé un fait pourtant massif : celui de l'usage des imprimés dans une communication politique tournée vers la préservation de l'ordre établi. Une autre absence a été plus massive encore dans la réflexion : celle des auteurs. Dans beaucoup de copies, le monde social de l'imprimé est réduit aux artisans du livre. L'idée par exemple que les livres puissent servir à nourrir au sens propre un certain nombre d'auteurs par la rémunération qu'ils leurs procurent – même s'il fallait montrer en général la faiblesse de la rémunération monétaire des auteurs, et les autres formes de profits recherchés par eux avec la mise en lumière de leurs livres – n'a pas été beaucoup rencontrée.

Pour terminer, le jury insiste sur l'importance du respect de la syntaxe, de la grammaire et de l'orthographe. De lourdes fautes ont déparé un certain nombre de copies. Avis aux candidats de l'année prochaine : prenez le temps de vous relire, spécialement si vous vous savez fragile sur le plan de la correction de la langue. Comme l'an passé, le jury a été frappé par le grand nombre de copies trop courtes (moins de 10 pages), lapidaires ou partielles. Différentes raisons peuvent expliquer ce phénomène, mais le jury voudrait à nouveau alerter sur la difficulté à manier le stylo alors que le clavier s'impose de plus en plus comme mode d'intervention à l'écrit. Il faut dès lors rappeler l'importance de prendre des notes à la main (et pas sur ordinateur) pendant la préparation du concours, afin de

s'entraîner à la graphie manuscrite : les candidats y gagneront en rapidité le jour de l'épreuve, mais aussi en lisibilité.

Proposition de plan :

Introduction

À peine née, l'imprimerie suscite des commentaires de la part de ses contemporains qui décrivent le contexte de son apparition et interrogent son bien-fondé. Les discours sur l'imprimerie se développent et accompagnent l'enracinement de cet outil dans la société des XVI^e et XVII^e siècles.

Dans ce contexte, qui est aussi celui de la restauration après la première révolution anglaise, où l'imprimé a joué un très grand rôle dans l'activité politique, grâce à des formes renouvelées (la pétition imprimée, ou les journaux), Richard Atkins a pu écrire en 1664 : « L'Imprimerie est comme un bon plat de viande qui, consommé avec modération, nourrit le corps et lui conserve la santé ; mais dont l'excès conduit aux dérèglements et aux maladies ».

La citation mélange sans doute plusieurs ordres de phénomène : le terme « imprimerie » renvoie à une technique qui a donné naissance à une activité productive, mais les « excès » renvoient plutôt à la circulation des imprimés en tant que ce phénomène est susceptible d'avoir bousculé un ordre social, alimenté un désordre politique ou des dissidences religieuses. La citation propose une comparaison diététique (dont le caractère trivial doit être souligné alors que les hommes des XVI^e et XVII^e siècles ont plutôt loué l'imprimerie comme « art divin ») qui assimile l'imprimerie soit à un vecteur de maladie et de désordres du corps, soit à un régime de santé. Par-là, Atkins soulève une question qui touche aux usages de l'imprimé. Opposant une pratique modérée à une consommation excessive des imprimés, il souligne que l'imprimé peut aussi bien être bénéfique que destructeur, et que, loin d'être chargé d'une valeur positive ou négative, l'imprimé n'est que ce que ses usages en font. L'imprimé est ainsi présenté comme un *pharmakon* : poison et remède, drogue bienfaisante et venin funeste.

La citation dénonce les désordres engendrés par l'imprimé, mais fait fond cependant sur le caractère bénéfique de l'imprimerie comme invention. Elle attire ainsi l'attention sur la régulation nécessaire de la production et de la circulation – ici, on dirait au plus près d'Atkins la « consommation » – des imprimés. Ces imprimés représentés par de la viande doivent-ils être également consommés par tous les individus ? Y a-t-il des organismes prêts à en faire profit tandis que d'autres devraient s'en tenir à distance ? C'est ouvrir la question de la défiance à l'égard des lectures populaires, mais aussi celle des prescriptions de lecture à tel ou tel public (par exemple les femmes). Autre question : tous les plats de viande sont-ils également bons ? Autrement dit, la citation d'Atkins doit être regardée non pas seulement du point de vue de l'usage des livres par des lecteurs, mais aussi comme un problème d'offre : les auteurs, et les imprimeurs proposent-ils des produits convenables ? Mais si l'offre n'est pas ce qu'elle devait être, n'est-ce pas aussi en raison d'un défaut d'organisation ou d'encadrement des professions engagées dans la production des imprimés ? Et dans cet ordre d'idées, l'excès dénoncé par Atkins n'est-il pas aussi celui du nombre des imprimeurs ou des marchands de livres ? On sait combien cette question mobilisait, pour des raisons économiques, sociales, et politiques, tant les communautés de métier que les pouvoirs, même si l'Angleterre, surtout après le *Printing ou Licensing Act* de 1662, limita plus drastiquement et plus efficacement que la France le nombre de ses maîtres imprimeurs par la réactualisation du *numerus clausus* des imprimeurs et des presses, comme par des restrictions géographiques du commerce du livre.

La phrase d'Atkins sonne comme un appel à une régulation de l'imprimerie dans une société où l'imprimé joue un rôle central. Mais les injonctions à une telle régulation émanaient d'acteurs et d'institutions variés : de l'Église, des pouvoirs séculiers, des acteurs du marché du livre, et de nombre d'auteurs. Quels sont les enjeux d'une telle régulation ? Et quelles en sont les formes ?

La réflexion sur la formule d'Atkins peut être nourrie par bien des travaux historiques récents ou moins récents consacrés aux communautés d'imprimeurs, par exemple la *Stationer's Company*, aux rapports entre celles-ci et les pouvoirs, au rôle joué par l'imprimé dans les conflits, aux politiques menées avec le livre par les Églises. Elle implique aussi une attention à la grande variété des imprimés. L'historiographie récente a mis à l'honneur des imprimés mal conservés car de peu de valeur mais qui étaient largement répandus et difficilement contrôlables, que l'on pense par exemple aux occasionnels, aux pièces gothiques, ou aux mille formes de l'imprimé de dévotion bon marché. Le sujet implique aussi de pouvoir mobiliser les travaux sur les usages de l'imprimé et l'histoire de la lecture associés au nom de Roger Chartier ; des travaux qui conjoignent une description des effets de sens produits par la forme matérielle des imprimés avec l'analyse des discours normatifs relatifs à ces imprimés.

On examinera dans un premier temps les sources plurielles d'un discours ambivalent sur l'imprimé. Dans un deuxième temps on montrera combien en réalité l'imprimerie a été un instrument

très mobilisé par les pouvoirs religieux et séculiers, avant de consacrer une troisième partie aux formes de régulation de l'imprimé.

I – Des discours ambivalents sur l'imprimé

On examine, dans cette première partie, trois phénomènes qui ont provoqué des discours ambivalents à l'égard de l'imprimé et susceptibles de fonder le propos d'Atkins : l'affirmation du livre imprimé comme outil et produit de l'activité savante, et la concurrence entre savants ; les réactions de l'Église face à la prolifération des livres de religion ; l'usage massif de l'imprimé dans les luttes politiques.

A – Travail et identité savante dans la culture de l'imprimé

L'invention de l'imprimé ne semble pas avoir d'emblée engendré d'amples débats, pour la simple raison que le nouveau procédé ne s'est imposé que progressivement, et que la rupture qu'il représentait n'a pas été tout de suite évidente.

Parmi les premières réactions hostiles, c'est surtout un point de vue moral qui prévaut, à l'instar du dominicain de Murano Filippo di Strata, qui écrit en 1474 que « *est virgo hec penna, meretrix est stampificata* » (la plume est vierge, l'imprimerie une prostituée). Johannes Trithemius, un moine allemand de l'abbaye de Sponheim, rédigeait aussi, au début des années 1490, une louange du *scriptorium*, dans laquelle il mettait en garde contre l'imprimerie qu'il accusait de distraire les moines de la parole divine. Il ajoutait un argument matériel intéressant en assurant que l'imprimerie ne durerait pas 200 ans quand le manuscrit recopié serait conservé éternellement.

En-dehors de ces quelques diatribes, l'imprimerie suscita peu de manifestations d'hostilité, et provoqua plutôt de l'enthousiasme, dont on en a conservé des traces nombreuses et qui vantent les mérites d'un « art divin », comme il fut qualifié dans le premier livre imprimé à Paris en 1470, qui imposa cette caractérisation pour longtemps. Art divin, comme le soulignent maints écrits humanistes, du fait de l'incroyable rapidité de reproduction des livres qu'il permet, mais aussi parce qu'il augure d'une préservation de la mémoire savante, désormais inaltérable, parce qu'il rend le savoir accessible à tous et, comme il est affirmé par Gargantua, dans des ouvrages élégants.

On sait aussi que l'imprimé a été adopté sans réticences par les savants. Dès les premières décennies du XVI^e siècle par exemple, les bibliothèques d'institutions autant que les bibliothèques privées conservent avant tout des livres imprimés, et la chasse aux bons livres quel que soit leur support par les hommes de savoir a été accrue par l'augmentation de la production de livres générée par l'imprimé. Elizabeth Eisenstein a synthétisé la contribution que le développement de l'imprimé avait apportée à la science à partir de la Renaissance. Ainsi le livre imprimé a-t-il été un vecteur capital dans le développement des savoirs sur le corps qui sous-tendent le lieu commun d'Atkins. Les traités d'anatomie qui se multiplient à la Renaissance permettent la confrontation des découvertes sur les organes. En outre, l'élaboration des planches anatomiques qui tiennent une place centrale dans certains de ces traités est un élément à part entière de l'activité scientifique, un moment cognitif dans l'élaboration des représentations nouvelles du corps et de ses fonctionnements.

Si l'art de l'imprimerie a été globalement loué, certains usages de l'imprimé ont suscité des discours hostiles. La dénonciation des mauvais livres – remplis de fautes – en conséquence de l'avidité des libraires ou de leur incompétence est rapidement devenu une habitude d'auteurs. Ce discours-là renvoie sans doute aux contraintes financières pesant sur les typographes, qui pouvaient être effectivement pressés de publier vite, mais ces contraintes pesaient aussi dans certains cas sur les auteurs soucieux par exemple de voir leurs derniers livres bien présents sur les tables de la prochaine foire de Francfort. Ce discours signale fondamentalement que les auteurs n'ont plus la maîtrise de l'objet qui porte leur discours.

Toutefois le thème des « mauvais livres » dépasse les rapports entre imprimeurs et auteurs. Il sourd de la concurrence objective qui touche le monde savant où coexistent des formes de coopérations, des rivalités et des conflits. Parmi les accusations portées contre des rivaux, il y a celui de mettre sous la presse des ouvrages afin d'en tirer un profit mercantile, à l'opposé de la norme sociale de l'homme de lettres ou du savant désintéressé, et qui se tient au plus loin du travail rémunéré. De fait, l'activité des presses a nourri directement nombre d'auteurs qui œuvraient étroitement au contact de libraires : des traducteurs par exemple, ou bien des rédacteurs de compilation savante travaillant à la commande. D'autres savants impécunieux s'employaient aussi comme correcteurs d'imprimerie, tout en composant leurs propres ouvrages. Pour la grande majorité des auteurs cependant, l'argent issu des

contrats passés avec les imprimeurs-libraires ne représentaient qu'une part de leurs revenus ; les livres participaient en revanche à établir une réputation qui permettait d'obtenir emplois rémunérateurs, pensions, ou protections utiles, dans une grande variété de cas de figures. Le monde des auteurs n'était pas du tout unifié socialement, et l'art des lettres était notamment un attribut de magistrats dont les livres étaient conçus comme un appendice de leur fonction. Ce cas est bien différents d'écrivains que leur statut social modeste conduisait à rechercher les profits de librairie, en attendant l'occasion d'un établissement honorable.

B – L'imprimé, outil de mobilisation des réformes religieuses

La bulle « *Inter sollicitudines* », fulminée par Léon X en 1515, a manifesté l'ambivalence que les pouvoirs religieux éprouvaient face à l'imprimerie : « afin que ce qui a été sainement inventé pour la gloire de Dieu, l'accroissement de la foi et la propagation des bonnes lettres ne produise pas l'effet contraire et n'engendre aucun dommage pour le salut des fidèles du Christ, pour que l'ivraie ne croisse pas avec le bon grain et que le poison ne soit pas mêlé au remède ». On ne saurait mieux traduire cette conception de l'imprimerie comme *pharmakon*, alors même que l'Europe ne connaît pas encore la Réforme, mais expérimente des formes nouvelles de spiritualité (comme, par exemple, la *devotio moderna*) qui créent un marché du livre imprimé spécifique. Ainsi justement, les frères de la Vie Commune voient certes leur activité de copistes menacée par l'arrivée de la nouvelle technique de reproduction des textes, mais installent des presses à Bruxelles, Gouda, Marienthal et Rostock qui deviennent d'importants centres de diffusion de leurs ouvrages de dévotion, comme par exemple *L'Imitation de Jésus-Christ*.

La préoccupation à l'égard du livre imprimé a considérablement augmenté avec la Réforme, et avec l'ampleur du combat réformé au moyen de pamphlets. On sait par exemple que le pamphlet *An den Christlichen Adel deutscher Nation von des Christlichen Standes Besserung* (*À la noblesse chrétienne de la nation allemande sur l'amélioration de l'État chrétien*) fut imprimé en 4 000 exemplaires le 15 août 1520 et vendu si rapidement qu'une seconde édition est demandée dans les 5 jours seulement, et sera suivie de 15 autres. Le pamphlet *Von der Freiheit eines Christenmenschen* connaît 18 éditions en un an. *Ein Sermon von Ablass und Gnade* de Luther également (résumé des 95 thèses) est publié une première fois au printemps 1518 et connaît 25 éditions en 1520. Les catholiques ont du reste alimenté en retour la production pamphlétaire du temps.

Au total, la partition de la Chrétienté européenne a généré dans le monde catholique un fort désir de contrôle, ainsi qu'une défiance envers une diffusion large des ouvrages de religion, à commencer par la Bible. Mais les conflits religieux du XVI^e siècle ont aussi installé l'idée que l'imprimé, dans ses multiples déclinaisons, était un formidable outil pour diriger les fidèles.

Au reste on ne saurait opposer trop simplement une pensée tout uniment positive du rôle du livre côté protestant à un regard devenu négatif dans le monde catholique. Luther lui-même a tenu des discours négatifs sur l'imprimé marqués par l'idée que l'abondance nouvelle de livres recouvrant les vérités de la Bible serait un signe de l'approche de la fin du monde. Mais Luther, dans ce moment dramatique, justifiait sa propre prise de plume prolifique par la volonté d'éclairer le monde avant la fin de celui-ci. Et dans un autre ordre d'idées, on différencie aujourd'hui les pays luthériens où la Bible était avant tout destinée aux pasteurs, des zones calvinistes où l'ensemble des fidèles était invité à lire directement l'Évangile.

C – Le rôle moteur des imprimés dans les crises politiques

L'imprimé, de manière plus générale, s'est installé comme un moteur des conflits, suscitant l'attention des pouvoirs politiques. Les libelles, des ouvrages polémiques, sont devenus des objets familiers dans toutes les villes d'Europe. Il s'agit d'un type d'écrit protéiforme (chansons, placards, livrets, petits livres) qui répond aux besoins de l'action politique tout en étant de bon rapport pour les libraires : vite imprimés, vite écoulés grâce à un prix modique. La quantité de ces imprimés durant les crises politiques est impressionnante ; Omer Talon, avocat général au Parlement de Paris durant la Fronde, remarquait moins dans son Journal le contenu des mazarinades que le fait qu'on en publiait « 3 à 4 chaque jour ». Les Anglais des années 1640 relevaient aussi la croissance numérique des pamphlets (que les historiens ont confirmée : 22 pamphlets imprimés à Londres pour l'année 1640 ; 1966 en 1642). L'expression de ces inquiétudes sur l'excès d'imprimés s'inscrivait dans un contexte plus général : qu'on puisse imprimer en une journée ce qui nécessitait plusieurs mois à un copiste suscitait, non sans arrière-pensées politiques, un mélange d'émerveillement et d'effroi. Les crises de

surproduction qui affectaient régulièrement le monde de l'imprimé entre la fin du xv^e et la fin du xviii^e siècle mirent aussi en évidence que l'adéquation entre l'offre et la demande n'était pas toujours atteinte.

Des guerres d'Italie à la Fronde et à la Révolution anglaise, en passant par la Ligue, l'Interdit de Venise (un conflit entre la Sérénissime et la Papauté qui a consisté essentiellement en une guerre de plumes), la guerre de Trente Ans, ou encore le siège d'Amsterdam par Guillaume d'Orange en 1650, les candidats avaient l'embaras du choix pour évoquer plus en détail tel ou tel conflit dans lequel l'imprimé a joué un rôle majeur. Il ne fallait pas manquer de souligner que les pamphlets ne sont pas seulement une arme des opposants, mais aussi, et peut-être d'abord un moyen d'action utilisé par les pouvoirs en place (voir les fameuses mazarinades gouvernementales). Il n'en reste pas moins que le pamphlet, instrument de manipulation des populations facile à mettre en œuvre, était conçu comme un danger par ses mêmes pouvoirs, et très surveillé. Aussi les pamphlets ont-ils alimenté une défiance des pouvoirs à l'égard de l'imprimé, et de nombreux gestes de régulations. On a valorisé également les copies qui interrogeaient le double rôle des imprimés dans les crises politiques des xvi^e-xviii^e siècles : ils les suscitent en même temps qu'ils sont inspirés par elles. Il est donc souvent difficile de déterminer si tel ou tel autre imprimé fut cause ou conséquence de la crise.

Conclusion-transition : Le leitmotiv des dangers de l'imprimé a ainsi poursuivi sa route au long des xvi^e et xviii^e siècles. Il est alimenté par une évolution structurelle et européenne de l'imprimé : la production en langue latine recule au profit des livres en langues vernaculaires. En France, 80 % des livres imprimés en 1501 le sont en latin ; ils sont 50 % en 1565. Si le recul du latin se stabilise plutôt au xviii^e siècle, il est compris par les contemporains comme une mise en danger des lecteurs : le livre devient accessible au plus grand nombre et surtout à ceux dont on pense qu'ils ne maîtrisent pas et ne doivent pas maîtriser les savoirs. Pour autant, les pouvoirs religieux et séculiers saisissent vite l'intérêt qu'ils ont à faire un usage spécifique de l'imprimé.

II – Les usages de l'imprimé par les pouvoirs

Il s'agit ici d'examiner à la fois la façon dont les pouvoirs ont attribué des fonctions particulières à l'imprimé et les modalités qu'ils choisirent pour corriger ce qu'ils estimaient être des usages nocifs de l'imprimé.

A – Imprimer la loi pour la publier : l'intégration de l'imprimé aux pratiques des pouvoirs

Attribut de la souveraineté, le pouvoir de faire la loi s'accompagne de la nécessité de la diffuser : la connaissance de la loi est gage de l'autorité de l'État comme de sa légitimité. C'est à un rythme varié que les pouvoirs saisissent l'intérêt de l'imprimé pour la diffusion des lois. Les rois catholiques de la péninsule Ibérique manifestent dès 1499 leur volonté de faire usage du vecteur imprimé grâce à la publication d'un in-folio intitulé *Leyes de Madrid*, bientôt suivi par un *Libro en que estan copiladas algunas bullas... y todas las pragmaticas que estan fechas para la buena governacion del reyno*, (Alcalá, 1503). Plus tard, en 1513, Ferdinand donne ordre d'imprimer 50 exemplaires des ordonnances concernant les Indiens (les lois de Burgos), afin de les distribuer aux officiers de la couronne concernés par ce sujet et de permettre leur application la plus rapide. En France, l'impression de la législation et plus généralement de tout ce qui relève de l'activité royale traduit une diffusion accrue de l'information dans le royaume. L'imprimé s'ajoute en fait aux autres modalités de publicisation de la loi que sont l'enregistrement et le cri public, tous deux fréquemment mentionnés dans les imprimés. Si en France, le premier acte royal imprimé est précoce (1491), c'est à partir du règne de Charles IX que l'impression de la loi se généralise et se banalise, après une première accélération liée à l'intense activité législative du règne de François I^{er}. L'impression de la législation royale a surtout pour conséquence, au cours du xvi^e siècle, de sélectionner les imprimeurs et de renforcer le rôle d'un petit nombre d'entre eux. À partir de 1539, lorsque trois imprimeurs reçurent un privilège de trois ans pour l'impression de l'ordonnance de réformation de la justice, il devient évident que les lois imprimées le sont à l'aide d'un privilège royal ou juridictionnel. Aussi la généralisation du recours au privilège conduit à une institutionnalisation du petit nombre d'imprimeurs qui publient les actes royaux. C'est au xviii^e siècle que s'établit l'Imprimerie royale (1640), dont l'objectif principal était d'ailleurs davantage de publier la gloire du roi que d'imprimer la loi.

La monarchie espagnole avait aussi installé dans sa capitale, à la fin du XVI^e siècle, une *Imprenta real* qui devient, au XVII^e siècle, l'un des établissements les plus actifs d'Espagne, détenant le monopole de l'impression de tous les textes qui émanent des autorités.

Il ne faudrait pas limiter cette pratique aux seuls États dits centralisés dont on a souvent souligné le lien entre leur affirmation progressive entre Moyen Âge et époque moderne, et leurs cultures et pratiques de l'écrit. Ainsi, dans la péninsule Italienne, on observe un mouvement identique, même s'il ne traduit pas tout à fait des pratiques semblables. Le *stampatore ducale* de Florence joue ainsi le rôle à la fois de fournisseur de livres officiels, qui se plie à une censure préventive, et d'imprimeur des *bandi*, pour lesquels Giorgio Marescotti, par exemple, obtient un privilège de dix ans qui lui assure une rente particulièrement confortable. À Bologne, grande productrice de lois, c'est le *Stampatore Camerale* qui a l'exclusivité de l'impression des *bandi* et qui occupe une fonction dont la stabilité est tout à fait remarquable, comme en témoigne l'activité ininterrompue de Girolamo Donini de 1630 à 1679. Ces *bandi* de Bologne frappent par l'homogénéité de leurs formes qui traduit une uniformisation de la loi : un nombre réduit de formats (l'in-quarto ou le placard), une page de titre standardisée, une même présentation typographique avec un choix réduit de caractères. L'objet matériel impose sa propre loi et contraint les modalités de diffusion de la loi.

Que fait l'imprimé à la loi et que fait la loi à l'imprimé ? L'imprimé participe d'abord d'une attente formulée dans la loi elle-même et qui consiste à « garder et observer de point en point selon leur forme et teneur » ses articles. En inscrivant la production législative dans la production imprimée, ce sont les conditions de validité de l'acte royal qui se trouvent transformées, comme en témoigne la modification de la clause injonctive qui intègre la diffusion imprimée de la loi. Le processus de sélection des textes législatifs à imprimer contribue aussi à des formes de distinction : l'impression est surtout privilégiée pour les textes relatifs à la justice et à l'administration du royaume ou à l'économie et aux finances. La législation sur l'imprimerie est quant à elle sur-représentée, manifestant ainsi l'intérêt qu'elle suscite pour l'État royal.

Normalisation, banalisation, uniformisation : imprimer la loi, c'est, pour les États, faire usage d'une technique dont on peine à mesurer si elle fut efficace pour asseoir leur légitimité et pour faciliter le consentement de leurs sujets, mais qui eut aussi pour rôle d'exposer le fonctionnement de l'appareil d'État. Cette publication de la loi se trouve du reste démultipliée : petites et grandes décisions des États sont fréquemment réimprimées dans des relations d'événements, des occasionnels, des périodiques.

B – Les multiples visages de la communication politique par les pouvoirs

Entre la loi imprimée et le pamphlet, il existe toute une gamme d'imprimés mobilisés par les pouvoirs pour faire connaître, célébrer, ou justifier leurs actions. Les batailles donnent lieu à des relations, de même que les grands événements ritualisés. Nous connaissons aujourd'hui les entrées de ville ritualisées grâce aux livrets imprimés contenant le programme de certaines d'entre elles, et surtout grâce aux innombrables relations d'entrées qui ont été conservées. Celles-ci ne sont pas un simple enregistrement de la cérémonie, mais contribuent fortement à l'ordonner et lui donner son sens. On sait par exemple que certaines fêtes princières de l'Italie des XVI^e et XVII^e siècles donnèrent lieu à une publication qui précédait l'événement lui-même et avait ainsi pour fonction d'encadrer la compréhension du spectacle politique par les spectateurs-lecteurs, plutôt que de rendre compte du déroulement de la représentation.

L'impression de ces événements politiques eut aussi des conséquences sur la circulation manuscrite des informations : les correspondances diplomatiques entre les cours fourmillent de notations qui renvoient à la publication imprimée de l'événement rapporté.

Des guerres d'Italie à la guerre de Trente Ans, le monde de l'imprimé fut mobilisé à plus d'un titre par les pouvoirs. D'abord, dans le cadre des conflits, l'imprimé joua un rôle important dans la construction des alliances. La publication des « ordres de bataille », descriptions, souvent sous forme de listes, des armées en campagne, participe quant à elle d'une sorte de politique de l'effroi par l'imprimé. Enfin, la prise en charge par l'imprimé de la description des batailles constitue un tournant (qu'il convient aussi de nuancer : voir Bouvines). Outre la prolifération des imprimés commandés par les pouvoirs qui a pour but d'encadrer l'interprétation de la bataille et qui conduit parfois à la sollicitation privilégiée de certains imprimeurs (par exemple Noël Abraham à Lyon pendant les guerres d'Italie), c'est une guerre des imprimés qui prolonge la guerre sur le champ de bataille : la communication sur le nombre de morts, la désignation d'un vaincu, la production de faux, etc. témoignent du rôle de l'imprimé comme d'une seconde arme. Il ne faut pas négliger le fait que les pouvoirs séculiers tentent ainsi de contrer la production d'imprimés bon marché pourvoyeurs de nouvelles, parfois difficiles à distinguer

des pamphlets et libelles. La volonté des pouvoirs de maîtriser l'information est d'abord une lutte pour le monopole de cette dernière.

C – L'imprimé, support du renforcement des confessions

Avant même l'invention de la typographie, l'Église s'était intéressée à la reproduction mécanique permise par la xylographie : dès le début du xv^e siècle, grâce à un usage plus courant du papier, ce sont des dizaines de milliers d'images pieuses qui sont ainsi diffusées dans toute l'Europe. Produites par des ateliers laïcs ou des monastères, elles sont ensuite vendues sur les foires et les lieux de pèlerinage, et contribuent au façonnage des pratiques de dévotion. Le développement de l'imprimerie a pour conséquences de plus forts tirages et une meilleure qualité d'impression. Aussi l'Église en tira-t-elle très rapidement la leçon, soutenant la production d'*ars moriendi* qui avaient pour objet de préparer chrétiennement à la mort. Entre xvi^e et xvii^e siècles, l'Église catholique se saisit de l'imprimé pour en faire un outil de sa consolidation : livres d'heures dont la production démultipliée accompagne l'approfondissement des pratiques de dévotion ; livres liturgiques (bréviaires, missels, psautiers, graduels) qui participent à la reprise en main des cérémonies et des rites ; et, bien sûr, la Bible qui fait l'objet, jusqu'à la fin du xvii^e siècle, de vastes entreprises éditoriales qui avaient pour but de répondre à l'immobilisme de l'Église lorsqu'elle avait affronté le travail philologique des premiers humanistes et des protestants. Ainsi la Bible polyglotte de Plantin fixe le texte comme les modalités de sa réception.

Les Églises anglicane et protestantes ne sont pas en reste, comme en témoigne la *Great Bible*, qui s'imposa sous le règne du roi Jacques comme un outil unique et surtout les catéchismes protestants que Luther privilégiait d'ailleurs à la Bible. Outils mnémotechniques, ils eurent un rôle considérable dans la construction des communautés protestantes.

Le concile de Trente donna lieu à une réforme des livres liturgiques et à la définition d'une norme romaine pour unifier les usages (Bréviaire romain, Missel, etc.). Une nouvelle politique éditoriale de la papauté s'exprimait alors. Cette dernière envisageait un programme éditorial qui reposait sur le monopole de l'imprimeur romain (lequel, éventuellement, pouvait déléguer à d'autres imprimeurs). Il s'agissait d'installer au plus vite les nouvelles pratiques de la Réforme catholique et surtout d'éviter la publication de textes fautifs en sélectionnant les imprimeurs. Toutefois, cette volonté papale de faire émerger une politique officielle d'édition se heurta aussi bien aux résistances gallicanes en France qu'à la construction, en Espagne, d'une politique étatique du livre religieux (Philippe II accorde aux Hiéronymites de l'Escorial le monopole sur les livres liturgiques).

Conclusion-transition : arme des pouvoirs pour assurer leur stabilité, l'imprimé est donc aussi loué pour ses vertus et fait l'objet d'usages différentiels selon les contextes dans lesquels il est mobilisé. C'est bien cette question des usages de l'imprimé qui inquiète parfois les contemporains (dont Atkins) et a pour conséquence l'élaboration d'une politique de l'imprimé.

III – Des usages qui définissent une politique de l'imprimé

Tout livre imprimé n'était pas forcément lu. On sait par exemple (Labarre, *Le livre dans la vie amiénoise*) que l'avocat Mathieu Lallemand, dans la première moitié du xvi^e siècle, possédait des livres qu'il ne lisait sans doute pas puisque le priseur les a trouvés enfermés dans un coffre au grenier ! Mais un livre imprimé, même non lu, peut déjà annoncer un danger par son existence même et parce qu'il est *susceptible* d'être lu. Il faut toutefois insister sur le fait que le livre n'est conçu comme un danger ou un bienfait que parce qu'il est lu.

Aussi, les hommes de la première modernité s'emploient à encadrer la lecture de l'imprimé. Pour filer la comparaison diététique de Atkins, il convient de contrôler les humeurs produites par l'imprimé, comme aussi de diriger la manière dont il agit sur ses lecteurs.

A – Contrôle et censure

Il convient de distinguer la censure proprement dite, ensemble des procédures menées par une autorité visant à autoriser ou interdire la diffusion d'un ouvrage, des dispositifs plus larges de contrôle de l'imprimé.

Du côté de la censure, dès 1479, le pape intervient après l'impression d'une bible en bas-allemand à Nuremberg : il convient désormais de châtier tous imprimeurs, acheteurs et lecteurs de livres hérétiques, soit en recourant aux censures ecclésiastiques, soit de tout autre manière. Les libraires devront solliciter, désormais, avant de lancer un nouvel ouvrage, une autorisation préalable.

La Bulle « *Inter Sollicitudines* » de 1515, déjà évoquée précédemment (voir I) a bien mis en évidence le lien entre la crainte de la dénaturation du livre par des usages pernicioseux et l'établissement d'une politique du livre, fondée sur la censure. C'est parce qu'il faut séparer le bon grain de l'ivraie que « nous ordonnons que personne n'ose imprimer ou faire imprimer quelque livre que ce soit, tant à Rome que dans tous autres villes et diocèses, si les livres n'ont été auparavant examinés, à Rome par notre provicaire ou maître du sacré palais, dans les autres villes ou diocèses par l'évêque ou son délégué ».

Une autre étape importante est la création de la congrégation du Saint-Office en 1542, qui marque la réorganisation de l'Inquisition dans le contexte de la lutte anti protestante. En 1558 est promulgué le premier index universel romain, puis en 1571 est établie la Congrégation de l'index voulue par le concile de Trente.

Parallèlement, les pouvoirs séculiers établissent une censure préalable : en Espagne, la Pragmatique de Tolède (1502) publiée par les Rois Catholiques instaure une licence ou autorisation royale pour les livres étrangers. Cette licence était décentralisée, pouvait être donnée par des chancelleries ou des prélats : donc indifféremment par des pouvoirs civils ou religieux. La licence se marquait dans le livre par la mention « *con licencia* ». Pour les ouvrages religieux, la licence est confiée à des évêques et inquisiteurs. Au cours du XVI^e siècle, a lieu un processus de centralisation des autorisations d'impression, qui s'accompagne d'une normalisation des livres, qui doivent comporter la mention de l'autorisation et du le privilège tandis que sur la page de titre doivent figurer le nom de l'auteur, celui de l'imprimeur, ainsi que le lieu d'édition de l'ouvrage.

En France, le premier Édît systématisant le lien entre privilège de librairie (destiné à protéger l'investissement réalisé par un éditeur ou un auteur dans un livre en lui confiant le monopole d'exploitation de ce dernier pendant une durée donnée) et la permission d'imprimer (l'acte de censure) est l'Édit de Châteaubriant en 1551, qui est destiné explicitement à réprimer la diffusion des ouvrages calvinistes venus de Genève. L'Édit de Moulins (1566) oblige de soumettre tous les livres nouveaux à la chancellerie royale qui délivre les privilèges d'impression. Mais en France, la mise en place d'un véritable (quoiqu'encore modeste) appareil bureaucratique pour la censure n'intervient que dans les années 1620 et surtout 1630, sous l'autorité du cardinal de Richelieu et du chancelier Séguier.

De tels dispositifs pouvaient, dans la dissertation, être décrits pour presque tous les États d'Europe, les Provinces Unies se singularisant quand même au XVII^e siècle dans ce paysage par la liberté d'imprimer qui y régnait. Dans l'Empire, où coexistent privilèges impériaux et privilèges délivrés par les différents États, la fragmentation de l'espace politique rend particulièrement difficile l'application de la censure comme le respect des privilèges. En Italie du Nord, terre d'élection de l'Inquisition, l'action combinée des pouvoirs ecclésiastiques et séculiers est réputé avoir dressé un barrage efficace face au protestantisme.

Dans cet espace, les dispositifs censoriaux pourraient avoir progressivement remodelé la culture italienne : moins par les procès, visites de bibliothèques, de couvents et d'ateliers d'impression que par le dialogue permanent avec les auteurs et libraires, de modification des manuscrits en correction de rééditions. Il était en tout cas important de poser, dans la dissertation, la question de l'efficacité des dispositifs censoriaux. On peut aussi attendre des candidats une nuance à ce tableau par l'évocation de l'*Areopagitica* de Milton (1644) qui s'élève contre la censure installée par le Parlement anglais l'année précédente. Pour Milton, la consommation du livre, qu'il soit bon ou mauvais, est sans danger pour l'homme. S'il condamne la censure, c'est aussi parce qu'elle s'oppose à l'œuvre rédemptrice de Dieu qui répand sa grâce en suscitant des livres.

Au-delà de la censure, le contrôle de la production des imprimés par les pouvoirs séculiers se réalise via les communautés d'imprimeurs et de libraires, à qui se trouve délégué le travail de surveillance des ateliers et de régulation de la profession. Ces communautés sont dominées par des gros libraires particulièrement favorisés par le pouvoir, qui leur concèdent des marchés avantageux, et fortifient leur place à la tête de ces corps, dont la dimension hiérarchique tend à être renforcée. Dans les années 1620 et 1630 à Paris, ce sont les jurés de la corporation qui effectuent les visites des ateliers pour vérifier qu'aucun ouvrage interdit ne s'y imprime. La *Stationer's Company* londonienne a un fort pouvoir de régulation sur ses membres, du fait que les grands libraires sous-traitent aux petits imprimeurs une partie des impressions. Le système vise à assurer la prospérité des grands marchands de la place, et à éviter que les imprimeurs modestes ne tombent dans la misère, ou n'impriment

massivement des ouvrages interdits pour subsister. Dans l'espace germanique, l'organisation des communautés (sans cesse remise sur le métier, car elle donne lieu à une production incessante à partir de 1531 à Bâle et jusqu'en 1673 à Nuremberg) conditionne le contrôle à la fois des travailleurs du livre (souvent considérés comme séditeux) et de leur production (avec de fortes contraintes exercées sur les catalogues et le contrôle du commerce du livre). Dans tous les cas, pouvoirs et responsables des communautés s'accordent sur un malthusianisme qu'ils peinent en réalité à faire respecter : c'est l'un des aspects de la modération évoquée par Atkins. En France, ce système a permis de maintenir au XVII^e siècle, à l'exception de la période de la Fronde, un certain ordre dans cet espace crucial pour la monarchie qu'est Paris, mais, en conférant le quasi-monopole des privilèges intéressants aux grands libraires de la capitale, il a conduit les communautés d'autres villes, en particulier Rouen, sur la voie de la contrefaçon et du livre interdit.

Le contrôle de la production (par la censure et la réglementation) n'est pas toujours efficace. Arrivent ainsi dans les mains des lecteurs des livres jugés dangereux par les autorités ou les élites car ils sont considérés comme susceptibles d'avoir des effets pernicieux sur des esprits mal éduqués. L'interrogatoire de Menocchio, ce meunier du Frioul accusé d'hérésie à la fin du XVI^e siècle, manifeste l'inquiétude de l'inquisiteur qui cherche à comprendre comment il a pu formuler ses idées et quel rôle les livres (et surtout ceux qui les lui ont fournis) ont joué. L'entêtement de Menocchio à soutenir que ses idées lui sont venues « toutes seules dans son esprit » ne convainc pas l'inquisiteur, dont les questions renvoient à la croyance très forte dans le pouvoir des livres et la nécessité de contrôler leur circulation et leur appropriation par les lecteurs.

B – Diriger vers les bonnes lectures

Sont examinés ici trois dispositifs de régulation des lectures : durant les apprentissages scolaires, par les livres qui classent les livres, par les livres qui prescrivent des lectures. On insiste donc ici moins sur des contraintes légales, judiciaires ou policières, que sur l'inculcation de normes de ce qu'il est bon de lire.

Dans cette perspective, la période des apprentissages apparaît, sans surprise, comme un moment essentiel dans l'effort pour normaliser les lectures. Les apprentissages élémentaires se font sur des supports très variés, mais qui ont en commun d'avoir un contenu essentiellement dévotionnel. Ainsi des abécédaires, qui proposent à la lecture des prières ou des éléments du catéchisme. Bien souvent, les enfants n'apprennent pas à lire et écrire sur des supports spécifiques, et à nouveau ce sont des ouvrages liturgiques ou de dévotion qui leur sont fournis.

Les collèges, écoles latines ou *grammar schools* assurent pour leur part une éducation combinant humanisme et dévotion. On y enseigne le savoir des Anciens, avec un accent mis sur la morale. La consommation de livres est encadrée par la liturgie chrétienne (dans les collèges jésuites : prières avant les cours, messe quotidienne, examen de conscience journalier, confession et communion mensuelle). L'enseignement comprend aussi le catéchisme et les lectures saintes.

Les institutions d'éducation orientent toute une partie de la production imprimée, celle qui est réalisée aux alentours des collèges qui passent contrat avec des imprimeurs. Au-delà, cette production scolaire n'est pas sans influencer sur le canon humaniste : il arrive que des premières éditions de textes de l'Antiquité soient liés à l'initiative d'un professeur qui a décidé de mettre au programme un manuscrit inédit. Le premier public visé est celui des clercs. On publie surtout des manuels : le Donat, le Doctrinale d'Alexandre de Villedieu (publiés en Europe à 300 éditions environ), les *Auctoritates Aristotelis et diversorum philosophorum* (10 éditions incunables sur 27), les Distiques de Caton (69 éditions en latin, 9 en français), les Fables d'Ésope (80 éditions latines, 7 françaises). Donc surtout des textes qui avaient déjà circulé dans les siècles précédents.

Comme l'a montré Ann Blair, la prolifération des livres donne place à l'activité d'auteurs et à des types d'ouvrages consacrés à l'ordonnement du savoir, ou la réflexion sur les livres. Dictionnaires de langue, s'ils n'étaient pas inconnus au temps du manuscrit, prolifèrent sous une forme imprimée. Les livres de lieux communs se donnent comme offrant le savoir nécessaire venu de l'Antiquité : ils prospèrent dans un contexte de multiplication des livres qui rend difficile de prétendre posséder tout le savoir de son temps. Puis à partir du milieu du XVI^e siècle paraissent des ouvrages qui recensent et classent les livres, ceux d'Antoine du Verdier et de La Croix du Maine à la fin du XVI^e siècle, avant la *Bibliothèque universelle* de Charles Sorel au milieu du siècle suivant. D'autres livres se présentent comme des guides pour constituer une bibliothèque, à l'instar de l'*Advis pour dresser une bibliothèque* (1627) de Gabriel Naudé, lequel donne comme conseil d'acheter des livres en grand nombre, manuscrits et imprimés, plutôt que de se restreindre aux beaux livres : Naudé ne craint pas l'indigestion manifestement. Tous ces ouvrages sont le support privilégié des discours sur les livres.

Enfin, de nombreux ouvrages contiennent des conseils voire des injonctions relatives à la lecture. On les trouve dans des manuels de confession par exemple, ou dans les livres qui expliquent comment mener une vie chrétienne, à l'instar de *l'Introduction à la vie dévote* de François de Sales. Les lectures des femmes font l'objet d'une attention particulière. Par exemple, dans son *De institutione feminae christianae* (1523), Juan Luis Vives proscrit la lecture des romans pour les femmes, ouvrant tout un débat qui sera repris dans de nombreux ouvrages. Les romans qui mettent en scène des personnages en train de lire (de sains ouvrages, ou bien au contraire des livres interdits) jouent leur partie dans cette contribution des livres à la normalisation des lectures. Y participent également les règles des monastères, qui comportent bien souvent un passage sur le sujet. La régulation des lectures est un leitmotiv de la période qui repose sur la croyance en la puissance des livres sur leurs lecteurs. Les livres de chevalerie, par exemple, sont régulièrement voués aux gémonies (jusque dans le *Quichotte*). À la fin du XVI^e siècle, François de La Noue accusait *l'Amadis de Gaule* d'être une lecture aussi pernicieuse pour les jeunes gens que ne l'était Machiavel pour les plus âgés. Mais il distinguait aussitôt deux types de lectorats : les naïfs et ceux qui sont « fondés en doctrine, âge et discernement », ajoutant ainsi à l'existence de mauvais livres, celle de mauvais lecteurs. La pratique de la lecture collective était alors un moyen d'encadrer la réception des textes : le sire de Gouberville raconte en 1554 qu'il lisait le soir à ses paysans des passages d'*Amadis de Gaule*. Ici, on pouvait convoquer la notion de communauté interprétative (Stanley Fish) qui considère la façon dont le contexte d'interprétation d'un texte lui fournit un cadre, souvent contraignant, d'intelligibilité.

C – Le livre imprimé et ses dispositifs matériels pour contraindre la lecture

Les imprimeurs, les éditeurs et les auteurs disposent aussi d'outils propres à l'imprimé pour encadrer la lecture et définir des usages qui soient conformes à ceux qu'ils entendent imposer. Peter Burke (*The Fortunes of the Courtier*, 1995) l'a montré dans son analyse des dispositifs éditoriaux du *Livre du Courtisan* de Baldassare Castiglione qu'il qualifie de « forme-sens ». Imprimé pour la première fois à Venise en 1528, l'ouvrage interrogeait, sous la forme dialogique ouverte alors en faveur dans la péninsule Italienne, les qualités requises pour se comporter en bon courtisan. Le texte était très éloigné d'un traité théorique au ton didactique : les intervenants étaient fréquemment interrompus et concurrencés par d'autres, les discussions donnaient lieu à de nombreuses digressions, la forme ouverte du dialogue suggérait que le problème posé était sans réponse claire et définitive. Devenu un succès éditorial, le livre devient l'objet d'une guerre entre éditeurs car sa vente s'avère très profitable. L'ouvrage change alors de nature à la faveur de ses rééditions et traductions en d'autres langues européennes. Le livre se trouve en effet augmenté d'un véritable paratexte ou, pour reprendre les termes de Gérard Genette, d'un péritexte composé principalement de préfaces, de notes et de tables, toutes rédigées par des éditeurs. Ainsi l'édition Giolito de 1556 propose une version augmentée qui se distingue de celle de Manuce de 1547 en ce qu'elle est annotée par des apostilles, qui relevaient d'une pratique courante, toutefois encore jamais mobilisée pour le *Courtisan*. En soulignant ce qui importe dans le texte, ces apostilles jouent aussi un rôle éditorial et modifient la lecture du texte en la guidant et en la contraignant. Ces ajouts péritextuels (apostilles, index, tables, etc.), souvent rédigés sous la forme impérative (« le courtisan doit parler correctement », « le courtisan doit savoir dessiner ») contribuent à transformer le *Courtisan* d'une œuvre ouverte à un traité fermé, voire un manuel d'instruction et un livre de recette. Bref, un bréviaire de règles générales, à l'opposé de ce que son édition de 1528 véhiculait.

Lorsqu'il soutenait, au milieu des années 1970, que « forms effect meanings », D. F. McKenzie mettait en garde contre l'illusion qui voudrait réduire les textes à leur seul contenu sémantique et attirait l'attention sur la nécessité de penser ensemble la composition matérielle de l'imprimé, le texte qu'il porte et la lecture qui en est faite. Entre XV^e et XVII^e siècle, la présentation matérielle des imprimés suscite l'intérêt des auteurs et des imprimeurs qui voient dans la modification des formats, des pages de titre et des autres paratextes l'occasion d'encadrer et de modifier la lecture des textes. Fille d'alliance de Montaigne et éditrice de son père, Marie de Gournay s'élève contre les choix de certains imprimeurs qui, dans les éditions successives des *Essais*, ont ajouté des errata, des tables des matières, ou une « Vie » de l'auteur qui apparaît pour la première fois dans l'édition de 1608 et qui manifeste la volonté de construire la figure de Montaigne comme une autorité dont elle soutient que, vivant, il aurait refusé de l'endosser. Elle participa cependant à l'augmentation du volume paratextuel au point que l'édition de 1635 (« objet bien emballé » selon Philippe Desan) en contenait un nombre considérable et participait ainsi à la construction d'un monument livresque dont la lecture ne pouvait guère sortir des sentiers balisés par ces bornes éditoriales.

Un même texte, plusieurs compositions, plusieurs usages et plusieurs lectures : le dispositif imprimé est aussi le lieu où s'expriment les tensions autour de l'interprétation des textes. La multiplication des outils pour modifier la présentation matérielle des textes répond à la volonté de limiter les choix interprétatifs des lecteurs et de procéder, en amont de la lecture, à la sélection de ce qui sera bénéfique au lecteur. D'autres dispositifs du livre imprimé guident sa lecture sans nécessairement la contraindre : de la page de titre (qui tient parfois de véritables discours sur l'œuvre) aux privilèges et approbations qui orientent la lecture, en passant par le choix des caractères typographiques. La présentation matérielle du livre imprimé modifie sa lecture et donc ses usages. Elle fait l'objet d'une compétition entre auteurs et éditeurs qui luttent pour intervenir sur ces marges du texte (qui sont parfois des textes eux-mêmes et pas si marginaux).

Conclusion :

Si l'imprimerie a suscité des sentiments ambivalents, voire contradictoires, chez les hommes des XV^e-XVII^e siècles, c'est d'abord parce qu'ils s'alarmaient des usages et mésusages des imprimés. Mais qui s'inquiète de ces mésusages en-dehors des pouvoirs ? C'est bien un point de vue situé, celui qui voit désordres et dérèglements dans la profusion d'imprimés. Pour ceux qui les composent et celles et ceux qui les lisent, les imprimés, ces *pharmakon*, font l'objet d'appropriations contextualisées.

Pour éviter ou limiter les mésusages des livres, pour renforcer les usages attendus par les pouvoirs, les politiques de régulation se sont imposées, massives, mais à l'efficacité limitée. Elles ne se limitent pas à un contrôle et à une censure. Pour un auteur ou un éditeur qui souhaite encadrer la réception de son œuvre, le déploiement de dispositifs matériels qui bornent la lecture participe de cette régulation.

C'est sans compter cependant avec le fait que « lire, c'est un braconnage » (Michel de Certeau) qui permet au lecteur de « dépasser les bornes » et de s'affranchir des contraintes. Le sens originel d'un ouvrage se modifie d'abord lorsqu'il est réédité, du fait de modifications mises en œuvre par imprimeurs et libraires et liées à des contraintes variées – sans même parler ici des véritables opérations de (re)-publication où s'observent des choix positifs. En outre, les lecteurs s'approprient les livres, en faisant résonner leur approche de tel livre donné avec leurs préoccupations et leurs autres lectures, parfois sous la forme d'écritures marginales qui contribuent alors en retour à nourrir les imprimés.

Florence Alazard

COMMENTAIRE DE TEXTE

Rappel de la question d'histoire ancienne inscrite au programme : « Le monde grec et l'Orient de 404 à 200 avant notre ère ».

La mort de Cleitos (328 avant notre ère)

Voir le texte d'Arrien, *L'Anabase d'Alexandre*, IV, 8,1 à 9,6. Traduction (revue et corrigée) de Pierre Savinel, Éditions de Minuit, 1984.

Ce rapport expose les attentes du jury et signale les qualités et défauts les plus fréquemment rencontrés dans les copies. Il ne s'agit nullement de stigmatiser les candidats malheureux mais de rendre compte des constatations et réflexions du jury et de donner des éclairages et des conseils à celles et ceux qui composeront lors de la session de 2023. Des remarques générales sont suivies d'une proposition de corrigé, qui n'est pas une copie d'agrégation mais un exemple non exclusif de la manière dont on pouvait procéder et qui s'accompagne lui-même de commentaires.

Remarques générales

Le texte proposé n'était pas un piège. Il se situe au cœur de la question au programme d'histoire ancienne, a été composé par un auteur que tous les candidats étaient censés connaître et porte sur un épisode de l'expédition d'Alexandre en Orient qui fait partie de ce que les historiens ont appelé les « trois catastrophes ». Les candidats devaient être en mesure de faire valoir leurs connaissances factuelles et d'identifier les grandes questions soulevées par la mort de Cleitos : la nature du pouvoir d'Alexandre, son évolution au cours de l'expédition et les réactions contrastées que cette évolution a suscitées au sein de son armée.

Néanmoins, le commentaire nécessitait aussi une analyse fine afin d'identifier tous les enjeux du document et de mettre en lumière le double filtre interprétatif du récit, à savoir les sources à partir desquelles Arrien a travaillé, qui se contredisent sur certains points, et l'approche historique et morale d'Arrien lui-même. Le meurtre de Cleitos est un épisode dérangeant pour les admirateurs d'Alexandre, et en particulier pour Arrien, dont le récit est émaillé de commentaires personnels. C'est ce qui fait l'originalité de ce texte par rapport aux autres versions de l'épisode. On peut s'étonner à ce propos que, dans de nombreuses copies, il n'ait pas été précisé que Ptolémée fils de Lagos, un des protagonistes de la scène, était aussi une des deux sources privilégiées dans son œuvre par Arrien, avec Aristobule, clairement identifié comme tel dans le texte.

Si les bonnes et même très bonnes copies, fondées sur des connaissances solides et une lecture attentive du texte, n'ont pas manqué, le jury a relevé deux problèmes principaux qui expliquent les notes moyennes et basses. Le premier défaut est la maîtrise inégale de la méthode du commentaire. Un certain nombre d'étapes doivent être respectées dans l'introduction, la problématique doit entrer en cohérence avec le plan, les parties être équilibrées, la conclusion revenir sur l'intérêt et la portée du document. Certaines copies commençaient avec une bonne introduction mais le reste du devoir était d'un niveau très inférieur, en raison de défauts de méthode. En effet, le développement ne saurait se confondre avec une paraphrase du texte, qu'elle soit assortie ou non de citations, ni avec une dissertation en rapport plus ou moins lointain avec ce dernier. Les connaissances doivent être mises au service du document à expliquer, et non l'inverse ; des éléments précis doivent être apportés pour éclairer des passages précis du texte. Les renvois à celui-ci peuvent se faire selon les cas sous la forme de simples renvois aux lignes ou de citations précises ; celles-ci doivent s'insérer dans le propos de manière syntaxiquement correcte. Il faut éviter les citations trop longues, qui n'apportent rien ; l'accumulation de citations sans commentaire est à proscrire. Les références historiographiques et les concepts (*middle ground*, transferts culturels, hybridation, etc.) ne doivent être mobilisés qu'à bon escient. Si l'on mentionne des historiens modernes, il faut éviter les fautes d'orthographe sur leurs noms ; de tels renvois ne doivent pas être multipliés et remplacer l'analyse personnelle.

Le deuxième grand problème tient à la compréhension même du texte. On insistera tout d'abord sur le fait que cette épreuve ne peut s'aborder qu'avec de solides connaissances sur le programme. La

chronologie du règne d'Alexandre s'est souvent révélée approximative, or elle était importante pour comprendre dans quel contexte précis s'est déroulé le banquet qui a mené à la mort de Cleitos (après la mort de Darius III, l'élimination de Parménion, mais avant le débat sur la proskynèse, le mariage avec Roxane, les noces de Suse, la sédition d'Opis). Il en va de même de la géographie : si le banquet s'est tenu quelque temps après le supplice de Bessos qu'Arrien situe en Bactriane (note liminaire), il ne peut avoir eu lieu à Persépolis ou à Suse. Sur le fond, trop de candidats ont considéré que le texte tout entier portait sur « l'orientalisation » d'Alexandre ou sur « la rencontre des cultures grecque et orientale ». Cette focalisation a amené à négliger les passages qui ne relevaient à l'évidence pas de cette thématique (les allusions aux étapes de la conquête, aux hauts faits de Philippe II, à la composition de l'armée, aux sources mobilisées par Arrien...) et à adopter des plans très maladroits (I. Orientalisation d'Alexandre / II. Hellénicité d'Alexandre).

De manière générale, si les copies montrent souvent une bonne connaissance des aspects culturels du programme, d'autres aspects restent parfois insuffisamment maîtrisés (histoire politique, militaire, institutionnelle, etc.). Le manque de connaissances et la focalisation sur les aspects culturels ont entraîné de sérieuses erreurs d'interprétation. Certaines copies ont identifié les Dioscures comme des divinités iraniennes et supposé qu'Alexandre abandonnait la religion grecque ; d'autres ont vu dans les « flatteurs » exclusivement des Perses et considéré qu'Alexandre demandait à être élevé au rang de dieu comme le roi achéménide. À ces contre-sens se sont ajoutées parfois des lacunes importantes, notamment sur le culte royal.

Il fallait également éviter de formuler des jugements arbitraires (Alexandre « soumis aux pulsions orientales » ou « pris d'une folie orientale ») et faire preuve d'un recul critique vis-à-vis des propos de l'auteur, particulièrement nécessaire ici compte tenu de la tonalité moralisatrice du passage et de l'enchâssement de plusieurs niveaux de discours – propos attribués à Cleitos, à Alexandre et aux flatteurs par Arrien, sur la base de traditions divergentes (Aristobule, « certains », « beaucoup d'historiens »), propos directement tenus par Arrien.

S'il n'était pas sans intérêt de montrer en quoi le texte annonce l'évolution de la royauté par la suite, notamment à l'époque des Diadoques, il ne fallait pas que la copie se concentre exclusivement sur ce point, en négligeant par exemple les fondements de la royauté macédonienne, car elle risquait de tomber alors dans l'écueil du hors sujet.

Enfin, une maîtrise correcte de la grammaire, de l'orthographe, de la ponctuation et du bon usage des majuscules est évidemment un pré-requis pour une copie réussie, de même qu'il est impératif de veiller à la lisibilité de son écriture et à l'agencement de la copie (organisation des alinéas). Il n'est pas indispensable de mentionner des termes grecs ; si on le fait, il faut impérativement veiller à ce qu'ils soient bien orthographiés et bien compris (parmi les erreurs rencontrées, on peut citer « urbice » pour *hybris*, *stasis* traduit par « modération », etc.). Pour finir, signalons qu'une copie d'agrégation ne peut pas se réduire à 8 ou 10 pages et ne doit pas non plus être excessivement longue, ce qui témoignerait d'une difficulté à sélectionner les informations et d'un défaut de méthode. Les bonnes copies se situaient cette année entre 12 et 16 pages.

Proposition de corrigé

Introduction

De manière générale, les candidats doivent résister à la tentation des introductions trop longues. L'introduction ne doit pas être aussi longue, voire plus, qu'une partie du développement. Elle doit être consacrée à présenter de manière efficace le document et son auteur : il ne s'agit ni de faire étalage de connaissances sur le programme, ni d'anticiper sur le commentaire.

Parmi les différentes ouvertures possibles, une accroche historiographique était bienvenue pour un tel texte, tant la vie d'Alexandre a été, depuis l'Antiquité, contaminée par la légende (dorée ou noire), mais d'autres étaient possibles, à condition d'être bien articulées à la suite de l'introduction. Rien de pire en revanche que de commencer le devoir par une accroche artificielle ou une citation sans rapport avec le document : en ce cas, mieux vaut assurément présenter directement ce dernier.

Les candidats devaient, au minimum, être en mesure de situer Arrien dans le temps et dire quelques mots de son œuvre. Né entre 86 et 90 à Nicomédie de Bithynie dans une famille de notables, Arrien (L. Flavius Arrianus) fit carrière sous Trajan et Hadrien, exerça le gouvernement de la province de Cappadoce dans les années 130, puis s'établit à Athènes. Auditeur d'Épictète dans sa jeunesse, mais aussi grand admirateur de Xénophon, il fut l'auteur de plusieurs ouvrages à teneur historique, dont celui passé à la postérité sous le titre d'*Anabase d'Alexandre*, récit en sept livres du règne et des conquêtes du roi de Macédoine de 336 à 323 av. n. è. (toutes les dates de ce corrigé sont désormais

entendues avant notre ère, sauf précision contraire). On a donc affaire à un auteur postérieur de plusieurs siècles aux événements qu'il retrace, mais qui s'est appuyé sur des sources plus anciennes, en particulier, comme il le dit lui-même dans la préface de son ouvrage, les mémoires de Ptolémée, Compagnon d'Alexandre et fondateur de la dynastie lagide, et ceux d'Aristobule, ingénieur et architecte grec qui fit également partie de l'expédition.

Il était ensuite essentiel d'opérer une bonne mise en contexte du passage à commenter, sans pour autant se livrer à un résumé complet de la conquête. La mort de Cleitos, l'un des Compagnons d'Alexandre, en 328, prend place dans une des périodes les plus critiques de l'expédition du roi en Orient, alors que ce dernier s'efforce de soumettre les satrapies orientales de l'empire achéménide et qu'il fait aussi face, depuis 330, à des oppositions au sein de sa propre armée. Une analyse, succincte mais précise, du texte à commenter devait permettre de bien identifier son contenu et sa construction. Arrien commence par rapporter comment, peu de temps après le supplice de Bessos en Bactriane, Alexandre oublia de sacrifier à Dionysos et offrit un sacrifice aux Dioscures (l. 1-6). Au cours du banquet qui suivit, un débat s'éleva : alors que des « flatteurs » défendaient le droit de mettre des hommes vivants sur le même plan que les dieux, Cleitos, pris de boisson, s'éleva contre ces propos et dénigra Alexandre (l. 6-14 ; 15-34). L'auteur livre ensuite différentes versions de la mort de Cleitos de la main d'Alexandre et du repentir de ce dernier (l. 35-60). Le texte se clôt sur la manière dont Alexandre répara son outrage à Dionysos et sur le jugement porté par Arrien sur l'ensemble de l'épisode (l. 61-68).

La problématique et l'annonce du plan doivent être bien articulées et l'une et l'autre clairement formulées, en évitant les phrases trop longues et grammaticalement trop complexes. Sur le fond, le texte pouvait être abordé de différentes manières. Si de trop nombreuses copies se sont égarées sur la question de « l'orientalisation » d'Alexandre, le jury a eu le plaisir de lire plusieurs problématiques pertinentes, dont nous donnons ici un exemple : « Dans quelle mesure le texte d'Arrien nous permet-il de comprendre comment la conquête de l'Orient et l'extension du monde grec transformèrent la monarchie macédonienne ainsi que la relation d'Alexandre avec les membres de l'élite de Macédoine ? ». Dans le plan proposé ci-dessous au titre de corrigé, nous nous interrogerons sur la manière dont le récit par Arrien de la mort de Cleitos éclaire la nature du pouvoir d'Alexandre, ses fondements et son évolution au cours de l'expédition.

I. La conduite de la guerre

1. Où en est-on dans la conquête ?

Comme le titre du document le précisait, l'épisode se situe en 328, dans le contexte de la guerre menée par Alexandre en Bactriane et en Sogdiane, soit six ans après le début de l'expédition en Asie et à mi-parcours du « récit » (l. 1) qu'Arrien a livré de cette expédition en s'inscrivant dans la continuité de l'*Anabase* de Xénophon consacrée à l'expédition des Dix Mille. Plusieurs allusions aux premières années de la conquête pouvaient être commentées sans difficulté : « le combat de cavalerie du Granique contre les Perses » (l. 30-31), qui constitue le premier affrontement entre les troupes d'Alexandre et les troupes de Darius III, peu de temps après le débarquement des Macédoniens en Asie Mineure, au printemps 334 ; la destitution de Darius III par Bessos, le satrape de Bactriane, au sud de la Caspienne à l'été 330 (l. 36-37). Après l'assassinat de Darius III, Bessos prit le titre royal (sous le nom d'Artaxerxès) et Alexandre se présenta lui-même comme vengeur et successeur du souverain achéménide. L'évocation, en termes plus généraux, des « hauts faits » (l. 12), et des « prouesses » d'Alexandre (l. 19, 28) offrait l'opportunité – en se gardant toutefois de glisser vers la dissertation – de rappeler les autres moments clés des premières années de l'expédition : la conquête de l'Asie Mineure après la bataille du Granique (334-333), la bataille d'Issos (novembre 333), la conquête de la Phénicie et de l'Égypte, la bataille de Gaugamélès (octobre 331), la prise des grandes capitales de l'empire achéménide (Babylone, Suse, Persépolis, Ecbatane).

D'après les informations fournies par la note liminaire et par Arrien lui-même à la première ligne du texte, le banquet qui mena à la mort de Cleitos se tint peu de temps après la capture et le supplice de Bessos sur ordre d'Alexandre. À cette date, la Bactriane et la Sogdiane, satrapies au nord-est de l'empire achéménide, dans un espace correspondant principalement aux actuels Afghanistan et Ouzbékistan, ne sont pas encore pacifiées et les nobles locaux continuent de livrer une résistance acharnée à l'armée d'Alexandre.

2. L'armée d'Alexandre, instrument de la conquête

Différents corps de troupe étaient évoqués dans le texte. La cavalerie, mentionnée à la ligne 30, à propos de la bataille du Granique, est le point fort traditionnel de la Macédoine et de son aristocratie guerrière. Les Compagnons (l. 38, 63), ou *Hétairoi*, en constituent l'élite ; l'Escadron royal, dont fait partie Cleitos (note 1), correspond à la garde royale à cheval. Les gardes du corps (l. 42), ou

somatophylaxes, sont issus des Compagnons ; au nombre de sept et armés d'un poignard, ils constituent l'entourage proche du roi de Macédoine et assurent sa protection ; ils peuvent aussi représenter un danger pour lui et on aurait pu faire une allusion aux gardes du corps de Philippe II et à son assassinat par l'un d'entre eux. Le roi lui-même est présent au combat, à cheval, et s'expose au risque de sa vie comme ce fut le cas à la bataille du Granique où il fut sauvé par Cleitos (l. 29-32). Certains candidats ont pensé à citer à ce propos la mosaïque de la Maison du Faune à Pompéi, qui figure la confrontation entre Alexandre et Darius dans une bataille (Issos ou Gaugamèles ou archétype d'une bataille) et le sarcophage dit d'Alexandre retrouvé dans la nécropole royale de Sidon. On pouvait également évoquer les nombreuses blessures de Philippe II ou Alexandre.

Le texte comprend également plusieurs allusions à l'infanterie, développée sous le règne de Philippe II. Les références à la « sarisse », mentionnée dans le texte, à propos des gardes (l. 40, 46, 52) permettaient de présenter brièvement les réformes accomplies par Philippe, dont Alexandre a hérité (phalange d'une profondeur de 16 rangs, allègement de l'équipement défensif, remplacement de la lance des hoplites par une longue pique de 4,50 m à 6 m, la sarisse, tenue à l'horizontale dans les premiers rangs, en oblique dans les rangs du centre, à la verticale dans les derniers rangs). Les hypaspistes (l. 35) – que certains candidats ont imprudemment identifiés à un corps d'armée perse – constituent un corps d'infanterie au sein duquel est recrutée la garde royale.

Il n'est pas fait mention dans le document des autres composantes de l'armée d'Alexandre : les troupes alliées (Grecs, Thraces, Illyriens) et les peuples de l'ancien empire perse recrutés récemment (Iraniens et autres peuples). La diversité ethnique n'apparaît pas explicitement dans cet épisode, où le récit se concentre sur les relations entre le roi et les Macédoniens, ce qui est lié au contexte particulier du banquet.

3. Le banquet : une pause dans la guerre

Le banquet consécutif à un sacrifice, qui constitue le cadre du récit, représente un moment de partage entre le roi et ses hommes entre les combats et montre l'importance de la vie collective dans un cadre militaire. D'autres banquets organisés pendant la conquête ont retenu l'attention des auteurs anciens, comme celui qui précéda l'incendie de Persépolis (330), et celui qui donna lieu à la discussion sur la proskynèse (327). Comme la note 2 l'indiquait, Arrien ne spécifie pas dans quel lieu précis de Bactriane ou de Sogdiane ce banquet-ci s'est déroulé, mais la mention de la « citadelle » protégée par un « rempart » et un « fossé » (l. 43) rappelle qu'il ne s'agit que d'une pause dans la guerre. Quelques copies ont précisé que Quinte-Curce place l'épisode à Maracanda ; cette précision était bienvenue mais elle ne constituait pas un pré-requis et le jury n'attendait pas des candidats qu'ils connaissent le détail de la version de Quinte-Curce.

La question des participants devait être abordée, en procédant avec prudence. Si l'on ne peut exclure la présence de Perses parmi les convives, l'identité grecque (au sens large du terme) des « flatteurs » mentionnés par Arrien se déduit de la teneur de leurs propos, puisqu'ils évoquent Héraclès et les Dioscures (l. 8-13) ; en outre, d'après les lignes 33-34 et 38, les principaux commensaux du roi sont les Compagnons (dans un premier temps, Alexandre bondit pour frapper Cleitos, « mais fut retenu par ses camarades de beuverie » ; dans un second, « les Compagnons ne furent plus capables de le retenir »). Deux d'entre eux sont identifiés nommément : « Ptolémée, fils de Lagos » (l. 42) et « Cleitos, fils de Dropidès » (l. 2). Le premier, futur satrape d'Égypte et fondateur de la dynastie lagide, est un homme de la génération d'Alexandre : compagnon du roi depuis l'enfance, il a récemment été promu au rang des gardes du corps. Cleitos, quant à lui, est qualifié à deux reprises par Arrien d'« ami » (l. 53, 59), terme qui renvoie à l'institution qui se développe par la suite autour des rois hellénistiques. Le fait que la sœur de Cleitos, Lanikè, a été choisie comme nourrice d'Alexandre (l. 55-56 et note 1) ne fait pas de Cleitos un « frère de lait » du roi comme certains candidats l'ont écrit. En revanche, il révèle que Cleitos appartenait à une famille proche du pouvoir déjà sous Philippe II et laisse à penser qu'il était aussi plus âgé que les hommes de la génération d'Alexandre, comme Ptolémée. Lors de l'expédition, il occupe une position de premier plan dans l'armée puisqu'il commande le corps d'élite de l'Escadron royal (note 1). Les reproches que cet éminent Compagnon adresse à Alexandre et la réaction d'Alexandre permettent de s'interroger sur les transformations à l'œuvre dans la pratique du pouvoir royal.

II. Un tournant dans la pratique du pouvoir

1. L'adoption de coutumes perses

Un premier motif d'irritation attribué à Cleitos par Arrien est le « changement » d'Alexandre « en faveur des coutumes barbares » (l. 16), changement qu'Arrien évoque aussi à titre personnel à la ligne 7 : « en matière de beuverie aussi, Alexandre prenait des habitudes nouvelles et tout à fait dignes des

Barbares ». Il s'agit là d'un des aspects du texte qui a posé le plus de problèmes aux candidats et mené parfois à de véritables contre-sens. Le terme de Barbares devait tout d'abord être expliqué. Étymologiquement, les Barbares sont ceux qui parlent une autre langue que le grec ; plus précisément le terme est employé ici par Arrien pour désigner les Perses et les Iraniens, avec une connotation clairement péjorative. Il était ensuite nécessaire de s'interroger sur les changements en question et de se demander lesquels étaient déjà à l'œuvre en 328. Arrien (et supposément Cleitos) a vraisemblablement en tête l'adoption de la tenue perse par Alexandre après la mort de Darius, quoique celle-ci n'ait été portée qu'en certaines occasions. On peut aussi songer au cérémonial de la proskynèse rendu à Alexandre par les Iraniens, tout en notant que l'affaire dite de la proskynèse, c'est-à-dire la tentative d'imposer le cérémonial aux Macédoniens eux-mêmes, est postérieure à la mort de Cleitos, de même que le sont le mariage avec Rhoxane, fille du Bactrien ou Sogdien Oxyartès (327), et les noces de Suse (324). On peut également supposer que la politique d'association au pouvoir des anciennes élites de l'empire perse fut perçue par un certain nombre de Macédoniens comme un « changement en faveur des coutumes barbares ». Les candidats pouvaient mentionner à titre d'exemple le cas de Mazdai / Mazaïos, ancien satrape perse de Cilicie nommé satrape de Babylonie par Alexandre en 331, ou songer à d'autres exemples. L'enrôlement dans l'armée de troupes issues des peuples vaincus pourrait avoir constitué une autre cause du mécontentement. Cleitos incarne dans tous les cas l'incompréhension d'une partie des Macédoniens face à des innovations dont le sens politique devait également être explicité dans les copies : comme l'ont montré les travaux d'historiens tels que P. Briant, il s'agissait pour Alexandre d'ancrer son pouvoir en Asie en obtenant le ralliement des vaincus. De même, le recours à des soldats iraniens offre à Alexandre des troupes fraîches et connaissant mieux le terrain que les Macédoniens.

Par ailleurs, Arrien opère pour sa part un lien entre « les habitudes nouvelles et dignes des Barbares » et l'ivresse. Un manque de recul critique par rapport au texte a amené certains candidats à s'approprier ce jugement sans discussion et à opposer l'excès des banquets des Barbares à la tempérance des banquets grecs. Il fallait plutôt relever que le jugement d'Arrien renvoie aux stéréotypes du « Barbare » et des Perses présentés par les auteurs grecs, au moins depuis les guerres médiques, comme caractérisés par la mollesse, s'adonnant aux plaisirs et aux vices, et les travaux de D. Lenfant pouvaient être mentionnés à ce propos. La persistance de ces stéréotypes jusqu'au II^e siècle de notre ère, date de la composition de l'*Anabase* par Arrien, méritait également d'être soulignée.

2. La personnalisation croissante du pouvoir

La confrontation entre Alexandre et Cleitos révèle aussi le nouveau type de relations que le roi entretient avec ses proches et la personnalisation croissante du pouvoir. Arrien présente un souverain entouré par des « flatteurs » (I. 9-11, 16) cherchant à lui « complaire » (I. 26) et c'est à ces flatteurs que s'adresse dans un premier temps Cleitos, en leur reprochant de « porter aux nues les prouesses d'Alexandre », dont « la plus grande partie était l'œuvre des Macédoniens » (I. 19-21). Pour partie, ce reproche peut s'expliquer par les difficultés de la conquête et les pertes importantes subies par l'armée : en témoigne dans le texte le cas de Lanikè, qui « avait vu ses fils mourir en combattant » pour Alexandre (I. 57-58). Mais cette confiscation de la gloire collective, pour reprendre les termes de P. Goukowsky², pose aussi plus largement le problème de la dérive autoritaire du pouvoir. Au-delà du problème des excès de l'ivresse, Cleitos, en formulant ces reproches, s'élève en pratique contre une parole unique, au service d'Alexandre, incarnée par les flatteurs. Lui-même s'adresse librement au roi, jusque dans la confrontation finale (I. 45) ; ce passage pose le problème du degré de liberté de parole (*isègoria* ou *parrhèsia*) qui régnait dans les rapports entre l'élite des Macédoniens et leur roi, problème historiographique bien étudié par M. Hatzopoulos.

Il est significatif, dans ce contexte, que Cleitos défende également les « hauts faits de Philippe » (I. 27), dénigrés par certains des convives. Après un rapide rappel des principales étapes de l'expansion macédonienne sous Philippe II (troisième guerre sacrée et mainmise sur la Thessalie, bataille de Chéronée et établissement de la ligue de Corinthe), il était utile de rappeler qu'il existe, parmi les Macédoniens au temps de l'expédition, une différence entre les anciens, de la génération de Philippe II ou ayant combattu sous son règne, et les plus jeunes, de la génération d'Alexandre. Cleitos, qui fait partie de la première catégorie (voir I.3), peut ainsi apparaître comme un partisan de l'ancien visage de la monarchie et de nombreux candidats ont été sensibles à ce conflit de générations. Les actes d'Alexandre confirment quant à eux l'évolution autoritaire du pouvoir et le refus radical de la contestation, puisque l'opposition est réduite par la violence.

² P. Goukowsky, *Essai sur les origines du mythe d'Alexandre*, 1978, p. 45.

3. Une opposition isolée ?

Alors même qu'il se présente comme porte-parole des Macédoniens (l. 21-22), Cleitos semble, au premier regard, isolé. Si les Compagnons tentent d'éviter le conflit (ils s'efforcent de « retenir » Alexandre, l. 34, 37-38 ; Ptolémée conduit Cleitos à l'extérieur, l. 42-43, ce qui n'a pas toujours été bien compris dans les copies), nul ne semble prendre son parti. La mise en perspective de l'épisode et la comparaison avec d'autres moments clés de l'expédition permettent pourtant de nuancer cette impression. Avant même le fameux banquet a eu lieu l'élimination du clan de Parménion, vieux général de Philippe II, après le complot présumé de son fils Philotas (330) ; peu de temps après, l'opposition de Callisthène à la proskynèse (327) aboutit à la mort de ce dernier. L'existence d'une opposition à la politique d'Alexandre se manifesta par ailleurs plus largement au sein de l'armée macédonienne lorsque les soldats refusèrent de poursuivre l'expédition sur l'Hyphase (326) et lors de la sédition d'Opis (324). Elles réapparaissent à la mort du roi quand la plupart des satrapes perses furent remplacés, les mariages contractés à Suse cassés (à l'exception de celui de Séleucos), tandis que les droits à régner de l'enfant de Rhoxane faisaient l'objet de vifs débats.

Le jugement qu'Arrien lui-même porte sur le comportement de Cleitos et d'Alexandre est ambigu : s'il blâme le roi pour son manque de maîtrise, c'est surtout Cleitos qu'il condamne, pour ses injures et ses « violences d'ivrogne » (l. 22-24, 27, 28-29, 33, 47). Les candidats les mieux informés sur l'auteur ont relevé avec justesse qu'Arrien n'était pas seulement historien, mais aussi philosophe : élève d'Épictète, il en a transmis la pensée (dans les *Entretiens* et le *Manuel*), qui correspond aux valeurs exprimées dans le texte. Le fait qu'Arrien ait également été proche du pouvoir romain (Trajan, puis Hadrien) contribue sans doute à expliquer la manière dont il « blâme grandement Cleitos d'avoir outragé son propre souverain » (l. 47), tandis que ses réflexions sur le juste exercice du pouvoir (se garder des flatteurs, l. 9-10, faire preuve de maîtrise, l. 48-50, etc.) peuvent apparaître comme une forme de « miroir aux princes ».

III. Le lien avec les dieux : la religion au service du pouvoir ?

1. La vie religieuse de l'armée en campagne

Le texte est riche d'informations sur la vie religieuse de l'armée en campagne. Le banquet lui-même fait suite à un sacrifice, qui est le rite le plus important de la religion grecque et constitue un moment de partage entre les hommes et les dieux. Un parallèle pouvait être fait avec différents moments de la conquête où Alexandre a honoré les dieux par des sacrifices, l'un des premiers étant le sacrifice offert à Athéna à Ilios après le débarquement en Asie, et parfois aussi par des concours (par exemple en Phénicie, en Égypte, à Suse). Il est également fait mention des « devins » (l. 61), qui accompagnent l'armée en campagne. Ces derniers secondent le roi dans sa fonction de prêtre et sont régulièrement consultés sur les décisions à prendre. On pouvait citer à titre d'exemple le devin Aristandros de Telmessos, consulté par Alexandre à propos de la fondation d'Alexandrie d'Égypte et en bien d'autres occasions encore. À l'époque hellénistique, la piété reste un élément important de l'idéologie royale.

Le sacrifice évoqué au début de l'extrait présente cependant une particularité curieuse : alors qu'il aurait dû être offert à Dionysos, il est fait aux Dioscures (l. 3-6). Le jury n'attendait pas des candidats qu'ils connaissent en détail le mythe des Dioscures, Castor et Pollux, mais a néanmoins eu la surprise de les voir pris à plus d'une reprise pour des divinités iraniennes. On ne saurait trop conseiller aux candidats de faire preuve de la plus grande prudence s'ils se trouvent confrontés à un point inconnu d'eux et de ne pas se lancer dans des interprétations hasardeuses. Même sans connaître au préalable l'existence des Dioscures, une lecture attentive des lignes 8-9 (« leur engendrement fut ôté à Tyndare pour être attribué à Zeus ») permettait de comprendre qu'il s'agissait de divinités considérées comme fils de Zeus³. De même, une analyse précise de la discussion rapportée aux lignes 8-14 permettait d'en identifier l'enjeu principal, l'instauration d'un culte pour Alexandre de son vivant.

2. Les prémices du culte royal

Lors du banquet qui suit le sacrifice, deux comparaisons sont opérées par les « flatteurs » au bénéfice d'Alexandre : l'une avec les Dioscures (l. 11), dont le culte vient d'être célébré, l'autre avec Héraclès (l. 13). Le « dénigrement » d'Héraclès, auquel se livrent d'après Arrien certains des convives

³ Dans d'autres versions du mythe, seul Pollux est fils de Zeus, mais il n'était pas nécessaire d'aller jusqu'à ce niveau de détail. Une allusion à la popularité ultérieure du culte des Dioscures dans le royaume gréco-bactrien pouvait être bienvenue à condition de les avoir bien identifiés en premier lieu comme divinités grecques, principalement guerrières.

(l. 12), peut sembler surprenant. Héraclès était en effet considéré comme l'ancêtre de la dynastie royale de Macédoine, la dynastie des Téménides. Certains candidats ont relevé avec pertinence que la tête d'Héraclès figurait sur les monnaies d'argent d'Alexandre à partir de 333 (avec Zeus trônant au revers). Après la prise de Tyr, dont le dieu Melqart était assimilé à Héraclès par les Grecs, des concours ont été célébrés par Alexandre en l'honneur d'Héraclès. Les exploits d'Héraclès sont mis en parallèle, à plusieurs reprises dans l'œuvre d'Arrien, avec les prouesses d'Alexandre.

La suite du propos rend cependant plus clair l'enjeu de la discussion, et permet de faire le lien aussi avec les débats menés quelque temps après à propos de la proskynèse : « c'était uniquement l'envie (...) qui s'opposait à ce que des hommes vivants reçoivent de leurs semblables les honneurs qui leur étaient dus » (l. 13-14). On comprend mieux dès lors le choix des divinités mobilisées à l'appui de la comparaison. Héraclès et les Dioscures sont des héros, nés de Zeus et d'une mortelle, divinisés après leur mort à la différence des dieux immortels. Or, depuis sa consultation à l'oasis de Siwah de l'oracle d'Ammon, assimilé à Zeus par les Grecs, Alexandre a développé des prétentions à être lui aussi fils de Zeus : s'il est supérieur aux autres héros, comme l'affirment les flatteurs, il mérite aussi de recevoir des honneurs divins de son vivant même. Ce sont donc les prétentions récentes d'Alexandre à être assimilé à un dieu que les flatteurs soutiendraient par leurs propos. Contrairement à ce qui était affirmé dans certaines copies, ces honneurs divins ne relèvent pas d'une tradition perse.

Il était pertinent de rappeler à ce propos que le culte rendu à des hommes vivants n'était pas totalement sans précédent dans le monde grec. Des honneurs culturels avaient été créés pour le Spartiate Lysandre après 404, tandis que la question des prétentions de Philippe II à être honoré comme un dieu reste débattue.

Cependant, la réaction de Cleitos, qui considère les propos tenus comme des « outrages à la divinité » (l. 18) montre les réticences fortes que l'idée d'un culte à Alexandre rencontra parmi les Macédoniens à l'époque de l'expédition. Une comparaison pouvait être faite, comme on l'a déjà dit, avec les débats menés à propos de la proskynèse, ou la manière dont les soldats moquèrent la prétention d'Alexandre à être fils de Zeus Ammon lors de la sédition d'Opis. Quelques temps plus tard (324/3), la question d'instaurer un culte à Alexandre, à sa demande, suscita également des débats passionnés à Athènes. L'idée finit cependant par s'imposer et le culte royal se généralisa à l'époque hellénistique, sous la double forme d'un culte rendu au roi dans les cités et d'un culte d'État, bien connu chez les Lagides et les Séleucides.

3. Le courroux de Dionysos ou la justification du meurtre par la religion

Arrien fait état de traditions divergentes à propos du meurtre de Cleitos et du repentir d'Alexandre, preuve que l'épisode a non seulement marqué, mais aussi choqué les contemporains et les historiens antiques. La version d'Aristobule est évoquée en détail par Arrien (l. 40-46) ; Aristobule, ingénieur et architecte grec qui accompagna l'expédition est l'un des deux auteurs privilégiés par Arrien pour la rédaction de son *Anabase d'Alexandre*. L'autre auteur, Ptolémée, à qui Arrien donne pourtant d'ordinaire la priorité (dans la mesure où « roi lui-même, il était plus déshonorant pour lui que pour un autre de mentir », comme il l'affirme dans sa préface⁴), n'est pas mentionné ici comme source, mais comme acteur invoqué par Aristobule (l. 42). Arrien évoque aussi d'autres auteurs, sans précision (l. 38-39 : « certains » / « d'autres » ; l. 51-54 : « certains » / « beaucoup d'historiens »), à propos desquels des hypothèses pouvaient être formulées : il peut s'agir des « historiens compagnons d'Alexandre » (P. Pédech) qui l'ont accompagné en Asie, comme Callisthène ou Onésicrite, ou d'historiens postérieurs comme Clitarque d'Alexandrie.

Aristobule, qui fait de Cleitos le principal responsable de sa propre mort, ne semble pas avoir fait allusion à l'oubli du sacrifice dû à Dionysos (il « ne donne pas la raison de la beuverie », l. 40). En revanche, la version qui s'est imposée, transmise ici par Arrien, invoque le « courroux » de la divinité pour expliquer l'acte criminel (l. 61-66) : Dionysos, dieu du théâtre, mais aussi dieu du vin et de l'ivresse extatique, propre à susciter des comportements excessifs, devient l'instigateur principal de la mort de Cleitos. En effet, ne pas célébrer un sacrifice inscrit au calendrier rituel du royaume de Macédoine (l. 3-4) constitue une atteinte grave aux règles, dans la mesure où la religion grecque est une religion ritualiste fondée sur le respect de ces dernières. Dans les mentalités grecques, une telle négligence est propre à susciter la colère et le châtement divins. On peut même se demander si l'oubli du sacrifice n'a pas été inventé pour les besoins de cette justification, comme Arrien le laisse entendre aux lignes 61-62 et 64-66. En effet, cela permet de transférer à Dionysos la responsabilité de la mort d'un Compagnon de premier plan et sans doute de rendre l'acte plus acceptable aux yeux de l'armée. Les candidats pouvaient signaler qu'Alexandre fut lui-même considéré comme un nouveau Dionysos à la conquête de l'Inde et qu'à l'époque hellénistique le culte de Dionysos se développa en liaison avec les dynasties

⁴ Arrien, *Anabase d'Alexandre*, I, 2.

royales. Pouvaient être évoquées l'association du culte de Dionysos à celui d'Alexandre et des Lagides en Égypte et l'importance du culte de Dionysos pour les Attalides à Pergame.

Les divergences des versions évoquées par Arrien concernent aussi les circonstances précises du meurtre (l. 38-46) et les manifestations du repentir d'Alexandre. Il était pertinent de relever la comparaison implicite avec des héros homériques ou tragiques et la manière dont ce passage contribue à la construction du mythe d'Alexandre. La tentative de suicide, rapportée par certains auteurs (l. 51-53) n'est pas sans rappeler le suicide d'Ajax, frappé de folie. Dans l'« autre version », donnée par « beaucoup d'historiens » (l. 53-54), les manifestations du deuil, marqué par les lamentations, le jeûne et le refus des soins du corps (l. 59-60, 63-64) rapprochent Alexandre d'Achille après la mort de Patrocle. De fait, c'est bien dans une double filiation, celle de Xénophon, mais aussi celle d'Homère, que s'inscrit Arrien dans la « deuxième préface » de son *Anabase d'Alexandre*⁵. Ces manifestations d'affliction l'amènent aussi conclure à l'humanité d'Alexandre (l. 68), ce qui est peut-être une manière de condamner sa prétention à être fils de Zeus.

Conclusion

La conclusion ne doit pas se limiter à résumer le contenu de la copie, mais s'attacher à mettre en lumière l'intérêt et la portée du document commenté. En l'occurrence, ce texte présente un double intérêt pour l'historien. Au-delà de l'événement particulier que constitue la mort de Cleitos, il éclaire différents aspects du pouvoir d'Alexandre et les transformations à l'œuvre au sein de la monarchie macédonienne dans un contexte de guerre, au fur et à mesure que l'armée s'enfonce en Asie. Il donne en outre à voir la fabrique de l'histoire, la manière dont l'histoire d'Alexandre s'est transmise jusqu'à nous, avec différentes strates de témoignages, plus ou moins fiables, et de jugements moraux.

Marie-Christine Marcellesi, Anne-Emmanuelle Veisse

⁵ Arrien, *Anabase d'Alexandre*, I, 12, 1-5.

DISSERTATION DE GÉOGRAPHIE

Rappel de la question de géographie thématique inscrite au programme : Les frontières

Sujet: Frontières et migrations

494 copies ont été rendues, obtenant des notes s'échelonnant de 1/20 à 20/20, avec une moyenne de 7,86/20, une médiane de 7/20 et un écart-type de 3,98.

Le choix du sujet

Le sujet était à certains égards attendu, en raison de l'importance du renouvellement historiographique, des débats politiques qui le sous-tendent et de la place importante que la question des migrations occupe dans les manuels et les préparations sur le thème des frontières. Sa difficulté ne reposait donc pas sur un effet de surprise ni sur les ressources à mobiliser pour le traiter mais sur la nécessité d'explorer une grande variété de situations, de les hiérarchiser (avec une logique typologique, scalaire ou thématique) et de calibrer de façon cohérente les idées et les exemples pour traiter autant que possible tout le sujet sans se laisser aveugler par des aspects plus visibles que d'autres. L'articulation entre les deux notions du sujet devait permettre d'élaborer un cadrage rigoureux de la composition sans risquer le hors-sujet ou au contraire des omissions majeures.

Le sens du sujet

Au-delà des situations les plus criantes qui sont depuis au moins trois décennies sur le devant de la scène médiatique, politique et scientifique, qui ont donné lieu à une multiplication de recherches publiées sur des terrains divers, le sujet invitait non pas à perdre de vue la situation des personnes exilées qui sont contraintes de surmonter des entraves de plus en plus sophistiquées pour mettre en œuvre un parcours migratoire ni l'interpellation humanitaire liée au respect des droits humains, mais bien à les situer au regard de multiples autres situations migratoires qui sont beaucoup moins voyantes mais plus nombreuses.

Les migrations internationales sont affectées par les régimes frontaliers et par la manière dont les gouvernements et les relations internationales les infléchissent dans une direction ou une autre (vers plus de liberté de circulation ou plus de restrictions). Les régimes frontaliers sont précisément modifiés parce que la question des migrations internationales est devenue un thème de plus en plus prégnant dans les relations entre États (au point qu'on parle d'une « diplomatie des migrations »). Cependant, le sujet n'était pas intitulé « frontières et migrations internationales » : les migrations internes étaient dans le sujet, concernant des personnes qui quittent les zones frontalières ou qui s'y installent.

Enfin, les migrations étaient un prisme pertinent pour explorer les différentes fonctionnalités frontalières, leur durée dans le temps, leur périmètre spatial d'action et surtout la manière dont l'exercice du contrôle frontalier s'est profondément transformé depuis les années 1990-2000. En d'autres termes, l'essentiel des enjeux de la question du programme pouvait être exploité, exploré, illustré, à partir de situations liées aux migrations.

Erreurs, défauts récurrents et attentes du jury

Trop de copies se sont limitées à poser comme problématique une interrelation entre les frontières et les migrations. Au-delà de son côté artificiel et rhétorique, cette problématisation restreint l'ampleur de la réflexion car elle occulte les facteurs et les contextes de l'intersection entre ces deux termes : elle conduit notamment certaines copies à n'envisager que le moment et le lieu du franchissement de la frontière, qui, dans ce cas, se trouve souvent réduite à sa dimension linéaire et westphalienne. Plus grave, elle peut conduire à de véritables contresens, sur chaque « sens » de la relation frontières-migrations. D'une part, des copies ont tendance à présenter les frontières comme les causes principales, voire uniques, des migrations, par les différentiels économique et juridique qu'elles créent entre les espaces qu'elles bordent. Si cette analyse peut être valable à l'échelle locale ou régionale dans certains cas précis (demande d'asile de réfugiés dans des pays voisins, migrations au sein de régions transfrontalières ou migrations internes vers les frontières), elle se révèle très réductrice à plus petite échelle et dans une perspective globale, au regard des réflexions que les géographes ont conduites sur la diversité et l'interdépendance des facteurs de migration. D'autre part, la fermeture et

l'épaississement des frontières sont parfois attribués au seul fait de l'augmentation des migrations, comme s'il s'agissait d'une réaction mécanique, ou que les migrants étaient eux-mêmes responsables des difficultés qu'ils rencontrent sur leur route, occultant ainsi le caractère politique de ces processus de refrontiérisation, qui s'appuient sur un ensemble de choix et de discours qu'il convenait d'identifier et d'analyser.

Les candidates et les candidats devaient aussi être attentifs à éviter certains raccourcis grossiers dans l'analyse, qui, même s'ils sont très ponctuels dans le texte, nuisent à l'appréciation d'ensemble de la copie. Il en va ainsi, par exemple, de l'association systématique et non argumentée des migrations avec les trafics de différentes natures (drogue, humains), voire avec le terrorisme, raccourci sans doute le plus dommageable, rencontré pourtant dans plusieurs copies, qui témoigne de la reprise, sans aucun recul critique, de discours politiques ou médiatiques sans prise de recul.

Cette indispensable approche critique devait notamment s'appuyer sur des repères généraux et des ordres de grandeur précis et maîtrisés. Trop de copies, par exemple, occultent l'importance des flux migratoires Sud-Sud ou de proximité (transfrontaliers, intra-régionaux et intra-nationaux), et présentent de manière erronée les migrations Sud-Nord comme les flux dominants. Il ne fallait pas non plus oublier les migrations Nord-Sud qui révèlent d'autres politiques frontalières.

Si les croquis et les schémas constituent incontestablement un élément décisif d'appréciation, il n'est toujours profitable aux candidates et candidats de les multiplier, en particulier lorsque cette profusion nuit à la qualité de ces réalisations graphiques, ou qu'elle prend le pas sur la richesse et la précision des développements écrits.

Attention enfin à l'orthographe : trop d'oublis de majuscules (à État, par exemple, et aux noms de nationalités ou de groupes ethniques), et de fautes d'accord.

Le jury a valorisé les copies qui ont tenté de construire un raisonnement où les exemples sont connectés les uns aux autres. Trop souvent, les dissertations font se succéder des exemples sans établir en quoi ils servent à démontrer un processus ou l'existence d'un motif spatial. Trop de copies omettent aussi de fournir des éléments empiriques : dates, lieux, chiffres, indicateurs, dispositifs de politiques publiques actifs géographiquement, etc.

Le jury a valorisé les copies qui faisaient l'effort de raisonner à plusieurs échelles spatiales en montrant pour plusieurs d'entre elles des motifs géographiques repérables.

La principale difficulté de ce sujet, apparemment convenu, était sa délimitation. Il était attendu de porter une attention scrupuleuse d'abord aux différentes manières de différencier les migrations et les personnes concernées. Quoi de commun entre les flux de réfugiés quittant un pays en guerre et les migrations qualifiées ? Entre un mineur non accompagné et un retraité choisissant la birésidence internationale ? La hiérarchisation des catégories de personnes migrantes et des motivations dans l'entreprise d'un voyage débouchant sur une installation durable à l'étranger était un questionnement incontournable. Ensuite, c'était la délimitation temporelle de la situation migratoire qui devait être interrogée : il ne s'agissait pas seulement de la durée du voyage (quelques heures de vol pour certains, plusieurs années d'incertitude pour d'autres), mais aussi de la durée des effets du passage de la frontière sur des trajectoires de vie et les pratiques spatiales, qui permettait de différencier des personnes accédant rapidement à un titre de séjour durable d'autres qui sont contraintes dans leur vie quotidienne, plusieurs années après leur arrivée dans un pays étranger, par l'effectivité de la frontière (attente de régularisation, entraves à la circulation, entraves dans l'accès au droit commun).

Enfin, l'illustration attendue, dont la difficulté était présente à l'esprit du jury, confrontée à l'impossibilité de représenter sur un même croquis de synthèse les différentes échelles et la multiplicité des types de personnes concernées par une trajectoire migratoire, était déterminée par la capacité à synthétiser des phénomènes essentiels et à ne pas oublier des régions du monde. Les cartes ne devaient pas laisser de blancs : les migrations concernent toutes les régions du monde, et toutes les frontières sont concernées.

Les termes du sujet

Les deux termes, qui contiennent des déclinaisons variées de sens, devaient être explorés plus que définis. Une introduction ne suffisait certainement pas à en donner une définition complète. Il était bienvenu d'avoir une démarche de remise en question des sens communs ou simplifiés.

« Migrations »

La migration implique un changement définitif de plus ou moins longue durée du lieu de résidence. L'emploi académique du terme privilégie un sens restreint : toutes les mobilités humaines ne sont pas des migrations. Selon *Les mots de la géographie*, le terme migration recouvre le « déplacement d'un individu ou d'un groupe d'individus, suffisamment durable pour nécessiter un changement de résidence principale et d'habitat et impliquant une modification significative de l'existence sociale quotidienne du

(ou des) migrants ». Pour Jacques Lévy et Michel Lussault (*Dictionnaire de la Géographie*), « la migration constitue une forme particulière de la mobilité. Elle implique un abandon de longue période du lieu de départ ». Cette définition a pour conséquence d'exclure des mobilités pendulaires (de type domicile-travail) du sujet tout comme les mobilités touristiques ou les mobilités professionnelles de courte durée. Néanmoins, les catégories pouvant être poreuses, des formes de mobilité touristique par exemple pouvaient être analysées à condition qu'elles restent dans la perspective du sujet. On pouvait penser par exemple aux liens entre tourisme et migrations de retraités ou aux liens entre mobilités et migrations étudiantes. (cf. par exemple, les travaux de B. Le Bigot⁶). La migration est un déplacement qui est marqué par le franchissement d'une certaine distance (on ne migre pas au sein d'une même aire géographique locale, on y connaît des trajectoires ou des mobilités résidentielles). Du point de vue des statistiques internationales, la migration (internationale, en l'occurrence) recouvre les personnes ayant quitté leur pays pour s'installer pour une durée en général d'au moins un an dans un autre pays que le leur. Pour l'ONU, il s'agit de : « toute personne qui réside ou a résidé dans un pays étranger pendant plus d'une année, quelles que soient les causes, volontaires ou involontaires, et quels que soient les moyens, réguliers ou irréguliers, utilisés pour migrer ». Avec ce mode de calcul, les migrations internationales concernaient 270 millions de personnes en 2019 (avant l'épidémie de Sars-Cov-2), soit 3,5 % de la population mondiale. Au-delà de cette définition classique, d'autres pas de temps peuvent être considérés dans l'étude des migrations et certains peuvent être inférieurs à une année dans la perspective de « transmigrations » (A. Tarrius⁷) : c'est le cas notamment des migrations dites « saisonnières » répondant à un besoin temporaire de main-d'œuvre à l'intérieur ou non d'un État comme pour les travaux saisonniers dans le domaine agricole (cf. travaux de C. Arab⁸ ou C. Hochedez et D. Lessault⁹). La migration internationale peut se faire entre États partageant une frontière (dyade) ou non. Dans ce second cas, elle passe par des frontières nodales, aéroportuaires, ferroviaires ou portuaires. Il est indispensable d'interroger la relation entre migrations et frontières à plusieurs échelles en incluant une prise en compte de la matérialité de la frontière dans l'espace et donc des espaces frontaliers à l'échelle locale. Les migrations internationales incluent tous les franchissements de frontière internationale pour changement de lieu de résidence quelles que soient les modalités et statuts juridiques de ces mobilités et quelle que soit la modalité employée pour ce franchissement, qu'elle soit légale ou non. Les acteurs du champ migratoire, au-delà des migrants et migrantes, recouvrent toutes celles et ceux qui rendent possible ou entravent la migration (ONG, passeurs, transporteurs, hôtes, douaniers, policiers, logeurs, employeurs...) agissant dans la légalité ou hors d'elle. Certaines institutions sont spécifiquement dédiées à l'encadrement, la régulation et l'assistance aux personnes migrantes (par exemple le HCR, la police aux frontières, des ONG et des associations). Ces acteurs en interrelation occupent des positions sociales et spatiales, maîtrisent des accès, mettent en œuvre des technologies de la distance et du mouvement, déploient des stratégies.

Les candidats devaient avoir une vision claire du système migratoire international (G. Simon¹⁰) Les migrations internationales sont un phénomène mondial mais pas massif. Cette propension limitée des humains à migrer s'explique d'abord par le fait que des pays, parmi les plus peuplés – Chine, Inde, États-Unis, Nigeria, Brésil – émigrent très peu en proportion de leur population. À titre d'exemple, la diaspora chinoise ne représente pas plus de 1 % de la population totale de la Chine. Ensuite, dans les pays à très faibles revenus peu de personnes peuvent émigrer même lorsque leur croissance démographique est dynamique. Il ne suffit pas d'avoir des aspirations à migrer pour être en mesure de le faire massivement. Le Niger ou le Tchad, pays très pauvres et enclavés, ne sont pas des pays de départ, par exemple. Selon François Héran¹¹, 2 % de la population d'Afrique subsaharienne vit à l'étranger et principalement dans « un pays voisin ».

Un des éléments de réflexion des candidats devait porter sur le fait que le sujet n'accolait pas l'adjectif « internationales » aux migrations. Ainsi, si les migrations internationales qui, impliquent le franchissement d'une frontière étatique faisaient évidemment partie du sujet, ce dernier ne s'y limitait

⁶ Le Bigot, Brenda. « Les migrations hivernales des Européens vers le Maroc : circulations et constructions des espaces de vie », *Autrepart*, vol. 77, no. 1, 2016, pp. 51-68.

⁷ Tarrius Alain, « Les cosmopolitismes migratoires. Les transmigrant(e)s méditerranéen(ne)s entre licite et illicite », *L'Homme et la Société*, n° 182, 2011/4.

⁸ Arab Chadia, « Les Marocaines à Huelva sous “contrat en origine”. Partir pour mieux revenir », *Migrations Société*, 2009/5 (N° 125), p. 175-190, <https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2009-5-page-175.htm>.

⁹ Hochedez Camille, Lessault David, « Les saisonniers agricoles bulgares dans le Loudunais. De la circulation à l'installation », *Études rurales*, 2021/2 (n° 208), p. 60-83, <https://www.cairn.info/revue-etudes-rurales-2021-2-page-60.htm>.

¹⁰ Simon Gildas (Dir.) (2015) *Dictionnaire des migrations internationales. Approche géohistorique*, Paris, Armand Colin, 807 p.

¹¹ Héran François, *Migrations et sociétés*, cours au collège de France, 2020, <https://journals.openedition.org/annuaire-cdf/15834>.

pas et invitait également à prendre en considération des migrations internes aux États à condition que celles-ci aient un lien avec les frontières : il pouvait s'agir, par exemple, d'analyser l'effet attractif des régions frontalières qui, par leur dynamisme (impulsé ou spontané) attirent de nouvelles populations (par exemple la croissance urbaine des *maquiladoras* mexicaines, les zones frontalières limitrophes de la Suisse, de l'Allemagne ou du Luxembourg en France, etc.). Dans certains cas, le peuplement des zones frontalières peut être incité par l'État, dans un but géopolitique, ce qu'on appelle l'ingénierie démographique, comme pour l'installation de populations turques dans la partie nord de Chypre ou han dans les confins occidentaux de la Chine. À l'inverse, l'effet-frontière peut être répulsif et entraîner en cas de conflit ou de déprise économique des migrations de départ, spontanées (déprise économique, *shrinking cities*) ou forcées (« zones-tampons » et « glacis » dépeuplés à la suite de conflits).

« Frontières »

En première approche, les frontières correspondent à des limites entre États souverains soit des « périmètre(s) de l'exercice de la souveraineté des États qui composent le système international » (Michel Foucher). Le pluriel souligne la diversité des situations à l'échelle mondiale et la pluralité des formes frontalières. Les formes frontalières westphaliennes linéaires « classiques » sont devenues plus complexes sous l'effet de leur réticularisation et de leur dématérialisation. Le sujet interroge l'interaction entre les migrations et l'évolution des formes frontalières. Historiquement, les frontières ont surtout servi à contrôler et à limiter les sorties des territoires (depuis le mercantilisme du XVII^e siècle en France contrôlant le départ à l'étranger des artisans qualifiés et le contrôle des recrues dans le cadre de la conscription jusqu'à des formes très coercitives comme l'érection du mur de Berlin en 1961 et certains avatars contemporains – Erythrée, Corée du Nord, etc.). Il serait cependant trop réducteur de ne voir dans les frontières qu'un obstacle aux migrations : en effet, la frontière engendre et suscite des migrations, car sa définition implique l'émergence de différentiels économiques, politiques et juridiques, normatifs et culturels. Or, ces différences peuvent nourrir des migrations, qu'il s'agisse de migrations formelles ou informelles, encouragées ou entravées par les États. Ainsi, les frontières sont constitutives des migrations internationales et peuvent également susciter des migrations nationales. La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 énonçait le droit de quitter tout pays, y compris le sien (mais sans définir le droit d'entrer dans un autre) et elle fut suivie par la définition d'un droit d'asile établi par la Convention de Genève en 1951. Mais alors « que la liberté de circuler est (...) considérée par le Programme des Nations Unies pour le Développement (2009) comme un facteur essentiel du développement humain, les deux tiers de la population de la planète n'ont pas la possibilité de circuler librement », n'ayant pas accès aux visas nécessaires (C. Wihtol de Wenden¹²). L'inégal accès à la migration internationale invite, en creux, à interroger et à « repenser l'hospitalité » (M. Agier¹³) et la liberté de circulation des personnes¹⁴. « Chaque personne ne traverse pas une frontière de la même façon. La même limite internationale s'ouvre ou se ferme de manière individualisée »¹⁵ (A.-L. Amilhat-Szary). Parmi les accès différenciés à la migration, un important renouvellement épistémologique porte sur la question du genre et de l'expérience spécifique des migrations féminines et des corps aux frontières (C. Schmoll¹⁶). La frontière est inscrite dans la biographie des individus.

Les frontières interétatiques comme délimitations de systèmes juridiques distincts ne sont pas en soi des obstacles à la migration : les entraves ou les facilitations dépendent et procèdent des politiques migratoires supportées par les frontières. La frontière est une forme en évolution, qui s'adapte aux transformations technologiques et qui change au gré des idéologies politiques, reflets du regard porté par les sociétés sur ces migrations. « Le développement des mobilités et des réseaux de circulation à large maille s'accompagne d'une projection croissante des composantes de l'institution frontalière dans de nouveaux espaces, institués en deçà et au-delà des frontières linéaires. Les notions de frontière nodale, de frontière réseau et même de frontière-ville ont émergé dans diverses analyses pour rendre compte de ces mutations¹⁷. » Les États disposent d'outils pour administrer la frontière qui se sont perfectionnés avec le temps (statistique publique, indicateurs standardisés, bases de données numériques partagées, technologies de contrôle militaire, drones, caméras, etc.). Le numérique reconfigure la frontière : elle devient « dispositif ». « Le terme de "frontière" (...) est en train de changer profondément de sens. Les frontières des nouvelles entités politico-économiques, dans lesquelles on

¹² Wihtol de Wenden Catherine, « Mobilité des humains, déplacement des frontières », *Après-demain*, 2019/3, p. 21-23.

¹³ Agier Michel, *L'étranger qui vient. Repenser l'hospitalité*, Seuil, 2018.

¹⁴ Pécoud, Antoine & de Guchteneire, Paul (dir.). *Migrations sans frontières. Essais sur la libre circulation des personnes*. Paris, Unesco, 2009.

¹⁵ Amilhat Szary, Anne-Laure. *Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ?* Presses Universitaires de France, 2015

¹⁶ Schmoll Camille, *Les damnées de la mer. Femmes et frontières en Méditerranée*. Paris, La Découverte, « Cahiers libres », 2020.

¹⁷ Frétygny, Jean-Baptiste. « La frontière à l'épreuve des mobilités aériennes : étude de l'aéroport de Paris Charles-de-Gaulle », *Annales de géographie*, vol. 690, no. 2, 2013, pp. 151-174

tente de préserver les fonctions de souveraineté de l'État, ne sont plus du tout situées sur le bord des territoires : elles sont dispersées un peu partout, là où s'effectue, où se contrôle le mouvement des informations, des personnes et des choses, par exemple dans les villes cosmopolites » (Etienne Balibar¹⁸). La pixellisation (Bigo et Guild¹⁹), la délinéarisation, la réticularisation sont constitutives de la frontière post-westphalienne. Le durcissement de la frontière n'est pas seulement incarné par des dispositifs linéaires, il passe également par un épaississement de la frontière. Les mobilités sont régulées en amont et en aval de la frontière : c'est l'externalisation des frontières²⁰, avec le rôle des visas pour bloquer en amont les individus non désirés²¹ et contrôler à distance (Bigo et Guild, 2005). Le néologisme de « frontièrité » (*borderity*) proposé par Anne-Laure Amilhat-Szary et Frédéric Giraut²² souligne l'« émergence de nouveaux dispositifs qui suivent des fonctions de la frontière westphalienne mais ne sont pas établis dessus et sont mobiles ». Ces dispositifs posent un défi à la démocratie : les relations entre frontières et migrations sont marquées par une « gouvernementalité néo-libérale » (W. Brown) avec des formes d'externalisation et de privatisation (cf. par exemple, le statut de Frontex dans l'Union Européenne et la sous-traitance des centres de rétention). La relation des migrations aux frontières se pose aussi en termes économiques : « Les frontières représentaient en 2016 un marché annuel mondial de 18 milliards de dollars (16,9 milliards d'euros) ; on estime qu'il pourrait représenter 53 milliards de dollars (49,8 milliards d'euros) à l'horizon 2022 » (voir les travaux de C. Rodier).

Enjeux du sujet

Régimes migratoires, régimes frontaliers

Plusieurs paramètres permettaient de faire varier des opérateurs analytiques.

Premièrement, la manière dont le statut juridique des frontières et des espaces bordés de frontière jouent sur la configuration des migrations. Il s'agissait d'explorer la fonctionnalité des frontières. Or, cette fonctionnalité évolue au cours du temps : un espace peu discontinu peut être affecté par l'implantation d'un différentiel juridique frontalier (*bordering*) ; au contraire, une frontière peut s'estomper dans son effectivité (*de-bordering*) ou faire l'objet d'un rejeu (*re-bordering*). Sans oublier que des frontières depuis longtemps déplacées ou disparues peuvent laisser des traces dans le présent (frontières fantômes, changement de statut des habitants passés d'un État à un autre sans migrer). La dimension temporelle était donc centrale et certainement délicate à manier de manière équilibrée, sans tirer vers un raisonnement chronologique. De même, les tensions, conflits et guerres qui peuvent accompagner des modifications du tracé des frontières s'accompagnent souvent d'une reconfiguration des migrations, mais la difficulté était de ne pas écarter de l'analyse la dimension migratoire en se focalisant sur cette complexité du fonctionnement des frontières.

Deuxièmement, si on considère que la migration internationale suppose au moins un passage de frontières, on pouvait faire varier les modalités de passage et les contraintes, juridiques et logistiques, pour organiser le voyage accompagnant la migration. De ce point de vue, le processus de frontièrisation et de spectacularisation de la fonction de filtre matériel de personnes permettait d'opérer une autre différenciation. Autant passer une frontière pour le voyage migratoire est un enjeu sur lequel la littérature est abondante en exemples concrets – dépendant aussi de la configuration physique de la frontière proprement dite –, autant « faire avec la frontière » dans la construction d'un espace de vie transformé par la migration est une autre chose. Soit parce qu'en tant qu'ancien migrant ou descendant de migrant, les liens avec d'autres pays, dont le pays d'origine, nécessitent de faire avec la manière dont fonctionne la frontière, soit parce que, n'ayant pas migré, on est dépendant de liens à distance avec des communautés transnationales et donc de la manière dont les frontières les simplifient ou les compliquent.

Ceci ouvre sur une troisième dimension, qu'on pourrait rapprocher des notions de « régime migratoire » (dont la définition reste assez ouverte dans l'analyse croisée des différents niveaux politiques des migrations, depuis les idéologies jusqu'aux dispositifs de contrôle et de contrainte) et de « champ » ou de « système migratoire » laissant une place à « l'autonomie de la migration » : ces deux grandes familles de thèmes pouvaient étayer toute problématisation et permettaient également de croiser les

¹⁸ Balibar Etienne, « Ouverture. Aux frontières de l'Europe », *Nous, citoyens d'Europe ?* (2001).

¹⁹ Bigo Didier, Guild Elspeth, La mise à l'écart des étrangers. La logique du visa Schengen, *Cultures et conflits*, 49, 2003.

²⁰ Cedric Audebert et Nelly Robin, « L'externalisation des frontières des « Nords » dans les eaux des « Suds » », *Cultures & Conflits* [En ligne], 73, printemps 2009.

²¹ Crosby, Andrew, et Andrea Rea, « La fabrique des indésirables. Pratiques de contrôle aux frontières dans un aéroport européen », *Cultures & Conflits*, vol. 103-104, no. 3, 2016, pp. 63-90.

²² Amilhat Szary Anne-Laure, Giraut Frédéric, *Borderities and the Politics of Contemporary Mobile Borders*, Palgrave, 2015.

échelles : elles recouvrent des processus qui peuvent être nationaux, macrorégionaux ou transnationaux.

Les frontières embarquées et déterritorialisées

C'est sans doute cette dimension un peu complexe qui aura été un critère significatif de différenciation des copies. Les fonctions frontalières ne s'arrêtent pas au tracé ni au passage des lignes des dyades, des points frontières, des check-points ou des frontières nodales. Elles sont déterritorialisées et démultipliées, disséminées sur l'ensemble du territoire national (cf. Amilhat-Szary) et les fonctions frontalières prennent des formes fluctuantes : frontières biométriques, « intelligentes », ou de papiers, elles sont « embarquées », « projetées » et « individualisées ». On peut donc être déjà arrivé à destination depuis un moment et faire d'une autre manière l'expérience de la frontière. Les contrôles d'identité, les OQT, les problèmes d'accès au logement, aux soins et à un certain nombre de droits sont donc bien, à défaut d'universalité de l'accès aux droits (la loi Pasqua en 1993 par exemple), un vécu de la frontière. Un certain nombre de situations de la vie quotidienne s'en ressentent. En particulier le travail et sa reconnaissance juridique (S. Chauvin, S. Le Courant, L. Tourrette ; A. Dahdah ; E. Zougbedé sur les grèves)²³ ou les manifestations de travailleurs et travailleuses sans papiers (J. Le Bars²⁴). Si on considère que la situation migratoire dans une trajectoire biographique est celle de l'entre-deux en termes de reconnaissance juridique, alors la question de la mise au travail des personnes en attente de papiers (demandeurs d'asile en particulier, personnes en attente dans des centres), qui témoigne de la gratuitisation du travail et l'instrumentalisation des attentes de performance morale de « bons réfugiés », est un très bon indicateur des frontières dans le monde du travail (L. Puygrenier sur Malte, S. Di Cecco sur l'Italie, M. Clappe sur les traducteurs bénévoles)²⁵, sans oublier l'ethnicisation de la segmentation du travail subalterne et du précaire (sous-traitance, intérim, comme l'a montré N. Jounin). Être « en migration » et *a priori* dans cet entre-deux où le travail n'est pas autorisé (désœuvrement et expérience de l'oisiveté contrainte dans les camps de réfugiés), offre une opportunité pour des employeurs (par exemple à Chypre ou à Malte). Sans oublier que les travailleurs sans papiers sont bien souvent loin d'être des travailleurs illégaux : contrats de travail, fiches de paie, acquittement de l'impôt témoignent du fait que les « sans papiers » ont beaucoup de « papiers ». La perspective d'une régularisation pousse à accumuler les preuves. Les effets du contrôle frontalier restrictif ne sont pas sans un certain intérêt économique.

Frontière et citoyenneté

Si la frontière est une délimitation de souveraineté, elle ouvre directement à la manière dont les États traitent les étrangers et pratiquent des politiques dites d'intégration, dont la première étape est l'attribution de la citoyenneté. Celle-ci peut prendre diverses formes. Dans certains cas, elle est strictement arrimée à la nationalité et passe donc par une naturalisation. Dans d'autres, elle peut être partielle, par exemple la citoyenneté locale ou régionale, qui existe dans de nombreux pays. Elle peut être conditionnée à des accords multilatéraux (par exemple dans l'UE) ou relever tout simplement d'une politique d'attractivité (notamment pour les investisseurs, comme à Malte ou dans de nombreux paradis fiscaux). Le franchissement de frontière interroge donc l'exercice de la citoyenneté. Le vote à distance est un véritable enjeu pour les pays d'émigration (on peut se référer aux travaux de T. Jaulin pour les Marocains de l'étranger, L. Koochakzadeh pour les Iraniens du Canada) et est au cœur des politiques diasporiques (C. Wihtol de Wenden, N. Green et Ph. Rygiel) qui passent essentiellement par deux choses : l'autorisation à la double nationalité et l'exercice du droit de vote des ressortissants résidant à l'étranger, voire des descendants d'émigrés qui n'ont pas la nationalité. Un troisième levier existe, celui de l'attribution de la nationalité à des descendants d'émigrés vivant à l'étranger. Ces leviers politiques accompagnent en général une incitation à investir dans le pays d'origine car il s'agit d'une opportunité économique importante (notamment par le biais des banques). Ces actions sont parfois coordonnées par un ministère dédié aux résidents à l'étranger ou de la diaspora. On pensera naturellement aux exemples de l'Inde, qui a fait volte-face vis-à-vis des Indiens du monde entier, NRI ou PIO, après le changement d'orientation économique et politique de 1991. D'autres exemples sont tout aussi parlants comme le Maroc, avec le Ministère des Marocains de l'étranger, l'Italie ou bien sûr les Philippines, pour qui les *Overseas Philipinos* sont une ressource essentielle.

²³ Voir le numéro thématique de la *Revue européenne des migrations internationales* sur *Travail et migrations*, 2021 (<https://journals.openedition.org/remi/17977>).

²⁴ Le Bars, J. (2018). Accéder à un espace à soi. Contraintes de genre, luttes de classement et résistances en situation administrative précaire. *Annales de géographie*, 720, 169-191.

²⁵ *Revue européenne des migrations internationales*, 2021, op. cit.

Le rapport entre citoyenneté, souveraineté et frontière s'est illustré d'autres manières. On pense notamment à la décision de Moscou d'accorder des passeports russes aux Ossètes du Sud en 2008 : c'était d'une part une reconnaissance d'un droit à partir travailler en Russie mais de l'autre un moyen d'imposer une souveraineté sur une population dans le but d'annexer un territoire au détriment de la Géorgie. Inversement, en Roumanie, la reconnaissance de la nationalité roumaine à des Moldaves présents sur le territoire a été un moyen de faire face à une rigidification frontalière dans une zone où les populations habitent et circulent de part et d'autre de la frontière, comme l'a montré B. Michalon. La déchéance de nationalité et l'apatridie sont deux autres points importants pour le sujet. Autant la déchéance de nationalité est une technique ancienne de contrôle des départs dans des pays dont les frontières sont fermées à l'émigration (après la révolution russe pour les émigrés russes et le passeport Nansen, encore aujourd'hui en Corée du Nord), autant les conflits et changements de frontière récents ont placé certaines populations, minorités ethniques, dans des situations de non reconnaissance civique, qui les amènent à perdre toute appartenance citoyenne et beaucoup d'accès aux droits : la migration et la demande d'asile sont donc des solutions qui s'imposent (300.000 Kurdes de Syrie, minorités Yézides d'Irak ou d'Arménie, sans oublier les Russes des pays baltes après 1991). Enfin, le lien entre souveraineté territoriale et nationale a été interrogé par les accords de Calais qui ont permis au Royaume-Uni de procéder à des contrôles frontaliers sur le territoire français en amont de la frontière et de financer la construction de clôtures à Calais. On pouvait noter la même chose pour certaines destinations dans les aéroports (Etats-Unis, Israël).

Délimiter temporellement la migration

Cette dernière orientation ouvre un autre problème : comment circonscrire ce que recouvre migration : être « en migration » c'est à dire en train de faire le voyage d'installation vers un autre pays que le sien, être un immigrant ou une immigrante en cours d'installation et de stabilisation progressive dans une société d'arrivée (papiers, logement, accès aux droits et aux ressources fondamentales), ou au contraire sur le plus long terme : être étranger, être immigré, voire faire partie d'une « communauté transnationale » ou d'une diaspora tout en activant des liens et des ressources transnationales ? Dans un sens restrictif, l'intitulé « et migrations » invitait plutôt au mouvement en tant que tel, privilégiant des dynamiques au début du processus, tant que migrer et vivre l'expérience migratoire font que la construction d'une vie propre est marquée par l'impératif souvent exigeant de régler les problèmes immédiats liés au changement de centre de gravité dans l'espace de vie, un processus en construction.

L'usage de la terminologie pour nommer les catégories de personnes concernées par les migrations pouvait naturellement varier dans les copies. Faire un choix ou un autre ne pouvait être en soi discriminant, mais ne pas poser quelque part dans la copie que le vocabulaire choisi est socialement construit était évidemment une faiblesse. Depuis les années 2010, le terme « exilé » tend à remplacer celui de « migrant ». Migrant étant critiqué parce qu'il laisse sous-entendre que ce serait un état sans fin, comme si des personnes étaient destinées à être en train d'essayer d'accomplir un voyage sans fin (le long « couloir des exilés » de M. Agier ou de K. Akoka et la « mobilité sous contrainte » de B. Michalon) et que les politiques de renforcement des contrôles aux frontières ont fabriqué un « problème » des migrants, à jamais indésirables. Alors que l'exil admet que c'est par un jeu de contrainte que les personnes désignées se retrouvent sur la route, qu'il est légitime de les considérer comme des réfugiés alors même qu'il est si difficile pour eux d'arriver à bon port. Pour autant, le terme « migrant » a eu sa raison d'être employé, plus tôt (dans les années 1990-2000), car il reconnaissait une autonomie que le terme « immigré » ne reconnaissait pas. C'était le fruit des études sur les circulations migratoires et le fait que l'agentivité des personnes qui changent de pays de résidence comptait au moins autant que le regard qu'une société d'accueil porte sur les nouveaux venus. Néanmoins, le terme « immigré » a accompagné des études qui, les premières, se sont intéressées aux conditions de vie réelles de personnes peu étudiées, mal connues, et objet d'un grand nombre de stéréotypes. À cela s'ajoute la manière de légitimer une politique d'accueil aux yeux d'une opinion bien souvent méfiante, que ce fût une politique de peuplement (« immigrants » dans les pays neufs), une conscience collective de l'importance sociétale de l'émigration (« les émigrants » selon W. Sebald, les « émigrés » polonais du XIX^e s. dans l'ouvrage de Thomas et Znaniecki), une politique de résorption d'une pénurie de travailleurs dans les pays industrialisés (« travailleurs immigrés ») ou encore une manière de compenser des décennies ou des siècles de racisme et d'infériorisation institutionnalisés (« minorités »). On pourrait se croire débarrassé du problème en utilisant le terme « étranger », mais il reste en partie insatisfaisant, alors même qu'il a été magistralement éclairé par des classiques comme G. Simmel ou A. Schütz. D'abord parce qu'on peut être « immigrant » et avoir déjà la nationalité du pays d'arrivée, par exemple pour les Français qui ont quitté l'Algérie en 1962, pour les migrations des Outre-

mers, qui même si elles ne franchissent pas de frontière, ressemblent en beaucoup de point à des migrations internationales comme d'autres, ou encore les personnes issues des minorités germanophones des PECO et pouvant prouver une ascendance allemande pour obtenir la nationalité allemande au titre du droit du sang. D'autre part parce qu'on peut être étranger sans être migrant, étant né étranger de parents étrangers dans un pays qui combine droit du sol et droit du sang comme la France, avant d'acquérir la nationalité.

Ainsi, des différentes catégories usitées pour qualifier les migrations ne croisent pas toutes avec la même intensité la frontière. L'articulation entre des migrations circulaires (réversibles, récurrentes) et des mobilités qui n'entreraient pas dans le sujet (par exemple commerciales, dans le sillage des travaux d'A. Tarrus, M. Peraldi ou C. Roussel) s'annonce plus délicate à évaluer : les mobilités commerciales transfrontalières ne s'arriment au sujet que s'il y a des migrations en jeu.

Différencier les migrations : motifs et accès aux documents de voyage et au droit au séjour

Ceci étant posé, il est possible de différencier les catégories de personnes effectuant une migration, selon le motif du déplacement, le statut juridico-administratif, le genre, l'âge, etc. : les « migrants » ou les « exilés » sont des catégories bien simplificatrices. Cette différenciation était évidemment nécessaire pour construire l'argumentaire.

Le motif familial concerne des personnes qui partent rejoindre un proche dans le pays où il (ou elle) a déjà émigré. C'est *a priori* celui qui pose le moins de problème de passage de frontière à partir du moment où le pays de destination a une politique de regroupement familial ou à tout le moins d'application du droit à la vie privée et familiale. Pourtant, il est assimilé depuis maintenant vingt ans à une « migration subie », supposée improductive, alors que toutes les études ont montré le contraire, et fait face à des restrictions légales croissantes.

Le motif du travail est quant à lui fort complexe : certaines migrations sont mises en œuvre avec une autorisation de travail qui déclenche une attribution de visa et de titre de séjour, qu'on pense aux agences de recrutement opérant entre des pays demandeurs (par exemple les pays du Golfe, mais cela a été le cas pour la France avec les recruteurs des industries, l'Allemagne, le Royaume-Uni etc.) et les pays fournisseurs (Inde, Philippines, Bangladesh, Sri Lanka etc.) – on notera que de telles politiques sectorielles de recrutement à distance sont très nombreuses dans beaucoup de pays et représentent en vérité une part importante du sujet. D'autres dispositifs existent, on pense par exemple à ceux dits des « travailleurs détachés » qui résultent de l'ouverture des marchés du travail au sein de coopérations économiques régionales comme l'UE – il n'est pas inutile de rappeler le traité de Lisbonne, qui incrémente le principe initial du traité de Rome : la liberté de circulation des « travailleurs » davantage que des personnes en général ; les accords de travail saisonnier, par exemple entre l'Espagne et le Maroc pour les contrats « en origen » (E. Hellio, S. Potot, D. Zeneidi), ou aux contrats OMI en France (B. Mésini²⁶) sans oublier la longue histoire du programme Braceros aux Etats-Unis (D. Mitchell), ou encore les accords concernant les professions de santé et les migrations de « blouses blanches » (V. Cottureau²⁷). On sait que pour ces catégories, même si les autorisations (visa, titre de séjour temporaire etc.) existent, le vécu de la frontière n'est pas mineur (salaires et conditions de travail plus bas, « contrat de séjour » qui peut prendre fin et rendre expulsable, système de la *kafala* qui reporte l'effectivité de la frontière sur des relations interpersonnelles avec l'employeur) : le travail sans papiers est un excellent révélateur des frontières dans le travail (A. Morice et S. Potot²⁸, C. Schmoll et S. Weber²⁹)

Le motif des études est le troisième principal motif de déplacement. Ici encore, l'articulation des migrations étudiantes aux régimes frontaliers se décline de multiples manières. Les accords bilatéraux sont nombreux, soit entre pays (par exemple anciens pays communistes et anciens alliés du Tiers-Monde), soit directement entre établissements du supérieur de différents pays, favorisant des décisions migratoires relativement encadrées. Les accords multilatéraux tels Erasmus contribuent à des mobilités européennes (travaux de C. Grasland ou de M. Baron). Les étudiants étrangers ont en général une existence légitime dans la société d'accueil en tant qu'étudiants, jusqu'à ce que des effets de contexte activant les discriminations xénophobes ou racistes leur rappelle leur condition d'étrangers, comme les

²⁶ Mésini Béatrice, « Mobile, flexibles et réversibles », *Hommes & migrations* [En ligne], 1301, 2013, URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/1917>.

²⁷ Cottureau Victoire, Les praticiens à diplôme hors Union européenne (PADHUE) en France : décryptage d'un projet de retour devenu « irréalisable », *Géocarrefour*, 2019, pp.1-15.

²⁸ Morice Alain, Potot Swanie, *De l'ouvrier immigré au travailleur sans papiers. Les étrangers dans la modernisation du salariat*. Karthala, « Hommes et sociétés », 2010.

²⁹ Schmoll Camille, Weber Serge, « Éditorial : La relation de travail à la croisée des politiques migratoires et économiques », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 37, n°1 et 2, 2021, <https://journals.openedition.org/remi/17992>.

Subsahariens au Maroc ou en Algérie. D'autres recherches ont montré que les mobilités internationales étudiantes sont une cible du *soft power* (aux Etats-Unis notamment) surtout lorsque les diasporas de la connaissance témoignent d'une forme de dissidence dans des relations diplomatiques tendues (comme pour les étudiants iraniens) dans une compétition pour former des élites idéologiquement alliées (C. Pinto pour les étudiants latino-américains en public management³⁰), ou encore que les bourses pour étudier à l'étranger sont un moyen de développement pour les pays émetteurs (Chili, Colombie). L'internationalisation du parcours d'études est en tout cas un bon indicateur du rapport entre habitus de classes et accès au séjour à l'étranger, résultant d'une socialisation à l'international et de ressources de mobilités, ou patrimoine mobilitaire (D. Behar³¹). Le statut particulier du visa étudiant (valant en France titre de séjour) est une sécurité temporaire dans le passage de frontière : il peut être très difficile de changer de statut à la fin des études et d'obtenir un permis de séjour pour le travail (voir par exemple le vif débat en France en 2010).

On pouvait envisager d'autres motifs associés à des dispositifs juridiques de migration, comme la santé (notamment le VIH)³² et l'expatriation³³.

La question des réfugiés et des migrations contraintes

Vient ensuite une autre catégorie, qui a été la plus présente dans les copies au regard de l'actualité et de son lien plus immédiat avec la frontière physique : celle des réfugiés, qui est de loin la plus complexe du sujet. Ici encore, il était attendu que les termes soient utilisés avec précautions. Le terme « réfugié » recouvre deux réalités : les populations réfugiées pour des raisons humanitaires, en cas de guerre (ex-Yougoslavie, Ossétie du Sud, Haut-Karabagh), les guerres civiles (pour la Syrie voir L. Vignal³⁴, Sud Soudan, Libye), les massacres (Boko Haram au Nord du Nigeria), les génocides (Rwanda) ou les catastrophes. Les camps de réfugiés, dont la grande majorité sont dans des pays du Sud permettaient bien sûr des argumentations bien spatialisées (M. Agier : *Un monde de camps*, Ph. Rekaczewicz : *l'arc des réfugiés*). Les populations déplacées à l'intérieur d'un pays (par exemple : en Colombie du fait de la guerre civile ou en Haïti suite aux catastrophes environnementales) ne sont *a priori* pas en lien avec le sujet, sauf si les camps sont situés à proximité d'une frontière. Dans les pays où existe une politique de l'asile, les « réfugiés » sont les personnes qui ont posé une demande d'asile qui a été acceptée, soit au titre de l'asile conventionnel (au titre de la convention de Genève) soit pour d'autres statuts plus précaires (asile territorial, protection humanitaire, protection temporaire). Les statuts évoluent dans le temps pour une même personne : demandeur d'asile, réfugié statutaire, débouté de l'asile et, dans l'espace Schengen, « dubliné ». On pouvait donc penser à présenter les types de lieux ou de pratiques spatiales correspondants, qui sont multiples et difficiles à synthétiser : la présence de réfugiés dans des espaces urbains, pouvant donner lieu à des formes de camps informels (réfugiés syriens à Istanbul, cf. D. Lagarde³⁵ ou plus généralement dans les villes turques, notamment de l'Est frontalier, cf. B. Montabone³⁶), une diffusion dans des espaces urbains ou ruraux (Afghans et Irakiens en Iran), l'émergence de camps dans des villes (camps palestiniens de Sabra et Chatila à Beyrouth), l'installation de camps à l'aval de la frontière, le plus souvent en zone peu dense ou loin des grands centres urbains (Nord du Kenya), des campements informels proches de centres urbains en amont d'une frontière à traverser (jungles : Calais, Subotica en Serbie proche de la frontière hongroise, Belyounech au Maroc proche de l'enclave de Ceuta). Il n'y a pas que les conflits ou les violences massives qui expliquent l'arrivée de demandeurs d'asile : d'autres motifs de persécution sont reconnus, comme les persécutions

³⁰ Pinto Carolina, *Migrations étudiantes sud-américaines. Trajectoires sociales et bifurcations biographiques*, Paris, La Documentation française, 2017.

³¹ Behar David, « Les voies internationales de la reproduction sociale », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 22, n°3, 2006, <http://journals.openedition.org/remi/3261>.

³² Cottreau Victoire et Morel Sylvie (2019), Les migrants subsahariens primo-arrivants atteints de VIH-Sida en France : Lieux de diagnostic et expériences de la santé, *Revue Espace, Territoires, Société et Santé (RETSSA)*, Volume 2, n°3, juin 2019, pp. 8-19.

³³ Beck Sylvain, « Déconstruire l'expatriation à la lumière de la diversité des statuts professionnels et des profils sociologiques des enseignants français au Maroc », *Migrations Société*, 2018/4 (N° 174), p. 105-121, <https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2018-4-page-105.htm>.

³⁴ Vignal Leïla, « Ordres de paix et ordres de guerre à la frontière syrienne », *L'Espace Politique*, 33, 2017-3, <http://journals.openedition.org/espacepolitique/4445>.

³⁵ David Lagarde. *Sur les routes de l'exil syrien : récits de vie et parcours migratoires des réfugiés de Deir Mqaren*. Thèse de doctorat en Géographie. Université Toulouse le Mirail.

³⁶ Montabone Benoît, « The wartime emergence of a transnational region between Turkey and Syria (2008-2015) », in Leïla Vignal ed., *The transnational Middle East, people, places, borders*, Routledge, New York, 2017, p. 181-198.

de genre ou liées à l'orientation sexuelle (cf. F. Chossière³⁷), ou encore l'activisme politique d'opposition, même si les phénomènes sont moins nombreux donc moins visibles.

Le genre et l'âge

Les frontières proprement dites contribuent à renforcer les discriminations que d'autres critères que le fait d'être en migration décrivent, comme le genre, la racisation ou l'âge. De ce fait, une approche intersectionnelle était un atout pour bien appréhender le sujet.

Lorsque les frontières sont traversées par des mineurs, des questions spécifiques se posent : le droit international de la protection de l'enfance joue, du moins en théorie. Les mineurs non accompagnés, ou isolés, ont donné lieu à des recherches, notamment en France (S. Przybyl³⁸), qui interrogent la notion même de « minorité » en fonction de ses significations sociales selon les pays ou les groupes sociaux. Entre des « brûleurs de frontières » jeunes (parfois majeurs, les *harragas*, par exemple à Tanger³⁹) faisant l'expérience de la marginalité et des mineurs aidés par leur famille, les situations sont multiples, et la prise en charge (en France : ASE, obligation de scolarisation jusqu'à 18 ans voire au-delà si le souhait est exprimé, mais expulsabilité à partir de 16 ans) peut poser de multiples problèmes (accès au logement, aux soins, au suivi psychologique) qu'une trajectoire heurtée (violences subies sur le trajet, notamment en Libye, avoir été témoin de décès de proches pendant le voyage etc.) peut conduire à des situations limites.

Inversement, l'expérience de la frontière en situation de migration se pose aux âges avancés. Les migrations de retraite s'accompagnent en général d'un double ancrage juridique, ne serait-ce que pour des questions de pension et d'accès aux soins. Qu'il s'agisse d'immigrés décidant de retourner « au pays » ou de personnes qui choisissent d'aller passer leur retraite à l'étranger (Maroc), les allers-retours sont nécessaires et donc fortement dépendants des fonctions frontalières (renouveler un titre de séjour, faire face à des changements de régime frontaliers, par exemple lors de la sortie du Brexit pour les Britanniques installés en France ou en Espagne).

Aux extrêmes, on dispose de quelques travaux sur la mort en migration, les funérailles et le rapatriement des corps (par exemple sur les décès de réfugiés érythréens en Israël⁴⁰). La migration après décès était certes une limite du sujet, mais il était tout à fait logique de s'interroger sur les accouchements et les naissances en migration, en particulier quand le droit du sol ou au contraire quand les refoulements changent radicalement la donne.

Entre les deux, trois familles de recherche s'intéressent l'une au passage à l'âge adulte comme expérience particulière en situation de migration (par exemple les étudiants, mais aussi les jeunes au pair) l'autre au calendrier de constitution de la famille par rapport à une rupture migratoire (*left behind children*), la troisième à la rencontre conjugale, la question du couple en migration et plus généralement la notion d'« intimité transnationale ». Ce dernier point ouvre des réflexions tout à fait passionnantes sur l'articulation avec les fonctions frontalières. La rencontre matrimoniale à distance est depuis longtemps un moyen efficace de braver des restrictions frontalières (cf. *Le paysan polonais en Amérique*, classique de Thomas et Znaniecki) et peut conduire à des stratégies d'autoprofilage ethnique pour maintenir l'homogamie sociale (D. Diminescu⁴¹), de même que les questions de parenté transnationale (J. Bidet⁴²) ou le fait de pallier les entraves au voyage par une rencontre avec un ou une occidentale (les *beach boys* de Zanzibar⁴³, dont beaucoup sont immigrés des pays voisins, et qui savent qu'ils ne pourront organiser une migration vers l'Europe).

Tous ces aspects qui combinent intimité, frontière et migration se confirment dans l'intérêt d'avoir également un regard genré. De nombreux travaux récents ont montré que les femmes ont été depuis

³⁷ Chossière Florent, Minorités sexuelles en exil, l'expérience minoritaire en ville à l'aune de marginalisations multiples, *Urbanités*, 13, 2020, <http://www.revue-urbanites.fr/13-chossiere/>.

³⁸ Przybyl Sarah, « Territoires de la migration, territoires de la protection », *Hommes & migrations*, 1319, 2017, <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/4007>.

³⁹ Przybyl Sarah, Ben Tayeb Youssef, Tanger et les harragas : les mutations d'un espace frontalier, *Hommes et migrations*, 1304, 2013, p. 41-48.

⁴⁰ Anteby-Yemini Lisa, « Mourir en migration », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 144, 2018, <http://journals.openedition.org/remmm/11997>.

⁴¹ Diminescu Dana, Renault Matthieu, Jacomy Mathieu *et al.*, « Le web matrimonial des migrants. L'économie du profilage au service d'une nouvelle forme de commerce ethnique », *Réseaux*, 2010/1 (n° 159), p. 15-56, <https://www.cairn.info/revue-reseaux-2010-1-page-15.htm>.

⁴² Bidet Jennifer, « Les frontières du genre. Descendantes d'immigrés algériens face aux décalages de normes en Algérie », *Sociétés contemporaines*, 2018/2 (N° 110), p. 7-34, <https://www.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2018-2-page-7.htm>.

⁴³ Despres Altaïr, Des histoires avec l'endemain. Intimité transnationale et ascension sociale des Beach boys de Zanzibar, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 218, 2018, p. 82-99.

longtemps primo-migrantes et que la féminisation des migrations récente n'a fait qu'accentuer ce phénomène. L'assignation genrée et ethnicisée à des segments du marché du travail, la plupart du temps subalternes et précaires, du fait de la globalisation du travail du *care* et du travail domestique mais aussi du travail sexuel (B. Ehrenreich⁴⁴, voir aussi A. Hochschild, E. Kofman et de nombreuses autres références), permettait d'argumenter sur plusieurs thèmes, notamment sur l'articulation entre ouvertures des marchés du travail et précarisation juridique du fait du passage de frontière, ou encore sur la combinaison des formes d'altérisation dans le déni de reconnaissance. En effet, le recours au travail étranger et précarisé, contraint par la précarité juridique à accepter des conditions de travail dégradantes (*3D jobs*), renseigne sur la place de la migration et de la minorisation du fait de politiques frontalières restrictives dans la division internationale du travail⁴⁵. Le passage des frontières physiques a lui aussi sa dimension genrée, comme l'a montré C. Schmoll⁴⁶ pour les femmes traversant la Méditerranée, qui pouvait servir également l'argumentation avec la notion d'autonomie, d'émancipation et d'*agency* malgré les contraintes, les violences et plus généralement les entraves que les contrôles frontaliers infligent aux trajectoires biographiques. Le genre informait également sur les résistances en migration, en particulier pour les mobilisations, la politisation et les luttes collectives malgré les frontières, la précarisation et les discriminations qu'elles induisent (J. Le Bars, *op. cit.*, S. Doumenc⁴⁷).

Les acteurs et la matérialité de la frontière

On ne peut que valoriser des copies qui n'oublient pas que le sujet suppose concrètement l'existence d'acteurs, raisonnement classique en géographie, mais qui peut passer inaperçu pour des candidats pour ce sujet. En particulier, en plus des acteurs on pouvait penser à la forme matérielle de ce qui fait la fonctionnalité de la frontière, depuis la clôture (les copies ont mentionné des exemples sur les murs, barbelés, frontières optroniques, ne serait-ce qu'à Ceuta, Melilla, Calais ou d'autres exemples très documentés dans les manuels, etc.) jusqu'aux papiers et autres documents sans lesquels un certain nombre d'accès aux droits est fermé. Les deux listes ci-dessous pouvaient donner une idée de ce qu'une copie pouvait imaginer pour rendre palpable la frontière.

Les acteurs : Consuls, ambassades, Ministères des affaires étrangères, HCR, IOM, Croix Rouge, Médecins sans frontières et autres ONG, Prestataires (cf. les travaux de M. Bassi en Sicile ou P. Cuttita pour Lampedusa), Hotspots, Centres d'identifications et d'orientation, Police aux frontières, Douanes, et douanes volantes, ministères de l'Intérieur, Préfectures, Police et agents de sécurité, Centres de rétention administrative, OFPRA et instances de l'asile, Tribunal, juges et avocats, témoins (pour les recours à la CNDA par exemple), Associations d'aide, notamment juridique, aux droits des migrants et réfugiés (Cimade, France terre d'asile etc.).

Les identifiants de la frontière embarquée : Visa, Passeport, Passeport biométrique, Document d'identité, Attestation d'hébergement, Preuve d'un séjour dans un pays tiers lié par un accord de réadmission, Preuve d'un séjour dans un pays signataire de la convention de Dublin, Signalement numérique (Système d'information Schengen, Eurodac), OQTF, Titre de séjour temporaire (visa étudiant, permis de séjour court, récépissé de demande d'asile), Titre de séjour longue durée (carte de résident), AME, Documents pouvant constituer un dossier de demande de régularisation (contrat de travail, justificatif de domicile, livret de famille, attestation employeur, attestation de scolarisation, etc.).

Éléments pour le corrigé

L'illustration : croquis de synthèse et croquis intermédiaires

Toute représentation synthétique globale du fait migratoire mondial est épineuse, forcément incomplète et peut rapidement devenir illisible. Le jury a valorisé l'équilibre entre lisibilité et sélection des informations, ainsi que la couverture mondiale, en attirant l'attention aux clichés dans la cartographie des migrations (grosses flèches rouges cf. les réflexions de N. Lambert).

Les zones de libre circulation et les frontières les plus ouvertes, les interfaces principales, la localisation des frontières les plus contrôlées et des frontières, les zones frontalières à l'arrière de pays en guerre,

⁴⁴ Ehrenreich Barbara, 2003, *Global Woman: Nannies, Maids and Sex Workers in the New Economy*, Granta Books.

⁴⁵ Falquet Jules, éd., *Le sexe de la mondialisation. Genre, classe, race et nouvelle division du travail*. Paris, Presses de Sciences Po, « Académique », 2010.

⁴⁶ Schmoll Camille, *Les damnées de la mer, femmes et frontières en Méditerranée*, Paris, La Découverte, 2020.

⁴⁷ Doumenc Saphia, « Penser les (non-)mobilisations syndicales à l'aune de l'ancrage local : des femmes de ménage à Marseille et à Lyon », *Espaces et sociétés*, 2021/2 (n° 183), p. 67-82, <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2021-2-page-67.htm>. Le Bars Joanne, « Le genre du squat. Politisation et intimités chez des femmes sans-papiers », *Genèses*, 2020/3 (n° 120), p. 70-90, <https://www.cairn.info/revue-geneses-2020-3-page-70.htm>.

la localisation des principaux effectifs de réfugiés, les routes migratoires qui se déplacent en fonction des dispositifs de contrôle, les pays qui ont le plus ou le moins accès au voyage sans visa dans le reste du monde, etc. Il y avait beaucoup d'éléments représentables à petite échelle, sans oublier des lieux emblématiques associés aux exemples développés dans la copie, qui pouvaient figurer sur le croquis de synthèse ou faire l'objet de croquis intermédiaires, avec de multiples exemples possibles à grande échelle : Guyane et Corée du Nord très fréquentes, mais aussi des camps de réfugiés en Afrique (L. Cambrézy sur le Kenya) ou ailleurs (B. Montabone sur la frontière Turquie/Syrie). Le jury a valorisé les croquis intermédiaires analytiques dont la légende et les choix sémiologiques sont problématisés et argumentatifs, pas seulement descriptifs ou de localisation.

Problématisation : quelques pistes (non limitatives)

Les problématiques possibles et efficaces étaient multiples : il n'y avait pas d'attente particulière, tant que la problématique était claire, simple, efficace. On peut imaginer des exemples comme suit :

Comment s'articulent champs migratoires et régimes frontaliers ? Comment joue, au cours d'une expérience de migration, la frontière dans ce qu'elle a de multiforme et de mobile, depuis l'organisation du voyage en amont jusqu'à la reconstruction d'un espace de vie quotidienne en aval ?

L'expérience de la frontière se vit inégalement : avant de partir, en traversant, après l'arrivée, en fonction de paramètres d'ordre juridico-administratifs qui produisent une forte inégalité entre les personnes.

La frontière, derrière les rhétoriques opposées de libre circulation et de gestion des flux, joue davantage un rôle de filtre et de sélection dans l'accès inégal à la possibilité de s'établir dans un autre pays que son pays de résidence. En effet, la « libre circulation » n'est absolue nulle part (il y a toujours des restrictions prévues), et les « forteresses » sont perméables partout (il y a toujours des passages aux frontières les plus fermées).

Proposition de plan

Il semble impossible d'affirmer qu'un plan s'imposait plus qu'un autre tant le sujet était vaste et riche. Il fallait en revanche veiller à traiter tout le sujet et toutes les régions du monde. Le plan proposé ci-dessous n'est qu'une proposition parmi d'autres.

I. Une carte très contrastée des régimes frontaliers et des régimes migratoires

A. Des régimes frontaliers inégalement favorables à la libre circulation des personnes

Cf Antoine Pécoud : alors qu'elle est inscrite dans la DUDH de 1948 (article 33), l'horizon d'une libre circulation globale se heurte toujours à des projets régionaux : sélectivité, utilitarisme, convergences économiques et marchés communs : comprendre ce paradoxe.

1) Accords d'exemptions mutuelles de visas et de contrôle à échelle macrorégionale

Schengen (25 pays), Union économique et monétaire ouest-africaine (8 pays), Communauté andine des nations (4 pays), CA-4 (4 pays d'Amérique centrale), Australie/NZ, Inde/Népal. En construction avancée : Caricom, Cédéao, Communauté d'Afrique de l'Est. D'autres en projet.

2) Les visas : inégalités en fonction de la nationalité pour organiser un voyage

Entre exemptions et obligation (carte : Afghanistan, Pakistan etc.).

Régimes de délais supplémentaires et difficultés d'obtention de visas : fabrique de la migration irrégulière. Liés à « pression migratoire » supposée.

3) Le droit d'asile

Convention de Genève 1951 dans une période de guerre froide (protection des dissidents du bloc de l'Est) + HCR. Evolutions depuis les années 1990 : restrictions, externalisation en amont, zones d'attente en zone internationale, limitation de l'accès au territoire de destination, relocalisation.

B. Des frontières infranchissables ? pour autant poreuses

1) Les no man's land

DMZ entre les deux Corées (V. Gélezeau), et pourtant des passages, dans les deux sens : très peu de personnes mais révélateur des fonctionnalités frontalières.

2) La barriérisation

Murs, clôtures et frontières optroniques : Hongrie, Evros, Arabie Saoudite/Irak, Mexique/Etats-Unis, Inde/Bangladesh. S. Rosière, verrouillage des passages (Gibraltar).

3) La frontiérisation

Centres d'identification et d'orientation, camps, Hotspots : Malte, Calais, Lampedusa. P. Cuttita, C. Schmoll et N. Bernardie-Tahir.

C. Des fonctions frontalières externalisées par les politiques migratoires restrictives

1) Le refoulement et les camps à l'extérieur des frontières

Nauru et île papouasienne de Manus : les *boat people* refoulés de l'Australie dans des îles carcérales.

2) Zones de protection spéciale et autres centres dans des pays de départ ou de passage

Canaliser et freiner les potentiels demandeurs d'asile dans des zones proches de conflits (Turquie, Irak), sur les routes des potentiels émigrants (Maroc, Mauritanie) ou en périphéries des régions de destination (PECO).

3) Diplomatie des migrations et filtrage en amont des migrants potentiels

Accords de réadmission (politique européenne de voisinage). Accords bilatéraux pour le filtrage (Libye et Turquie). Coopération pour la « lutte contre l'émigration illégale » (contradictoire avec la DUDH) : Maroc, formation des agents de contrôle aux droits de l'homme comme justification (Algérie, Tamanrasset ; Libye).

II. Des frontières embarquées et projetées : dilatation des fonctions frontalières dans l'expérience migratoire

A. Quand les statuts et les qualifications ouvrent des accès à la migration

Le passage des frontières opère une différenciation entre personnes (qualifications, statuts, etc.) et crée donc de fortes inégalités dans l'accès à la possibilité légale d'organiser une migration, et qui peuvent accompagner les relations entre États (alliances, accords bilatéraux, diplomatie des migrations, etc.) : tri, sélection, attractivité, compétition dans l'attractivité.

1) Migrations fortunées comme archétype de l'hypermobilité tournant à une forme d'ubiquité

La question des « golden visas » (« résidence par investissement »). Entre 2008 et 2018 on estime que 6 000 personnes ont acheté leur nationalité au sein de l'Union européenne. À Malte: une structure gouvernementale (*Identity Malta Agency*) associée à la société Henley & Partners évaluent les candidatures.

2) Expatriation et organisation internationalisée du marché du travail qualifié ou très qualifié

Diasporas de la connaissance (J.-B. Meyer), mobilités internationales des très qualifiés, experts, cadres, chercheurs, fonctionnaires etc. Luxembourg (K. Duplan), Dubaï (A. Le Renard), Sénégal (S. Bredeloup).

3) L'internationalisation de la compétition universitaire : les migrations étudiantes

Fortes disparités entre pays d'origine, entre milieux sociaux d'origine, pays de destination, universités publiques/privées, disciplines et filières choisies. Visas étudiants et les frais d'inscription (C. Pinto).

B. A l'opposé, l'expérience de l'illégalité et la fabrication d'indésirables

1) Filtrage en amont et dissuasion de migrer

Instrumentalisation du co-développement et de la coopération économique pour dissuader les projets migratoires : rôle ambivalent des ONG (Sénégal ou nombreux autres exemples), restrictions de la délivrance de visas, augmentation du coût du visa. Choix de repli d'une migration qui va devenir illégale.

2) Privatisation du contrôle frontalier

Délégation de la fonction frontalière à des entreprises privées, notamment transporteurs (compagnies aériennes, maritimes) : choix de repli vers des transporteurs informels, des passeurs (J. Brachet migrations sahariennes, autres exemples en Amérique centrale)

3) Numérisation et personnalisation du contrôle frontalier

SIS, Eurodac, empreintes, hotspots : fichiers et identité numérique : expulsabilité, renvoi (accords de réadmission, « partage du fardeau ») et traces numériques (D. Diminescu). Mobilité sous contrainte d'un centre de rétention administrative à un autre (B. Michalon) et organisation des expulsions (nombreux exemples, France, Roumanie, Israël, etc.).

C. Sans papiers ou subalternes ? Les effets biographiques des politiques de « porte entrouverte »

Malgré toutes les entraves pour différencier à la frontière (entre voyageurs et migrants potentiels ou demandeurs d'asile), les personnes passent.

1) Sans titre de séjour, sans papier, et pourtant...

Dans l'attente d'un titre de séjour qui mettra un terme à l'expérience du filtre frontalier : emplois précaires, informels, gratuitisation du travail, à la marge des camps ou diffus. Fabrique du sans papier (E. Terray). Condition particulière des sans papiers.

2) Des titres de séjour arrimés à un strict contrôle et à un retour de l'autre côté de la frontière

Contrats saisonniers OMI ou *En origen*. Femmes en particulier au Maroc. D. Zeneidi, E. Hellio. Accords bilatéraux qui ont leur place dans la diplomatie des migrations.

3) Globalisation de certains marchés du travail et délocalisation sur place

Avantage comparatif du bas salaire en situation administrative précaire et segmentation du marché du travail subalterne : contrat de séjour, ethnicisation, dépendance. *Kafala* (A. Dahdah au Liban), globalisation du travail du care, Philippines (L. Mozère).

III. Perturbations des zones frontalières et reconfigurations des migrations

A. Conflits, flux de réfugiés et internationalisation des conflits

1) Exodes de personnes déplacées à distance des zones d'insécurité (camps de réfugiés à l'intérieur du pays dans des zones frontalières ex : Syrie – F. Poyer, L. Vignal) ; exils proches en sécurité de l'autre côté de la frontière avec camps de réfugiés (2ème guerre du Congo, cf. R. Pourtier, camps de Sahraouis à la frontière Algérienne)

2) Réfugiés et internationalisation des conflits.

L'autre côté de la frontière comme base arrière pour des mouvements rebelles, des factions de guerre civile ou des rescapés de génocides. Guerres des Grands Lacs, réfugiés Tutsis du Rwanda au moment du génocide en 1994 au Kivu et en Ouganda, dans un deuxième temps, des réfugiés Hutus, les camps du HCR et du PAM, deviennent un vivier de recrutement pour les entrepreneurs de guerre : « réfugiés mercenaires » (R. Pourtier). Frontières de la Syrie et ressource de guerre (L. Vignal), déport du conflit à l'extérieur du pays, ou transnationalisation régionale d'un conflit.

3) L'exil en guerre et le "long distance nationalism"

(N. Glick Schiller : Haïtiens pendant les Duvallier), ou activisme des mouvements des Tamouls et tensions entre LTTE et autres mouvements dans la diaspora tamoule du Sri Lanka (A. Goreau-Ponceaud).

B. Zones contestées, zones revendiquées et manipulations démographiques

Les migrations peuvent être incitées pour mieux contrôler des zones frontalières : il ne s'agit pas ici de mobilité « à travers » la frontière mais « à la frontière ». La frontière ici devient front pionnier. C'est le cas des incitations foncières dans des fronts pionniers sud-américains (p. ex. frontières Argentine/Chili, cf. A. Preci) .

1) Fronts pionniers et manipulations frontalières

Colonies de peuplement en Cisjordanie, annexions, murs, technologisation, check points / réfugiés palestiniens (V. Bontemps, C. Parizot).

2) Asseoir une légitimité frontalière en zone annexée

Installation de Turcs anatoliens à Chypre nord pour légitimer occupation/annexion et peser pour reconnaissance d'une frontière non reconnue ou dans une moindre mesure des opportunités résidentielles à la frontière de la Turquie avec la Syrie (ingénierie démographique pour « diluer » le mouvement kurde).

3) Lorsque intérêts stratégiques et politiques des minorités s'entremêlent

Sahara occidental, Donbass, Birmanie et minorité frontalière karen.

C. Frontières mobiles et reconfigurations migratoires

1) Frontières redessinées, changement de régimes frontaliers et mouvements de populations

Beaucoup d'exemples au cours du XX^e s. Partages et échanges de populations. Chute du mur et migrations (ex. Aussiedler).

2) Enclaves, exclaves, annexions et régimes migratoires

Caucase, Haut Karabagh.

3) Frontières effacées et nouvelles migrations

Allemagne réunifiée : Aussiedler + arrivée de Wessies dans les villes de l'Est (et gentrification).

Pour le jury de géographie
Serge Weber

EPREUVES ORALES D'ADMISSION

LEÇON D'HISTOIRE GÉNÉRALE

Le présent rapport est destiné à aider les futurs candidats à l'agrégation pour l'épreuve d'histoire générale en leur indiquant ce qu'il faut éviter, ainsi que des pistes pour améliorer leur préparation, qui doit avoir lieu tout au long de l'année du concours pour ne pas se trouver démuni le jour venu. Le jury les invite à se reporter aussi aux rapports précédents pour compléter ce qui est dit ici de la session 2022.

Il importe de rappeler que la leçon d'histoire générale n'est pas une épreuve d'érudition. Aucun sujet ne demande des connaissances approfondies préalables. Il n'est pas indécent de supposer que de futurs enseignants ont acquis de bonnes notions des programmes des lycées et collèges, ainsi qu'une culture historique et générale solide, ce qui est la meilleure préparation pour cette épreuve, et qui s'acquiert par des lectures variées, une attention aux publications historiques durant les années d'étude par la fréquentation des librairies, des visites d'exposition, un intérêt pour les événements culturels de toute nature. Quelques exemples : l'ignorance parfaite de la Révolution française ou de la géographie de la France est difficilement pardonnable ; la leçon sur Félicité de Genlis eût été meilleure si la candidate avait su qui était Philippe-Égalité et ce que fut l'émigration ; ou encore, le Gévaudan ne correspond pas au département du Rhône. L'épreuve de leçon d'histoire générale n'est pas une loterie et ne s'improvise pas. Elle permet de vérifier la capacité d'un candidat à maîtriser un sujet qu'il ne connaît pas ou pas bien, et elle montre aussi à quel point on s'est consacré, pendant ses études supérieures, à l'acquisition d'une connaissance de l'histoire et de ses problématiques, discipline qu'on se destine à enseigner. Des définitions doivent être connues : ce qu'est le servage ou un cartulaire, le concept de démographie historique, le vocabulaire employé en histoire de l'art (ce qu'est un tympan), la différence entre un statut et une fonction, celle entre clergé séculier et régulier, entre la seigneurie et la chevalerie (les deux sont souvent confondues), entre la ville et la cité, *etc.* Enfin le jury n'attend pas ni un plan ni une problématique déterminés à l'avance.

Au moment où les candidats passent l'épreuve de leçon d'histoire générale, ils doivent obligatoirement s'extraire des questions de programme de la session. Dans ses questions, le jury demande des précisions et alterne entre montées en généralités (sur la période, la thématique, l'historiographie mobilisée) et aspects plus ponctuels, afin de corriger les erreurs, compléter un développement, ou l'approfondir. Il en est de même lors de la séance de questions posées sur les autres périodes : elles ne portent pas sur les programmes.

Pour terminer ces remarques préalables, le jury s'attend une tenue correcte et rappelle qu'un vestiaire est disponible pour que les candidates et candidats puissent se changer entre la préparation et leur passage à l'oral. Si aucune déférence particulière est attendue, le « bonjour à tous » lancé à la volée en entrant dans la salle a surpris. Le niveau de langage pendant l'ensemble de la prestation doit être également parfaitement contrôlé : on évitera par exemple, l'usage excessif de « du coup », ainsi que le futur (ou l'expression grammaticale qui en tient lieu : verbe « aller » suivi d'un infinitif). Les membres du jury sont tenus d'être bienveillants, il est donc absolument contreproductif pour un ou une candidate de s'estimer « agressée » par les questions qui sont posées lors de la reprise et qui sont destinées à approfondir ou corriger certains aspects de l'exposé. Heureusement le cas ne s'est produit

qu'avec grande rareté. Les échanges permettent de confirmer le plus souvent les premières impressions à l'issue de la demi-heure de leçon, mais offrent également au candidat ou à la candidate la possibilité de reformuler certaines affirmations et de faire montre de ses qualités pédagogiques et de sa culture historique, qui sont le minimum attendu pour l'enseignement d'histoire-géographie-EMC.

Remarques sur la bibliothèque mise à disposition des candidats et les bibliographies

Les ouvrages et études mis à disposition sur les tables ou dans les armoires à la bibliothèque de la Sorbonne (BIS) n'ont pas rencontré le même succès que les années précédentes auprès des candidats. On rappellera que plusieurs centaines de travaux sont réservés par le jury et installés dans cette bibliothèque pour l'ensemble des épreuves orales et pour toutes les périodes. Ils n'ont pas toujours été repérés, alors qu'ils sont précisément là pour répondre aux besoins spécifiques de la leçon d'histoire générale ou pour en établir le cadre général (par exemple les travaux de Peter Heather sur la fin de l'Empire romain et le début du Moyen Âge, de Kyle Harper sur le rôle du changement climatique ou des épidémies dans la transformation des structures politiques pour la même période, les collections de la *Nouvelle histoire*, etc.). Par ailleurs de nombreuses lectures sont aussi disponibles en format PDF sur les ordinateurs. On constate une certaine méconnaissance des grandes collections de manuels avec lesquels les candidats devraient avoir, avant de se présenter à l'oral, une familiarité certaine, laquelle s'acquiert par un maniement préalable des ouvrages, des tables des matières ou même des bibliographies des programmes des années précédentes. Il faut enfin et surtout savoir utiliser la bibliographie qu'on présente au jury. La leçon sur l'empire suédois pouvait bien sûr partir des ouvrages classiques en anglais de Michael Roberts, mais cela suppose une maîtrise de l'histoire de l'Europe bien supérieure à ce qu'attendait le jury. L'usage d'un manuel récent en français sur la Scandinavie à l'époque moderne eût été autrement profitable pour un candidat qui découvrait l'espace et la période.

Les outils informatiques de recherche bibliographique (par exemple pour l'histoire médiévale, la base *Regesta Imperii* était accessible) ou d'accès à des travaux en ligne sur différents portails ne sont pas assez utilisés, alors qu'ils permettent d'accéder rapidement à une littérature spécialisée, souvent indispensable pour nourrir les problématiques des leçons ou traiter certains aspects particuliers. Le maniement de ces outils de recherche devrait être connu par des candidats titulaires d'un master, mais il n'exempte pas de la connaissance d'autres outils toujours indispensables, dont la connaissance s'acquiert tout au long de la formation en histoire, redisons-le. Pour l'histoire médiévale, on peut ainsi s'étonner que des sujets en lien avec l'Église et la Papauté ne conduisent pas les candidats à une consultation immédiate du *Dictionnaire de la Papauté*. D'autres dictionnaires sont mobilisables pour toutes les périodes, dont les notices fournissent en outre des informations bibliographiques. Dans les domaines étrangers, au moins européens, les candidats témoignent d'une méconnaissance historiographique des travaux de spécialistes français, dont l'existence est pourtant prise en compte par le jury pour déterminer la faisabilité d'un sujet. En effet, le jury s'efforce de ne donner que des sujets dont la bibliographie essentielle est en langue française.

Conséquence de ces remarques, les bibliographies présentées par les candidats sont trop souvent indigentes. Certains sujets peuvent certes être traités à partir de manuels seulement, mais cette situation est rarissime. Il est le plus souvent nécessaire de compléter la consultation d'un manuel par une ou des références spécialisées (ouvrage, numéro de revue ou article scientifique traitant spécifiquement du thème de la leçon). Cette lecture permettra de comprendre d'autant mieux les enjeux du sujet et de mesurer les acquis les plus récents de l'historiographie. La revue *L'Histoire* permet d'avoir une première approche pour beaucoup de sujets et d'avoir accès à la bibliographie la plus récente. Pourtant cette revue est parfois complètement ignorée ou passée sous silence de peur de ne pas faire assez savant ou, au contraire, est pillée sans vergogne.

En résumé, la préparation matérielle et pratique de l'épreuve est très importante. Candidates et candidats doivent explorer soigneusement la bibliothèque avant leur oral (une visite est organisée la veille de leur première épreuve), repérer les bibliothèques préparées par les membres du jury, examiner les ouvrages déposés sur les tables ; et dans le temps de la préparation de la leçon, ne pas négliger le temps pour préparer la présentation des documents iconographiques (à scanner, parfois à recadrer, et à bien légènder).

Powerpoint et illustrations de la leçon

Si de nettes améliorations ont été constatées dans les présentations sous powerpoint des candidats, nombre de celles-ci se contentent encore d'indiquer seulement le plan de la leçon. Les présentations les plus soignées étaient bien sûr celles sans fautes d'orthographe et celles comportant

un bandeau vertical fixe à gauche où figurait en permanence le plan. Cette disposition gagnerait à être généralisée. Certaines, heureusement rares, accumulent des fautes d'orthographe dont l'effet est désastreux, et inadmissible pour un futur professeur de l'Éducation Nationale. De ce point de vue, une attention particulière doit être portée au respect des noms propres (en histoire médiévale, Gerbert est devenu Gilbert en cours de leçon et Gebert dans une autre) ; Bernard de « Clervaux » ; « Aracius » pour Arcadius ; « Alain » Stora pour Benjamin Stora. Mais aussi à l'orthographe des noms communs : les « jurisconsults » pour les jurisconsultes, une armée de « circonscription », pour conscription ; « duc et clerc » pour duc et pair ; ou questeur prononcé « quêteur ». Enfin il est inutile de trop écrire sur les diapositives, surtout si on ne fait que répéter oralement ce qui y est écrit.

Si ces présentations numériques n'exemptent pas d'écrire au tableau, il s'avère superflu en revanche d'y répéter une information déjà contenue dans les diapositives. L'usage du tableau doit apporter quelque chose de complémentaire, ce qui implique parfois d'aller au-delà de la simple mention de noms de personnes, de lieux ou de dates. La schématisation et la représentation graphique, même improvisées, sont trop peu utilisées, alors que l'intérêt pédagogique pour le professeur en est évident : par exemple pour le principe de l'assolement biennal et triennal ou les degrés de parenté, un simple schéma tracé au tableau permet de préciser ce dont on parle. Les candidats sont jugés certes sur le contenu de leur prestation mais aussi sur leur posture de professeur et leur capacité à intéresser, voire à captiver leur auditoire. On rappelle que l'ensemble de la commission, mis à part le rapporteur qui a donné le sujet, découvre le jour même de la leçon, la teneur du sujet. Il faut donc faire preuve de pédagogie. Beaucoup de candidates et de candidats ont fait l'effort de ne pas trop lire leurs notes, de regarder le jury, de commenter leur powerpoint, comme le ferait un professeur devant une classe.

Après ces remarques générales, on en vient aux illustrations qui doivent obligatoirement accompagner le discours. Le jury a constaté que l'illustration des leçons posait trop souvent un problème de référencement. Ce constat est valable pour nombre d'illustrations trop peu contextualisées, alors que leur contextualisation pourrait être aisément mise à profit pour enrichir les faits et analyses présentés dans les leçons. Pour l'histoire médiévale, des enluminures sont souvent présentées sans que les candidats ne se posent presque jamais la question du manuscrit dont elles sont tirées, du texte qu'il contient, de son époque de production. En ce sens, le référencement proposé dans les articles du magazine *L'Histoire* s'avère souvent insuffisant. Il revient aux candidats de le compléter, ou alors de mieux choisir leurs illustrations, et de toujours se poser une question fondamentale : qu'apporte cette illustration au sens de la leçon proposée à l'appréciation du jury ?

Trop peu de candidats convoquent une cartographie pourtant attendue et obligatoire pour certains sujets : par exemple une carte des États latins à propos de la conquête de Jérusalem par Saladin ou un plan de Palerme pour le sujet sur les Vêpres Siciliennes. On rappellera aussi que les cartes doivent être suffisamment commentées. Nombreux sont les candidats qui montrent de grandes faiblesses en géographie historique que la fréquentation régulière d'atlas historiques leur permettrait de palier. Les questions qui leur ont été posées sur la géopolitique de la Méditerranée à l'époque moderne ont montré de grandes lacunes, ainsi que la géopolitique du Proche et Moyen-Orient à l'époque antique. Le jury n'a vu aucun plan de villes pour le sujet sur les villes de l'Empire ottoman. Ramsès II, Babylone, l'*Odyssée* ou Samarcande n'ont bénéficié que d'une illustration indigente, parfois en noir et blanc. Et que dire de l'utilisation du livre de Jean-Marc Moriceau sur la *Bête du Gévaudan* pour une leçon qui portait sur ce sujet ? La lecture de l'ouvrage n'a pourtant pas permis au candidat de montrer la localisation du Gévaudan, ni aucune image de la bête ! L'iconographie est d'autant plus importante qu'elle est généralement abondante, pour toutes les périodes. En histoire moderne trois sujets d'histoire de la peinture ont été donnés. À chaque fois, l'usage des images a été trop anecdotique : parler de François Boucher en montrant d'abord une gravure historique réalisée dans la prime jeunesse de l'artiste est regrettable ; sur le portrait fait par La Tour, la marquise de Pompadour pose avec des volumes de *L'Encyclopédie*, de la *Henriade* de Voltaire et de *l'Esprit des lois*. Voilà qui était plus intéressant à commenter qu'une remarque sur le prix de la robe. Les illustrations doivent aussi être adaptées : on ne montre pas le château de Montfaucon, situé en Franche-Comté pour un sujet sur le royaume de France au Moyen Âge.

En résumé, bien choisir et commenter les images est fondamental pour un futur enseignant. Les candidats doivent en éviter l'usage parcimonieux, et inversement les illustrations ne doivent pas être trop nombreuses si elles ne sont pas parfaitement commentées : un exposé sur la Sicile antique a mobilisé pas moins de six cartes dont une avec la mention de cités fédérées, libres, dîmées et censoriennes, pour lesquelles le candidat n'a pas su expliciter la différence, ni donner une définition générale des statuts des cités dans le monde romain d'époque républicaine.

Compréhension du sujet, problématique et sources

On rappelle au préalable que sur tous les sujets, les candidats doivent d'abord s'interroger sur le contexte, les enjeux, les acteurs, les rythmes, les espaces, les sources, et les conséquences ; ce qui leur permettra de passer de la simple narration à l'analyse.

Si le jury attend bien une mise en perspective du sujet, il s'agit de traiter avant tout le sujet lui-même : la place de la dimension mémorielle, ou des représentations de l'événement, sont par exemple à relativiser et ne doivent pas être le seul fil directeur de la prestation (sauf si la formulation du sujet y invite explicitement). Pour certains sujets (biographies ou sujets dits « classiques »), la seule difficulté est en fait de construire une problématique qui permettra d'envisager tous les aspects du sujet. Pour d'autres sujets, la difficulté sera de trouver la bibliographie la mieux adaptée, pour d'autres encore, elle sera dans le caractère totalement nouveau du sujet pour le ou la candidate. Les candidats dans la présentation des problématiques font trop souvent usage des formules « en quoi » ou « dans quelle mesure ». C'est là une simplification qui en réalité leur nuit, car la problématique peut être multiple selon les sujets et doit être à envisager à plusieurs niveaux ou échelles.

Les leçons les plus solides offriraient une définition claire des enjeux du sujet en introduction, un plan équilibré qui permettrait de dérouler l'argumentaire, de donner des exemples précis (iconographiques, cartographiques, textuels présentés dans le powerpoint) et d'explorer toutes les facettes du sujet. Ainsi de la bataille de Lépante restituée avec rigueur et même un certain panache. Les leçons les plus faibles sont celles qui n'ont pas répondu pleinement au sujet, qui l'ont dévié ou n'en ont traité qu'une partie. Traiter de l'Océan Indien au XVI^e siècle n'est pas la même chose qu'étudier l'empire portugais dans cet espace. Il faut faire la différence entre « métier » et « travail » pour un sujet sur « travailler dans le monde romain ». Et ne pas traiter seulement des tombes et sépultures dans le sujet sur le cimetière dans l'Occident latin au Moyen Âge en oubliant que le cimetière est un lieu social tout autant que religieux. Il ne s'agit pas d'accumuler des faits, des noms ou des dates sans leur donner un sens. Il faut donc définir au préalable le sujet dans tous ces aspects afin de ne pas le réduire à une seule dimension ou inversement faire des développements en marge du sujet. Par exemple il ne faut pas traiter de l'école sous la Troisième République dans le sujet sur les instituteurs et institutrices, ce qui réduit le sujet à l'aspect institutionnel en le désincarnant. Ce manque de définition du sujet a conduit parfois les candidats à se contenter de narration, sans montrer de contenu analytique. Ne s'occuper que d'un unique type de source conduit aussi à biaiser le sujet : par exemple ne considérer que la littérature chrétienne pour parler des pauvres et de la pauvreté à Rome au 4^e siècle de notre ère.

Il arrive également que les candidats inventent un autre sujet qu'il leur revient de traiter. Ce phénomène est souvent lié à une mauvaise lecture des bornes des sujets, mais aussi à une lecture trop rapide du sujet donné, qui en obère la compréhension. Ainsi, pour la leçon sur le Grand Schisme d'Occident, la limite 1417/1430 ne pouvait pas être lue comme une invitation à traiter des années 1430 (ce qui aurait été indiqué sous la forme « les années 1430 »). De même le sujet sur « Lutter pour l'environnement (1970-2000) » ne supposait pas de traiter des années 2000, mais bien de la période 1970 à 2000. Un autre candidat a traité jusqu'en 1953 un sujet dont l'intitulé s'arrêtait en 1946, ce que la notation a dû sanctionner. Il en résulte que les exemples doivent être choisis exclusivement pour s'intégrer dans les bornes chronologiques indiquées, en amont et en aval. Les sujets doivent donc être lus avec une attention extrême, les termes ayant été très précisément choisis, de même que les bornes chronologiques.

Nombre de candidats finissent leur introduction en faisant un état des sources disponibles pour traiter le sujet, ce qui vire souvent à un catalogue d'un intérêt limité. Il faut apprendre à problématiser aussi cette question des sources, car elle engage déjà le traitement du sujet. C'est le cas pour la plupart des sujets, mais évoquons par exemple Brunehaut ou la conjuration des Pazzi, pour lesquels les dossiers documentaires présentent de forts biais. Il est aussi utile de savoir quand certains termes apparaissent dans les sources, miel de l'historien : « morisque » par exemple ; et de connaître les définitions précises de certains termes : la différence entre une colonie et un protectorat, ou le sens du mot *imperator*. Il est inutile et dangereux de ne citer des sources que de façon indirecte ou de citer des noms d'auteurs antiques chrétiens pour le sujet sur les « invasions barbares » sans pouvoir donner un seul titre de leurs ouvrages et sans avoir vérifié si ces auteurs évoquaient bien ces « invasions » ; de prononcer les noms de Claude Nicolet ou de Jean-Pierre Vernant sans savoir qui ils sont et ce qu'ils ont écrit, ou parler de Schliemann pour l'exposé sur les Mycéniens, sans savoir qu'il est considéré comme le découvreur de la Troie homérique. Des auteurs d'études historiques ont été parfois cités sans que la ou le candidate n'ait feuilleté leurs œuvres et ils ne sont cités qu'indirectement à partir d'autres lectures. Or le jury posera des questions si ce qui a été dit était insuffisant, imprécis, voire erroné.

On notera encore cette année une tendance trop fréquente de la part des candidats à passer à côté des aspects pratiques et concrets du sujet, au profit de lectures seulement « idéologiques », en oubliant ce qu'on appelle l'histoire matérielle. Par exemple, la question du travail de la terre au Moyen Âge peut difficilement être traitée si celle, préalable, de l'accès à la terre n'est pas posée, si le faire valoir direct et indirect n'est pas connu et si on ne sait pas comment on produit et ce qu'on produit. Tous les paysans du Moyen Âge ne sont pas des serfs et il ne faut pas confondre tenanciers et alleutiers, etc. Un sujet sur Canossa supposait de se poser la question de la géographie et du dispositif de la rencontre, des différentes enceintes du château, des gestes et des émotions qui ouvrent vers une anthropologie politique de la pénitence. La confusion qui se dégageait de certaines leçons s'explique ainsi par ce goût immodéré de l'abstraction, sans doute assimilée à la profondeur savante, aux dépens d'un sens du concret qui devrait passer par une attention aux lieux et aux échelles, aux inflexions temporelles, aux acteurs et aux institutions, bref à tout ce qui fait l'histoire.

Pour toutes les périodes, il est indispensable que les candidats connaissent les structures politiques, administratives et judiciaires, les grandes lignes du pays, de la région, de la période etc., dont ils doivent traiter une partie dans la leçon qui leur est demandée, par la fréquentation assidue des manuels et grandes collections d'histoire. Par exemple la leçon sur les révoltes populaires en France a été réussie non seulement parce qu'elle a privilégié une approche typologique et synthétique agrémentée d'exemples bien choisis, mais aussi parce que le candidat a montré, lors des questions, une réelle maîtrise du système fiscal dans la France d'Ancien Régime. Revenons enfin sur la connaissance de l'historiographie. On ne demande pas une maîtrise immense sur chaque question, mais il est dommage de traiter "Être mère au XVIII^e siècle en France" et de ne pas connaître Philippe Ariès, dont le livre, un classique, était à la disposition immédiate du candidat. Pour le Moyen Âge une connaissance suffisante de la période aurait évité la confusion entre chartrier et cartulaire. On le redit, des définitions doivent être connues : par exemple ce qu'est un *latifundium* pour la période romaine antique.

Les biographies sont des sujets récurrents de cette épreuve (Salomon, Brunehaut, Jacques-Louis David, Nelson Mandela ; cf. la liste des sujets proposés *infra*). Il ne s'agit pas alors d'exposer seulement la vie et l'œuvre du personnage mais bien de montrer, en historien, comment celui-ci s'insère dans son époque. Si ce type de sujet a donné lieu à des prestations correctes, en revanche elles manquaient souvent de souffle. Les meilleures ont été celles qui sont parvenues à s'abstraire du déroulement linéaire d'une vie pour développer des aspects plus transversaux. Olympe de Gouges a ainsi été peinte comme une écrivaine engagée dans les combats de son temps (lutte contre l'esclavage et pour les droits des femmes) et une chroniqueuse de la Révolution. En revanche le candidat travaillant sur Pompée le Grand ignorait ce qu'était un *cursus honorum* habituel et le contexte géographique, géopolitique et économique de Palmyre pour le sujet sur Zénobie a été négligé.

Enfin, c'est surtout vrai face à des sujets d'histoire contemporaine, lorsqu'ils portent sur les périodes les plus récentes, les candidats ne doivent pas oublier de raisonner en historiens, et non pas en journalistes. Ils doivent faire abstraction de ce qu'ils croient savoir de tels sujets par divers canaux (médias notamment) pour se fonder uniquement sur la bibliographie qui seule propose des analyses et des approches historiques, empiriquement fondées.

Pendant la préparation de la leçon, il est recommandé de préparer également les questions qui suivront (dans la période d'interrogation et dans les autres périodes). Il est ainsi utile de se renseigner sur l'histoire – dans ses grandes lignes - de l'aire géographique proposée par le sujet, et de maîtriser un peu les biographies des personnages mentionnés dans l'exposé. Il s'agit de répondre clairement et en quelques mots aux questions et non à côté (pour ne pas forcer le jury à reposer la même question différemment...). Il n'est pas interdit de réfléchir et de faire des propositions réfléchies au lieu de décliner de répondre de peur de se tromper.

Pour finir, quelques exemples, non exhaustifs, de bonnes, voire très bonnes leçons :

- « Les pyramides » : l'exposé, bien illustré, a montré la réalité de ce monument construit, sans négliger la chronologie et l'évolution de sa forme, ainsi que sa fonction funéraire et en rapport avec l'idéologie de l'État pharaonique.
- « Se marier après le concile de Latran IV » : une bibliographie pertinente, une lecture du sujet qui n'oublie pas d'aborder les conséquences sociales de la mise en place du mariage chrétien, y compris une certaine résistance, et d'en évoquer les aspects rituels et pratiques.
- « Les Espagnes du Cid » : une compréhension pleine du sujet, qui appelait à lier une géopolitique particulière (celle des Espagnes du XI^e siècle, chrétiennes et musulmanes, d'une frontière poreuse, d'une aventure possible) et une trajectoire hors norme même si elle est liée

aux dynamiques relationnelles entre pouvoir royal et aristocratie (faveur, *ira regis*, exil, retour en grâce).

- « Le prêtre Jean » : le candidat a procédé à une déconstruction de cette utopie politique en faisant état de ses horizons possibles d'exploration et de vérification (Inde, Afrique) pour faire émerger le seul vrai royaume du prêtre Jean, imaginaire et occidental.
- « Le Vietnam en guerre (1945-1975) » : l'enjeu du sujet, consistant à traiter comme une très longue période de guerre les deux conflits que l'historiographie sépare lorsqu'elle ne les appréhende pas du point de vue du pays concerné, a été compris.
- « La Grande Guerre patriotique, 1941-1945 – URSS » : la candidate a su mêler les éléments factuels à l'analyse de leur instrumentalisation politique par le régime stalinien, tout en distinguant ce qui relevait de la propagande et de conditions historiques produisant des effets d'adhésion dont Staline a bénéficié *in fine*.
- Mais encore « Le pain en France, 16^e-18^e », « La tyrannie en Grèce archaïque », « Villes et cités étrusques », « La première Révolution en Angleterre ».

Question républicaine

À la toute fin de l'épreuve une question dite « républicaine » est posée aux candidats, question à laquelle ils doivent répondre et qui est en rapport avec la leçon et l'échange qui précède ainsi qu'avec les valeurs portées par la République, que le ou la future professeur d'histoire-géographie-EMC doit être en mesure d'expliquer à ses élèves. Le jury s'est étonné de certaines erreurs soit ponctuelles (Gaston Deferre aurait été maire de Bordeaux), soit plus importantes ou de méconnaissances étranges. Toutes les questions posées sur la laïcité et le fait religieux ont été en général bien maîtrisées, mais les deux commissions de LHG ne se limitent pas à des interrogations sur cet aspect de l'enseignement des valeurs de la République.

Quelques exemples non exhaustifs :

A-t-on une égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans la RF et depuis quand ?

De quand date la loi sur l'égalité et la parité dans tous les domaines de la société ?

Quelles sont les dispositions constitutionnelles en cas de vacance de la présidence de la RF ? (non ce n'est pas le premier Ministre qui remplace la présidence).

Les lois et leurs dates sur l'esclavage dans la RF ?

La différence entre la citoyenneté et la nationalité dans la RF ?

Les règles pour se marier dans la RF actuelle ?

Les règles vis-à-vis des prisonniers de guerre dans la RF ?

Les principes de l'asile politique ? Sont-ils dans la Constitution ?

Ya t'il encore des questeurs en France ?

La France est-elle un territoire ? Seulement ou autre chose en plus ?

Quelle est la procédure de panthéonisation ?

Qu'est-ce qu'un état de droit ?

Qui prend les décisions dans la RF aujourd'hui en matière d'urbanisme ?

Le droit de vote ?

Les DOM-TOM ?

La date de l'abolition du terme « race » dans la Constitution ? (en juillet 2018)

Comment révisé-t-on la Constitution ?

La royauté est-elle compatible avec un régime démocratique ?

Est-ce que la cité grecque est compatible avec les valeurs de la RF ?

Y a t'il des denrées dont l'achat et la consommation sont réglementées dans la RF ?

Quelle est la procédure de la déclaration de guerre dans la RF ?

Liste des sujets donnés à l'oral dans les deux commissions

Histoire ancienne

Les écritures en Égypte ancienne

Les pyramides

Religion et pouvoir en Egypte (3000 à 1850 av. n. è)

Ramsès II (1279-1213 av. JC)

Salomon

La chute de Babylone en 539 avant notre ère

Mycènes et les Mycéniens
 L'Odyssée
 Le sanctuaire d'Épidaure
 La sculpture grecque aux époques archaïque et classique
 La tyrannie en Grèce archaïque
 Les Étrusques
 Villes et cités étrusques
 Les origines de Rome
 Les Gaulois et la guerre (850-50 av. J.-C.)
 Rome et l'Italie (4^e et 3^e siècles av. n. è.)
 La République romaine et la guerre
 Pompée le Grand
 La Sicile antique (du 7^e siècle av. n. è. à la fin du 1^{er} s. av. n. è.)
 L'Afrique du Nord du 3^e s. av. n. è. à la fin du 1^{er} s. de n. è.
 Lepcis Magna. Une cité de l'Afrique romaine
 Les portraits du Fayoum
 Jésus, figure historique
 Les révoltes en Gaule au 1^{er} siècle apr. J.-C.
 Les Vandales (des origines au début du 6^e siècle de notre ère)
 Gouverner l'Empire au 3^e siècle de n. è.
 Zénobie de Palmyre
 Shāhpūr (Sapor) II (309-379), l'empire perse à son apogée ?
 Rome et l'Inde (1^{er} siècle av. J.-C. - 1^{er} siècle après J.-C.)
 Le paganisme dans l'Empire romain (4^e-5^e siècles de n. è.)
 Théodose II (408-450)
 Le pouvoir impérial et royal dans l'Antiquité tardive (IV^e-VI^e siècles)
 Les « invasions barbares » au 5^e siècle de notre ère
 Les Jeux Olympiques dans le monde antique
 Travailler dans le monde romain
 Évergètes et évergétisme dans le monde romain (1^{er} siècle av. J.-C. – 1^{er} siècle apr. J.-C.)
 La transmission de l'information et les déplacements officiels dans l'Empire romain
 Loi, droit et justice dans le monde romain
 Pauvres et pauvreté à Rome au 1^{er} siècle apr. J.-C.

Histoire médiévale

Théodoric le Grand
 Brunehaut, reine mérovingienne
 L'art mérovingien
 La peste justinienne
 Le palais d'Aix-la-Chapelle
 Le VII^e siècle, le siècle des évêques ? (en Gaule)
 Sylvestre II (v. 945/950-1003)
 Basile II le Bulgaroctone (960-1025)
 Le pouvoir royal en France sous les premiers Capétiens (987-1180)
 Les échanges économiques en Europe au Haut Moyen Âge (VII^e – IX^e siècles)
 L'Église de Germanie (X^e-mi XI^e siècle)
 La réforme grégorienne
 La paix et la trêve de Dieu (fin X^e – XI^e siècles)
 Canossa, 1077
 Le cimetière dans l'Occident latin (XI^e-XV^e siècles)
 La rente seigneuriale (X^e-XIII^e siècles)
 Le château et le village dans le royaume de France (XI^e siècle-XIII^e siècle)
 Le travail de la terre (Occident, XI^e-XIII^e siècles)
 Régime politique et monumentalité dans les communes italiennes (mi XII^e-mi XIV^e siècle)
 La conjuration des Pazzi (1478)
 Les condottières dans l'Italie du XV^e siècle
 La Sicile normande (1060-1194)
 Les Vêpres siciliennes (1282)
 Les Almoravides (mi XI^e siècle – mi XII^e siècle)
 Les Cisterciens (fin XI^e siècle – XIII^e siècle)

Se marier après le concile de Latran IV
Le Grand Schisme d'Occident (1378-1417/1430)
Saint-Victor de Marseille (mi X^e siècle-mi XII^e siècle)
L'Aquitaine au XII^e siècle
La croisade contre les Albigeois
1187, la reconquête de Jérusalem par Saladin
Le royaume nasride de Grenade
Les Espagnes du Cid
Les rois et leur peuple en Scandinavie du IX^e au XI^e siècle (Danemark, Norvège, Suède)
La Corée de la période Koryŏ (918-1392)
Le prêtre Jean
Gengis Khan
L'empire de Tamerlan

Histoire moderne

Léonard de Vinci (1452-1519)
Charles Quint face à François I^{er}
Les Camisards
La bête du Gévaudan
Sully (1560-1641)
Le massacre de la Saint-Barthélemy
Les grands fermiers d'Ile-de-France du XVI^e au XVIII^e siècle
Les révoltes populaires en France au XVII^e siècle
Les funérailles royales en France (XVI^e-XVIII^e siècles)
Le jansénisme en France au XVIII^e siècle
Le pain en France du XVI^e au XVIII^e siècle
L'embellissement des villes dans la France du XVIII^e siècle
Être mère en France au XVIII^e siècle
Vauban (1633-1707)
La Régence de Philippe d'Orléans
François Boucher (1703-1770)
Félicité de Genlis
Le Caravage (1571-1610)
La marquise de Pompadour (1721-1764)
Jacques-Louis David (1748-1825)
Olympe de Gouges (1748-1793)
Le 9 Thermidor
Le Directoire (1795-1799)
La christianisation de l'Amérique ibérique (fin XV^e-milieu XVIII^e siècle)
Les morisques (fin XV^e siècle – début XVII^e siècle)
Les ghettos italiens (XVI^e-XVIII^e siècles)
Rome, capitale du monde (milieu XVI^e-milieu XVII^e siècle)
Course et captifs en Méditerranée (XVI^e-XVII^e siècles)
La traite atlantique (XVI^e-XVIII^e siècles)
Le sucre, une denrée mondialisée (mi XV^e siècle – XVIII^e siècle)
L'Angleterre élisabéthaine
La Hongrie entre Ottomans et Habsbourg (1526-1718)
La bataille de Lépante (1571)
La Russie au temps des troubles (1598-1613)
Catherine II (1729-1796)
L'Europe et le Japon (milieu XVI^e-milieu XVII^e siècle)
L'empire suédois (1611-1721)
La première révolution d'Angleterre (1642-1651)
La Chine au XVIII^e siècle
L'Océan indien au XVI^e siècle
L'Océan atlantique au XVIII^e siècle

Histoire contemporaine

Les Trois Glorieuses (1830)
La paysannerie en France des années 1870 aux années 1960

Instituteurs et institutrices en France sous la 3^e République
Le Chemin des Dames (1917)
La Crise du 6 février 1934
L'engagement des intellectuels en France, de l'Affaire Dreyfus à Mai 68
Pierre Vidal-Naquet (1930-2006)
Joséphine Baker
L'appel du 18 juin 1940
Germaine Tillion
Résistantes (France, 1940-1945)
La Grande Guerre patriotique (1941-1945 – URSS)
L'Empire français dans les deux guerres mondiales
Le 17 octobre 1961, entre histoire et mémoire
Le « couple » franco-allemand dans la construction européenne (1950-1992)
La campagne présidentielle de 1965 en France
Les Trente Glorieuses ?
Le Maghreb sous domination française (1830-1962)
La Nouvelle-Calédonie (1853-1946)
Nationalismes et nationalités en Autriche-Hongrie (1867-1918)
La fin de l'esclavage aux Amériques (fin 18^e – fin 19^e siècle)
Culture et société dans la République de Weimar
Les villes de l'Empire ottoman (milieu 19^e siècle-1923)
Jérusalem, 1948-1967
Le canal de Suez (1869-1956)
Le Vietnam en guerre (1945-1975)
Le Printemps de Prague (1968)
Le Goulag
La Révolution des Oeillets
Le mouvement Solidarnosc (1980-1990)
Italie : les années de plomb
Télégraphes, chemins de fer. Les réseaux dans le monde au XIX^e siècle
1924 : les Jeux olympiques à Paris
L'Afrique du Sud (1899-1991)
Nelson Mandela
Lutter pour l'environnement (1970-2000)
Le génocide des Tutsi au Rwanda : histoire, justice, mémoire

EXPLICATION DE DOCUMENTS HISTORIQUES

L'épreuve d'Étude de Documents Historiques (EDH) se prépare en six heures et consiste en 25 minutes d'exposé du candidat ou de la candidate, suivi par un entretien avec les membres du jury d'environ 20 minutes.

Les prestations orales étaient de bonne qualité, grâce à des exposés prononcés dans une langue de bonne facture, présentés avec dynamisme et conviction, et respectueux des consignes. Le jury a mis la note maximale de 20/20 à un exposé et plusieurs autres excellentes notes témoignent du très bon niveau du concours, ce dont se réjouit le jury. Ce rapport présente toutefois les principales difficultés rencontrées par les candidates et candidats et des suggestions pour mieux se préparer à cet oral. Car on ne le redira jamais assez : la clé de la réussite à l'agrégation repose sur une préparation raisonnée aux trois exercices de l'oral.

Les préparateurs ne doivent pas oublier de se former à l'oral et à la performance publique. Les usages du *powerpoint* laissent cependant à désirer. Le jury déplore en effet des titres de parties trop longs (dont le jury a à peine le temps de prendre connaissance !) et peu efficaces. Plus généralement, ces présentations *powerpoint* sont souvent surchargées d'écrits. Or, plus on écrit, plus on prend le risque de faire des fautes d'orthographe ou des coquilles, et le jury doit choisir entre écouter le candidat ou lire les textes trop longs affichés à l'écran. Les titres des parties et les citations ont toute leur place dans la présentation du *powerpoint*, mais pas le discours du candidat qui doit être oralisé. De même, trop de candidats ne regardent pas le jury mais parlent en fixant le tableau où est projeté leur *powerpoint*. Ils doivent garder à l'esprit qu'ils s'adressent au jury et pas au tableau-écran et qu'un rapide coup d'œil à ce dernier pour vérifier que la diapositive s'affiche bien suffit. Il ne faut pas non plus écrire sur le tableau où est projeté le *powerpoint*, mais à un minimum de distance de la projection : cela évite de voir se superposer le diaporama et un nom écrit à la main par le candidat ; cela permet aussi à ce dernier de se déplacer et de montrer son aisance physique dans l'espace de la classe, alors que le *powerpoint* a malheureusement tendance à pétrifier les candidats et candidates. Il faut rappeler également que la dimension pédagogique de l'oral est essentielle et qu'un futur enseignant doit pouvoir lever le nez de ses notes et s'adresser constamment à son public.

Les exposés présentés ont montré une bonne maîtrise des connaissances liées aux programmes. Le jury rappelle que l'agrégation d'histoire n'est pas un concours d'érudition et qu'il ne s'attend pas à auditionner des candidats et des candidates qui auraient réponse à tout. Par ailleurs, il est attentif à nuancer et contextualiser ses exigences en termes de connaissances. Ainsi, le jury n'a pas pénalisé un candidat qui ne connaissait pas la date de la mort d'Henri IV mais qui a parfaitement analysé un texte qui portait de toutes façons sur un tout autre sujet. En revanche, le jury a été déconcerté par une candidate qui détaillait le voyage de Bartolomeu Dias et expliquait qu'il avait franchi « le cap de Bonne Espérance au sud de l'Amérique Latine » en 1488, en montrant sur la carte le cap Horn. Des connaissances fondamentales sont attendues et il n'est pas normal qu'un candidat ne sache pas donner la date du suffrage universel en France. Outre les connaissances du programme et la culture générale historique, une bonne connaissance de la géographie (historique ou actuelle) est espérée par le jury. S'ils ne savent pas placer sur une carte les villes qui figurent dans le texte à commenter, les candidats doivent profiter des six heures de préparation pour se familiariser avec le contexte géographique de leur document. D'une manière générale, pendant le temps de préparation, les candidats et les candidates doivent s'attacher à expliquer tous les termes présents dans le document, à identifier les personnes et les lieux cités : d'une part, ces informations sont nécessaires à la bonne compréhension de la source proposée, d'autre part, le jury interroge pendant l'entretien sur l'un ou l'autre des points laissés de côté durant le commentaire.

La méthode du commentaire de document est globalement bien maîtrisée par les candidats et candidates. Si on observe une bonne maîtrise de l'analyse des textes (c'est-à-dire de la mise en évidence de la construction des textes et de leur articulation), on peut toutefois noter que certaines introductions sont incomplètes (manque parfois l'annonce du plan, ou alors – et c'est plus grave – l'identité de l'auteur ou la nature du texte). Les candidates et candidats semblent avoir lu le rapport de l'an dernier qui les alertait sur les mauvais usages de la notion de problématique : nous nous permettons de renvoyer à ce rapport celles et ceux qui souhaiteraient approfondir leur réflexion méthodologique sur le sujet. Les usages de ce qu'on appelle communément le « contexte » mériteraient d'être davantage nuancés. Trop souvent en effet, ce contexte est soit trop général (« le développement de l'imprimé » alors que le texte est précisément daté) soit sans rapport avec le document (tout texte imprimé dans la seconde partie du XVI^e siècle en France n'est pas nécessairement *informé* par les guerres de Religion). Il importe donc de convoquer un contexte adéquat, pertinent pour éclairer le document et dont il est fait

usage ensuite dans le commentaire même. Ainsi, pour un texte traitant des relations entre Charles VII et Reims, daté du 16 juillet 1429 – la veille de son sacre –, il est indispensable d'insister sur la situation politique de Charles à ce moment précis, et notamment sur le rôle que joue Jeanne d'Arc à ses côtés en cette période. Dans le cas d'une inscription, d'un papyrus, d'une monnaie, il faut s'intéresser à la matérialité de la source, la provenance, la date, etc. Mais les textes littéraires doivent eux aussi être contextualisés !

Trop de bibliographies sont soit indigentes, soit inadaptées aux documents à commenter. Comme tous les ans, le jury déplore les difficultés des candidats et candidates à maîtriser la bibliographie et la recherche documentaire. Au moment de l'oral, les préparateurs doivent déjà disposer d'une bonne connaissance des bibliographies publiées dans *Historiens & Géographes* et ainsi être plus rapides et plus efficaces dans leurs recherches. Les livres et articles ne doivent pas être découverts le jour de l'oral du concours. Cette grande familiarité avec les bibliographies se travaille dès le mois de septembre précédent et tout au long de l'année, elle ne s'improvise pas le jour de l'oral, ni même au moment de la publication de l'admissibilité. Très souvent aussi, les candidats ne partent pas de la bibliographie la plus pratique. Outre la bibliographie d'*Historiens & Géographes* et les manuels au programme, il faut penser à regarder dans *L'Histoire*. Ainsi, l'article de Boris Bove consacré à l'année 1358 dans *L'Histoire* en 2012 pouvait aider à analyser le document sur l'ascension et la chute d'Etienne Marcel. Les candidats n'ont pas tous compris l'usage qu'ils peuvent faire de Cairn, Persée ou des *Regesta Imperii*. Sur la charte de privilèges de Berne datée de 1218, le candidat aurait pu trouver, en tapant l'intitulé du sujet sur la barre de recherche de Persée, un article sur ce document.

Le jury rappelle toutefois que le document à commenter prime et insiste sur la nécessité de bien en prendre connaissance avant de se précipiter vers les ouvrages, au risque de présenter une bibliographie non seulement inadaptée, mais susceptible d'induire le candidat en erreur. Ainsi, un échange épistolaire entre Alde Manuce et Isabelle d'Este a été analysé sous le prisme du mécénat, au motif que la bibliographie sur la marquise de Mantoue souligne particulièrement cet aspect de ses activités, et à rebours d'un texte qui montrait qu'elle agissait comme une cliente certes exigeante, mais inscrite dans des logiques de marché (qu'elle ne maîtrisait pas totalement) plus que de mécénat.

En histoire ancienne, de bons et même très bons commentaires ont été produits sur des textes uniques (Polybe sur les débuts du règne d'Antiochos III, Diogène Laërce sur Zénon de Kition), des dossiers de textes (Arrien et Diodore de Sicile à propos des affaires de Cyrénaïque au début de l'époque des Diadoques), des dossiers de documents épigraphiques (sur Samos) ou papyrologiques (plaintes pour violences et vol), des dossiers comprenant des sources de natures différentes (« Philétairos de Pergame »). Mais le jury déplore des erreurs de méthodes qui entraînent les commentaires vers la dissertation ou la paraphrase. Certains oraux ont révélé des problèmes de préparation en amont. Six heures ne suffisent pas pour découvrir entièrement un sujet. Certains ont néanmoins réussi cet exploit mais l'entretien (qui ne présente pourtant aucun piège) a alors révélé de grandes fragilités dans les connaissances. Compte tenu de la question au programme, les candidats et les candidates doivent s'attendre à commenter des inscriptions, des papyrus, des monnaies, des plans, des images. Il faut donc s'y préparer un minimum pendant l'année. Le jury a aussi relevé des problèmes de gestion de la bibliographie. Lorsque le commentaire porte sur un ou des textes d'auteurs anciens, il faut avoir le réflexe de consulter toutes les éditions mises à disposition dans les armoires de la salle de préparation, de manière à tirer profit des introductions, des notes, des commentaires, qui se complètent d'une édition à l'autre. Il faut également procéder avec logique, recourir d'abord aux éditions et traductions des sources proposées à l'analyse (toujours indiquées dans le sujet), aux manuels et aux ouvrages de synthèse avant de se tourner vers les études spécialisées. De manière générale, les manuels et ouvrages de synthèse portant sur l'époque hellénistique ont été trop peu exploités (les manuels de C. Grandjean, G. Hoffmann, L. Capdetrey et J.-Y. Carrez-Maratray, de Ph. Clancier, O. Coloru et G. Gorre, ; l'*Atlas du monde hellénistique* de L. Martinez-Sève, l'*Histoire politique du monde hellénistique* d'Ed. Will). Il en va de même de l'ouvrage de P. Debord, *L'Asie mineure au IV^e siècle*, pour la période 404-323. Sur tout ce qui concerne l'histoire de l'art ou l'archéologie, le manuel de R. Étienne, Chr. Muller, Fr. Prost, *Archéologie historique de la Grèce antique* aurait pu être très utile. En revanche, il est inutile de citer des titres qui n'ont pas été réellement utilisés.

Le jury a malheureusement constaté des lacunes récurrentes sur le programme, qui expliquent en grande partie les difficultés rencontrées. Il faut contextualiser les documents et, pour cela, il est nécessaire de bien maîtriser la chronologie, de connaître les grandes dates de l'histoire des deux siècles au programme (règnes importants, principales batailles, etc.). De même, il est indispensable de pouvoir localiser précisément les villes ou batailles les plus importantes. Les détails de la vie de certains auteurs anciens pourtant fondamentaux pour le programme ne sont pas toujours connus (par exemple dans le cas de Polybe ou même de Xénophon) et les enjeux économiques ont été délaissés le plus souvent. Le

monde des cités grecques fournit beaucoup de documents or le fonctionnement des cités reste relativement mal connu. Si Athènes a bien constitué un modèle, il n'en reste pas moins que les institutions varient dans le détail d'une cité à l'autre. On n'attend évidemment pas des candidates et candidats qu'ils connaissent les institutions de chaque cité mais qu'ils aient en revanche conscience de l'existence d'une certaine diversité.

Étant donné l'état des sources, les documents sont parfois courts. Il faut alors savoir exploiter et développer chaque allusion du texte. Par exemple, sur un dossier d'inscriptions portant sur Xanthos et les Lagides, le choix du candidat de présenter le sanctuaire du Létôon, d'où provenaient les inscriptions, était bienvenu. Inversement, à propos des décrets de Priène pour l'officier séleucide Larichos, on aurait aimé que les allusions aux principaux espaces de la petite ville d'Ionie, qui est un des exemples les mieux connus de l'urbanisme grec, soient plus approfondies. Les mentions des différents personnages, rois, reines dans les documents, les allusions au culte royal doivent être systématiquement exploitées. Le jury invite les candidats à se montrer vigilants et à ne pas plaquer une problématique trop générale et un plan repris quasiment tel quel de manuels (comme cela a pu être fait sur un épisode des relations entre Grecs et Perses à l'époque de la guerre de Corinthe) mais à bien cerner l'intérêt spécifique des documents à expliquer ; inversement, il convient de ne pas se perdre dans l'érudition de l'article d'où sont tirés les traductions (par ex. sur les décrets de Priène), mais de mettre en relation les documents précis avec le cadre général et les grands enjeux du programme. Il faut également veiller à ne pas privilégier un aspect unique des documents, au détriment des autres. Par exemple, dans les dossiers rassemblant des plaintes ou requêtes en Égypte, outre la nature des textes et les informations que la procédure apporte sur la société égyptienne et les relations des rois lagides avec leurs sujets, il faut s'intéresser à l'objet même de la plainte (constructions, lieux de vie évoqués comme les bains publics ou la ville d'Alexandrie, etc.). De même, les monnaies sont à la fois un instrument d'échange, le support d'un message à travers l'iconographie et la légende choisies, un objet produit dans un lieu et à un moment précis. Pour le sujet intitulé « Monnaie et pouvoir à l'époque des Diadoques », on attendait que ces différents aspects soient pris en compte ; il était inutile d'aller chercher d'autres monnaies mais il fallait utiliser toutes les informations disponibles sur les monnaies constituant le dossier pour évoquer non seulement le discours politique mais aussi l'évolution des territoires (en exploitant la mention de l'atelier monétaire) et leur organisation (fondations royales par exemple), le culte royal et son évolution. De manière plus générale, il conviendrait de ne pas aborder les documents de façon trop livresque mais de mobiliser une vision concrète des réalités. Par exemple, il faut se représenter ce que les Grecs qui constituaient l'expédition des Dix-Mille ont pu ressentir en découvrant un large fleuve comme l'Euphrate ou en traversant un désert ; il faut s'interroger sur ce que pouvait signifier concrètement, pour les membres des élites civiques, l'existence d'un état de guerre quasi-permanent ou de la piraterie qui pouvait les faire basculer du jour au lendemain à l'état d'esclaves. Enfin, l'illustration par des cartes est importante. Mais il faut veiller à choisir des cartes adaptées à ce qu'on veut montrer : pour situer des lieux précis en Asie Mineure occidentale, il vaut mieux ne pas prendre une carte de tout le monde hellénistique. Et lorsqu'on choisit un objet archéologique pour illustrer un exposé, monnaie ou vase par exemple, il faut se donner les moyens de pouvoir répondre à des questions sur cet objet (description précise, etc.).

En histoire médiévale, le jury déplore une préparation trop souvent sélective et de trop nombreuses failles dans les connaissances ne concernant pas le royaume de France. Ainsi les lacunes sont lourdes et il est difficilement tolérable à ce stade de la préparation de ne pas distinguer les différents types de villes de l'Empire (villes territoriales, villes libres et villes d'Empire) ou de confondre Pays-Bas et Flandre (le comté de Flandre n'étant qu'une partie de cet espace). La géographie administrative de l'Angleterre reste d'ailleurs elle aussi fragile. Quel que soit l'espace concerné, les candidats ont eu trop tendance à partir du cas de quelques villes de France du Nord – pour ne pas dire Paris – afin d'explicitier le thème de leur sujet. Il faut donc regretter que la dimension comparative du programme ait été bien trop souvent oblitérée et rappeler que le nord du royaume de France ne représente qu'un des quatre espaces au programme. Dans beaucoup trop de cas, une lecture précipitée du texte a conduit à de nombreux oublis. La démarche, rappelons-le, doit mener les candidats à lire et analyser le document, puis à le renseigner grâce à une bibliographie dont les éléments essentiels figurent sur les tables de la BIS et sur les ordinateurs. Il est dommage que les outils fondamentaux, chargés à dessein par les examinateurs sur les ordinateurs (Bibliographie Nationale de Belgique, Atlas de Wallonie, Atlas historique du Rhin supérieur, etc.), aient été systématiquement ignorés. De même, les bases Sigilla, Mandragore, E-Codices... pouvaient servir à illustrer un propos. Ainsi, un commentaire portant sur la réaffirmation de l'autorité d'Édouard IV a conclu habilement en comparant son sceau équestre et celui de majesté. Les atlas permettent d'éviter des erreurs de localisation à l'instar d'un exposé, de bonne facture par ailleurs, qui a situé Liège à proximité de Gand, ou d'un autre demeuré flou sur l'emplacement

des villes de la Somme disputées par Louis XI. La datation doit être maîtrisée dans ses grandes lignes, et les membres du jury se contentent bien souvent d'une fourchette. En revanche, lorsque le document traite d'un événement précis, comme un siège de ville, une chronologie fine, rendue accessible dans la documentation consultée, doit être dominée. Il est dommage que le dossier concernant le sac de Liège ait été daté de 1467 et que le déroulé précédent l'action dévastatrice ait été survolé. En revanche, les commentaires sur la lettre d'Etienne Marcel aux bourgeois d'Ypres du 11 juillet 1358 et la révolte messine de 1405-1406 ont excellemment maîtrisé les contextes chronologiques dans leur plus ou moins grande immédiateté avec l'événement. Encore une fois, il faut redire que les textes et documents sont choisis pour permettre aux candidats de témoigner des connaissances accumulées pendant l'année de préparation et de la bonne compréhension des enjeux du sujet général. Les impétrants ne doivent donc pas se sentir désarçonnés par l'exemple soumis, mais bel et bien se focaliser sur les enjeux que cet exemple expose ; le titre donné au texte aide souvent à les mettre sur la voie. La liste des sujets permettra de reconnaître aisément les différents sous-thèmes déclinés dans la lettre de cadrage. Si le vocabulaire inhérent à l'analyse diplomatique est correctement utilisé, on regrette également que des notions précises ne soient pas convoquées. Par exemple, un usage ferme des termes économiques comme prévarication, spéculation, courtiers, fermage... aurait pu éviter une longue paraphrase sur le procès de Jacques Cœur. Les préparateurs ne doivent pas non plus oublier que les textes sont souvent traduits ou modernisés. Ainsi, les remarques sur le style ne sont pas toujours pertinentes. Enfin, il ne faut pas oublier que l'examen ne s'arrête pas à l'exposé. Les questions qui suivent sont destinées à rattraper des erreurs ou à renforcer une analyse un peu rapide. Il est ainsi arrivé qu'un bon exposé donne lieu à une reprise témoignant d'une absence de volonté de réponses et, au contraire, qu'un exposé très moyen soit habilement et positivement rétabli par le candidat.

En histoire moderne, le jury souligne la qualité des exposés entendus et se réjouit que plusieurs des remarques formulées l'an passé ont profité aux candidats et candidates. Plusieurs candidats ont brillamment réussi leur épreuve, en alliant caractérisation critique du document, commentaire précis de celui-ci, et capacité à en tirer des leçons générales. Par exemple un candidat, qui a eu comme sujet deux notices biographiques d'imprimeurs parisiens extraites de *l'Histoire de l'imprimerie* de Jean de La Caille, lui-même imprimeur à la fin du XVII^e siècle, a extrêmement bien saisi la position sociale et politique de l'auteur en introduction, ce qui a mis le commentaire sur les bons rails et lui a donné une dynamique de problématisation très intéressante. Le jury souligne toutefois que persiste un défaut déjà signalé : l'insuffisante connaissance des institutions de l'Ancien Régime pénalise des commentaires de documents qui souffrent d'un manque de précision, voire d'erreurs manifestes. À celui-ci s'en ajoute un autre : le contexte général s'avère trop souvent mal connu, même quand il s'agit de la politique économique de Colbert ou de la première Révolution anglaise ; les enjeux à analyser à partir des documents ne peuvent alors être correctement saisis. L'étude de la trame d'histoire générale sur laquelle la question est posée est donc indispensable, et doit être effectuée tout au long de la préparation.

Comme l'an passé également, les dossiers documentaires non textuels n'ont pas déstabilisé les candidats et les candidates qui ont bien compris la spécificité des documents proposés. Certains aspects de la question au programme étaient encore peu maîtrisés, comme l'histoire technique de l'imprimerie. On regrette aussi que les stratégies économiques et commerciales soient toujours considérées comme les principales causes des mutations de l'imprimé et occultent trop souvent d'autres enjeux : ainsi, la dimension esthétique des recherches typographiques du XVI^e siècle est négligée. Le jury souligne enfin combien le soin apporté aux documents d'accompagnement trouvés par les candidats est important : c'est souvent en les commentant que les étudiants peuvent faire valoir leur ingéniosité démonstrative, élément clé de leurs aptitudes pédagogiques. Trop souvent, les candidats s'en tiennent à une image, ou à une carte, pas toujours bien choisie du reste. De bons commentaires ont été nourris qui par un croquis de synthèse permettant de suivre la circulation de la production d'un libraire, qui par une gravure représentant un atelier de typographe, support de la présentation du processus d'impression, qui par un tableau analytique de tous les livres cités dans le document donné à commenter, qui par la reproduction de pages de livres dont il devenait aisé de donner une description formelle.

En histoire contemporaine, la maîtrise insuffisante de la géographie historique, notamment concernant l'Allemagne, a souvent posé problème. Il est très regrettable que les étudiants n'utilisent pas aussi, quand cela est nécessaire, des histoires générales de tel ou tel territoire pour étoffer leur commentaire. La contextualisation est absolument indispensable, et les candidats doivent toujours

utiliser les manuels généraux (et ne pas se contenter de la bibliographie spécialisée) s'ils veulent restituer la place de leur objet d'étude dans les mutations globales d'une société (l'histoire du Front Populaire et de la Guerre d'Espagne doivent être mobilisées pour analyser un texte romanesque rédigé à la fin des années 1930). Même si les questions posées dans le cadre de l'explication restent liées au programme, il est par ailleurs nécessaire de bien connaître le contexte d'ensemble : comment peut-on comprendre les revendications ouvrières de la fin du XIX^e siècle, leurs objets et leurs formes, si on ne connaît pas le cadre politique général (notamment l'obtention ou non du droit de vote) ? Toutefois, il est dommage que les candidats mobilisent encore les manuels de Serge Berstein et Pierre Milza sur l'Allemagne et l'Italie plutôt que des volumes plus récents sur les deux pays. De même, les volumes de la collection sur l'Histoire de la France contemporaine dirigée par Johann Chapoutot au Seuil ne sont étonnamment pas connus. Notons également l'importance de mettre en place une contextualisation territoriale fine : la prise en compte de l'ancrage régional spécifique de Charles Tillon jeune (ouvrier de la région rennaise) apporte beaucoup à l'étude de sa formation ; de la même manière, identifier qu'une enquête sur les loisirs ouvriers porte exclusivement sur les villes moyennes du sud-est doit permettre de mieux en critiquer les conclusions. On soulignera en revanche que les ressources numériques ont été correctement mobilisées. Le Maitron, désormais accessible en ligne, a souvent été consulté à bon escient, notamment dans le cadre d'un très bon exposé sur les débats de la Commune de Paris, qui nécessitait une analyse fine de la sociologie des acteurs. Le jury rappelle également l'importance de toujours chercher l'intention de l'auteur. Si l'on donne à commenter un regard français sur les coopératives belges (le *Vooruit*) ou sur les lois sociales allemandes, ce n'est pas seulement pour observer leur fonctionnement, mais pour discuter également le regard (critique, enthousiaste ou intrigué) que l'on porte ailleurs sur ces innovations. Enfin, il serait souvent utile d'enrichir la conclusion d'une ouverture, même minime, afin de montrer le prolongement de l'histoire (exemple : rappeler en deux mots que les discussions sur les lois sociales dans l'Entre-Deux-Guerres sont à l'origine des grandes réformes de la Libération).

Florence Alazard et Élodie Lecuppre-Desjardin, avec Marie-Christine Marcellesi, Olivier Richard, Nicolas Schapira, Anne-Emmanuelle Veisse, Xavier Vigna et Arnaud-Dominique Houte.

Sujets d'histoire ancienne :

1 – Les Dix-Mille sur les bords de l'Euphrate : Xénophon, *L'Anabase*, I, IV, 11 – V, 1 ; V, 5 – 9. 8 174 signes.

2 – Conon, Pharnabaze et les cités grecques au lendemain de la bataille de Cnide (394 av. n. è.) : Xénophon, *Helléniques*, IV, VIII, 1-6, 8-10, 12. 7 635 signes.

3 – Arbinas, dynaste de Xanthos en Lycie au début du IV^e siècle av. n. è. : dossier de 3 inscriptions : base de statue avec dédicace en lycien et épigramme en grec ; poème grec du devin Symmachos de Pellana (éd. Jean Bousquet, *CRAI*, 1975). 3 249 signes.

4 – Une famille gréco-perse : la famille de Memnon de Rhodes : Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVI, 52, 1-4 ; Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVII, 18, 2-4 ; Plutarque, *Vie d'Alexandre*, 21, 7-9 ; décret d'Athènes en l'honneur de Memnon le Jeune (P. Brun, *Impérialisme et démocratie à Athènes*, n° 87) ; Quinte-Curce, *Histoire d'Alexandre*, X, VI, 10-14. 6 563 signes.

5 – Alexandre à l'issue de la bataille de l'Hydaspe (326 av. n. è.) : Arrien, *L'Anabase d'Alexandre*, V, 18, 2 – 20, 1. 6 079 signes.

6 – Harpale, le trésorier d'Alexandre : Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVII, 108, 4-8 ; Hypéride, *Contre Démosthène*, 7-9. 4 325 signes.

7 – La bataille navale de Salamine de Chypre (306 av. J.-C.) et ses conséquences : Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XXI, 50, 5 – 53, 4. 8 125 signes.

8 – Monnaie et pouvoir à l'époque des Diadoques : dossier de 7 monnaies : Georges Le Rider, François de Callataÿ, *Les Séleucides et les Ptolémées*, Monaco, 2006, ill. 1, 2, 3, 31, 34, 67, 68. 3 682 signes.

9 – Zénon de Kition : Diogène Laërce, *Vies et doctrines des philosophes illustres*, VII, 1-3 et 6-12. 6 503 signes.

10 – Décrets de Priène pour l'officier séleucide Larichos, vers 280-270 : dossier de 3 décrets (Philippe Gauthier, *Journal des Savants*, 1980). 3 265 signes.

11 – Les Séleucides au milieu du III^e siècle : Appien, *Syriaca*, 65, 344-346. Justin, *Abrégé des « Histoires philippiques » de Trogue-Pompée*, XXVII, 1-2. 5 111 signes.

12 – Xanthos et les Lagides dans la seconde moitié du III^e siècle : dossier de 3 inscriptions : lettre de Ptolémée III à Xanthos ; dédicace d'une statue de Ptolémée III au Létôn de Xanthos ; décret de

Xanthos concernant l'octroi d'un droit de propriété (Jean Bousquet, *Revue des études grecques*, 1986). 3 545 signes.

13 – Vicissitudes de la vie d'une cité d'Ionie : le cas de Samos au III^e s. av. n. è. : deux décrets de Samos : décret pour des juges de Myndos, vers 280 ; décret pour le médecin Diodoros, vers 201-197 (Jean Pouilloux, *Choix d'inscriptions grecques*, n° 21 et 14.). 5 788 signes.

14 – Les cités d'Asie Mineure et la piraterie en Égée dans le dernier tiers du III^e siècle av. n. è. : décret de Théangéla de Carie pour Sémos de Délos ; décret de Mytilène pour les Étoliens (Anne Bielman, *Retour à la liberté*, nos 32 et 33). 4 661 signes.

15 – Le décret d'Alexandrie de 243 av. n. è., premier décret de synode sacerdotal en Égypte : François Kayser, dans E. Delange (éd.), *Les fouilles françaises d'Éléphantine (Assouan) 1906-1911. Les archives Clermont-Ganneau et Clédat*, Paris, 2012. 6 919 signes.

16 – Plaintes pour violences et vol dans des bains publics en Égypte en 221 av. n. è. : P. Enteux. (O. Guéraud) 82 et 83. 3 829 signes.

17 – Reconstruction et entretien de bâtiments en Égypte : P. Enteux. (O. Guéraud) 6 et 8. 4 384 signes.

18 – Attale I^{er}, Achaïos et les Galates : Polybe, *Histoires*, V, 77-78, avec deux photographies du Galate se suicidant après avoir tué sa femme (collection Ludovisi). 5 373 signes.

19 – Sanctuaires et cultes à Alexandrie et dans sa région : quatre épigrammes de Poseidippos de Pella ; intaille représentant le Phare d'Alexandrie (*La gloire d'Alexandrie*, exposition, 1998, notice 59) ; deux plaques de fondation découvertes au Sarapeion d'Alexandrie (Étienne Bernard, *Inscriptions grecques d'Alexandrie ptolémaïque*, IFAO, Le Caire, 2001, n° 13 et 21), avec une photographie ; plaque de faïence découverte au Boubasteion d'Alexandrie (dédicace de Bérénice II). 5 174 signes.

20 – Les hauts faits d'Agésilas en Asie d'après Xénophon : Xénophon, *Agésilas*, I, 25-38. 7537 signes.

21 – Le « congrès de Suse » (367 av. n. è) : Xénophon, *Helléniques* VII, 1, 33-40 ; Plutarque, *Vie de Pélopidas*, 30, 1-9. 5406 + 2466 signes.

22 – Isocrate exhorte les Grecs à la guerre contre l'Empire perse : Isocrate, *Panegyrique*, 138-151. 7532 signes.

23 – Le roi chypriote Évagoras : Isocrate, *Évagoras*, 51-66. 7418 signes.

24 – Démosthène conseille aux Athéniens de venir en aide aux Rhodiens : Démosthène, *Pour la liberté des Rhodiens*, 1-13. 6190 signes.

25 – Les Hécatomnides et les cités grecques : Quatre inscriptions : *IK I Erythrai* 8, *I. Labraunda* III.2, 40, *SEG* 31, 1981, 969, *Choix d'inscriptions de Delphes*, 47, P. Brun, *Hégémonies et sociétés*, n° 70, 71, 72A, 72C (871 + 591 + 715 + 171 signes) ; stèle de Tégée British Museum 1914,0714.1 (photographie).

26 – Eschine critique l'attitude de Démosthène vis-à-vis d'Alexandre (été 330 av. n. è.)

Eschine, *Contre Ctésiphon*, 160-167. 5851 signes.

27 – Des Phéniciens à Athènes au IV^e s. av. n. è. : Trois inscriptions : *KAI* 53 et *KAI* 60, C. Bonnet, *Les enfants de Cadmos*, p. 453 (avec photographie de la stèle), p. 447 (avec photographie de la stèle) ; *IG* II² 343, P. Brun, *Impérialisme et démocratie*, n°109 (119 + 898 + 1195 signes).

28 – Les affaires de Cyrénaïque au début de l'époque des Diadoques : Arrien, *Histoire de la succession d'Alexandre*, 16-19 ; Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVIII, XIX-XXI. 1075 + 6004 signes.

29 – Les actions d'Antigonos en Asie après la mort d'Antipatros : Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XVIII, L-LII. 7695 signes.

30 – Séleucos se réinstalle en Babylonie et s'empare de la Médie et de la Susiane : Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XIX, XC-XCII. 5009 signes.

31 – Philétaïros de Pergame

Pausanias, *Description de la Grèce*, I, 8, 1 et 10, 4-5 (823 signes) ; *Choix d'inscriptions de Delphes*, 65 (323 signes) ; 4 monnaies : M.-C. Marcellesi, *Pergame de la fin du V^e au début du I^{er} siècle avant J.C.*, n° 9, 11, 13, 26.

32 – Un dossier carien parmi les « Archives de Zénon » : Trois textes sur papyrus : P. *Cair. Zen.* III 59341, Recto (texte a) et Verso (textes b et c), Cl. Orrieux, *Les papyrus de Zénon*. p. 53-54 (avec photographie du papyrus). 1771 + 931 + 538 signes.

33 – Décrets promulgués par l'association des artistes dionysiaques (technites) de la cité de Ptolémaïs d'Égypte : Deux inscriptions : A. Bernard, *I. Prose* 3 et *I. Prose* 6, B. Le Guen, *Les associations de technites dionysiaques*, n° 60 et 61. 607 + 2350 signes.

34 – Deux testaments de clérouques sur papyrus : Deux papyrus : P. *Petrie*² 3, col. 1, l. 9-37, J. Méléze Modrzejewski, *Le droit grec après Alexandre*, n°12 ; P. *Petrie*² 17, col. 1, l. 15-40. 2113 + 1670 signes.

35 – Les débuts du règne d’Antiochos III et la révolte de Molon

Polybe, *Histoires*, V, 40, 5 - 43, 8. 6898 signes.

36 – L’émergence des royaumes gréco-bactriens

Strabon, *Géographie*, XI, 9, 2 ; Justin, *Abrégé des Histoires philippiques de Trogue Pompée*, XLI, IV, 5-9 ; Polybe, *Histoires*, XI, 34, 1-10 (549 + 1022 + 1792 signes) ; deux monnaies : O. Bordeaux, *Les Grecs en Inde*, pl. 7, n° 42 (Diodote I^{er}) ; O. Boppearachchi, *Monnaies gréco-bactriennes et indo-grecques*, pl. 3, n°14 (Euthydème I^{er}).

37 – La fin de Cléomène III de Sparte, à Alexandrie : Polybe, *Histoires*, V, 35, 1 - 36, 8 ; 38, 7 - 39, 6. 7250 signes.

38 – Le culte de Sarapis à Délos : Inscription IG XI 4, 1299, L. Bricault, *RICIS 202/0101* (5935 signes) ; Plan du Sarapieion A de Délos (*Guide de Délos*, 4^e éd., Paris, Athènes, 2005, Fig. 83).

Sujets d’histoire médiévale :

1 – Élection et assermentation du maire de Bristol à la fin du XV^e siècle : *The Maire of Bristowe is kalendar by Robert Ricart, town clerk of Bristol*, éd. L. Toulmin Smith, Westminster, 1872, p. 68-73. Traduit du moyen anglais par le jury. 8 713 signes.

2 – Charte dite flamande accordée par Jean III duc de Brabant aux bonnes villes de ses pays (12 juillet 1314) : Archives de la ville de Louvain, n°1297, J. Cuvelier, *Inventaire des archives de la ville de Louvain*, Louvain, 1929, t. 1, p. 106. Adapté du moyen français par le jury. 7 824 signes.

3 – Grande charte de franchise de Berne, dite « charte dorée » (goldene Handfeste) de 1218 : H. Strahm, *Die Berner Handfeste*, Bern, Verlag Hans Huber, 1953, p. 152-181. Traduit du latin par le jury. 7 574 signes.

4 – Sceau et armoiries de la ville de Thann au XV^e siècle : Ch. Weymann, *Une ville d’Alsace du Moyen Âge, Thann : légendes et histoire*, s.l., s.n., 1924, p. 123-127.

5 – Reddition de Lisieux au roi de France (1449), : Th. Basin, *Histoire de Charles VII et Louis XI*, introduction, traduction du latin et notes par J. Blanchard, F. Collard et Y. de Kisch, Paris, Pocket (Agora), p. 238-241. 6 389 signes.

6 – Serments prêtés à Lille d’après le livre des coutumes établi par Jean Roisin : *Roisin. Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille. Ancien manuscrit à l’usage du siège échevinal de cette ville*, éd. Brun-Lavaine, Lille, 1842, p. 126-135. Adapté du moyen français par le jury. 10 044 signes.

7 – Sentence et pardon de Philippe le Bon après la révolte de Bruges (4 mars 1438) : L. Gilliodts van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges. Inventaire des Chartes*, t.V, Bruges, 1876, p. 136-157. Adapté du moyen français par le jury. 11 673 signes.

8 – Les habitants des bonnes villes et leurs droits dans les Coutumes de Beauvaisis de Philippe de Beaumanoir (vers 1285) : Philippe de Beaumanoir, *Coutumes de Beauvaisis*, éd. A. Salmon, Paris, Picard, 1970, t. 2, p. 266-274. Adapté de l’ancien français par le jury. 8 492 signes.

9 – La ligue de Cologne (1367) : *Hanserecesse I*, éd. K. Koppmann, t. 1, 1870, p. 373-376, n° 413. Traduit du moyen bas-allemand, pour la plus grande partie par Philippe Dollinger, *La Hanse*, Paris, Aubier, 1988 (1964), p. 472-474, pour le reste par le jury. 6168 signes

10 – L’office d’écoute de Mulhouse vers 1400 : *Cartulaire de Mulhouse*, éd. X. Mossmann, vol. 1, Colmar, Heitz, 1885, n° 356, 357, 454 et 455. Trad. du moyen haut-allemand par le jury. 7 579 signes.

11 – Mesures prises contre les « déviants » à Londres au XIV^e siècle : F. Rexroth, *Das Milieu der Nacht. Obrigkeit und Randgruppen im spätmittelalterlichen London*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1999, p. 372-375. Trad. du latin et adapté de l’anglo-normand par le jury. 7 367 signes.

12 – Peter Egen, alias Peter von Argon, d’après la chronique augsbourgeoise de Burkhard Zink (après 1450) : *Chronique de Burkhard Zink*, éd. C. Hegel, *Die Chroniken der schwäbischen Städte. Augsburg*, vol. 2, Leipzig, Hirzel (Die Chroniken der deutschen Städte vom 14. bis 16. Jahrhundert, 5), 1866, p. 198-200. Traduit du moyen haut-allemand par le jury. 6 950 signes.

13 – La « guerre » entre Douai et Lille (1284-1285) : Documents conservés aux Archives d’État de Gand, publiés dans G. Espinas, *Une guerre sociale interurbaine dans la Flandre wallonne au XIII^e siècle. Douai et Lille, 1284-1285*, Paris, 1930. Adapté de l’ancien français par le jury. 8 910 signes.

14 – Une ville et son roi : Charles VII et Reims (1429-1430) : Archives Municipales de Reims, C 734, liasse 8. Adapté du moyen français par le jury. 7 756 signes.

15 – Privilèges concédés par la comtesse Mahaut aux marchands étrangers qui fréquentaient l’étape de Saint-Omer (15 juillet 1320) : A. Giry, *Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses institutions jusqu’au XIV^e siècle*, Paris, 1877, p. 456-460. Adapté du moyen français par le jury. 7 001 signes.

16 – La ligue des villes rhénanes (1254) : L. Weinrich (éd.), *Quellen zur Verfassungsgeschichte des römisch-deutschen Reiches im Spätmittelalter (1250-1500)*, Darmstadt, WBG, 1983, p. 12-20. Traduit du latin par le jury. 8 003 signes.

- 17 – Dispositions pour le gouvernement de Lincoln (1300)** : *English Historical Documents*, éd. H. Rothwell, Londres, 1975, p. 878-881. Trad. de l'anglais par le jury. 8 051 signes.
- 18 – Arbitrage de Philippe le Bon dans le conflit entre Gand et Bruges (12 août 1430)** : M. Gachard, *Analectes historiques*, XIV^e série, Bruxelles, Hayez, 1871, n°CCCLXXIII, p. 1-4. Adapté du moyen français par le jury. 6 514 signes.
- 19 – Ascension et mort d'Étienne Marcel d'après la Chronique dite de Jean de Venette** : *Chronique dite de Jean de Venette*, éd. et trad. du latin par C. Beaune, Paris, 2011, p. 153-159 et 185-189. 9 522 signes.
- 20 – Conflit entre les Londoniens et les habitants de Northampton d'après la Chronique des maires et des sheriffs de Londres (1260)** : Th. Stapleton (éd.), *Liber de antiquis legibus. Cronica maiorum et vicecomitum Londoniarum*, Londres, Camden Society, 1846, p. 46-49. Traduit du latin par le jury. 6 443 signes.
- 21 – Privilèges accordés à la ville de Genappe par Jean II (Janvier 1303)** : Registre n°8 aux Archives du Royaume de Bruxelles, fol. 25v ; *De Brabantse Yeeften of Rymkronyk van Braband door Jan de Klerck van Anwerpen*, J.fr. Willems (ed.), Bruxelles, Commission Royale d'Histoire, 1839, p. 704-705. 6694 signes.
- 22 – Privilège accordé par la ville de Bâle à sa nouvelle université (28 mai 1460)** : Or. parchemin Staatsarchiv des Kantons Basel-Stadt, Städtische Urkunden 1676. Édité par Wilhelm Vischer, *Geschichte der Universität Basel von der Gründung 1460 bis zur Reformation 1529*, Basel, H. Georg, 1860, p. 293-304. Traduit du moyen haut-allemand par le jury. 8358 signes.
- 23 – Correspondance d'une ville en guerre : Reims (1471-1473)** : Registre de délibérations et de conclusions du conseil de ville (R31, fol. 86v-87, 92v-93, 93-93v, 105-105v, 109v-110). Pièces éditées par Julien Briand, *L'information à Reims aux XIV^e et XV^e siècles (2012)*. Textes modernisés par le jury. 9990 signes.
- 24 – Le bon Parlement de 1376** : *The Anonimale Chronicle*, 1333 to 1381, ed. H. Galbraith, Manchester, 1927, p. 79-92. Texte traduit par le jury. 6077 signes.
- 25 – Récit de la prise et du sac de Liège par Philippe de Commynes (1468)** : *Mémoires de Philippe de Commynes*, J. Blanchard (ed.), Paris, Lettres Gothiques, II, 13, p. 208-215 + Extrait du poème *La Correxion des Liégeois*, dans P.F.X. De Ram, *Documents relatifs aux troubles du pays de Liège (1455-1505)*, Bruxelles, Commission Royale d'Histoire, 1844, p. 291-304. 10516 signes.
- 26 – La chute d'un courtier du pouvoir : le procès de Jacques Cœur (1453)** : *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, éd. G. Du Fresne de Beaucourt, Paris, Renouard, 1863, t. II, chapitre CXXX, p. 280-289. Texte modernisé par le jury. 8871 signes.
- 27 – L'insurrection de Wat Tyler à Londres (juin 1381)** : *Letter book H*. fol. CXXXIII (Latin) in *Memorials of London and London Life in the XIIIth, XIVth, XVth centuries being a series of extracts local, social and political from the early archives of the City of London (A.D. 1276-1419)*, ed. Henri Thomas Riley, M.A., Londres, 1868, p. 449-451. Texte traduit du moyen anglais et adapté par le jury. 9589 signes.
- 28 – Les villes (d'Empire) dans la Reformatio Sigismundi (1439)** : Extraits de différentes versions de la *Reformatio Sigismundi*, publiés dans H. Koller (éd.), *Reformation Kaiser Siegmunds*, Stuttgart, Hiersemann (MGH – Staatsschriften des späteren Mittelalters, 6), 1964. Traduit de l'original en moyen haut-allemand. 7245 signes.
- 29 – Conformation et publication des droits et coutumes d'Arras par Philippe Auguste en 1194** : H. Fr. Delaborde, *Recueil des actes de Philippe Auguste*, Paris, 1916, tome I, n°473, p. 565-569. Traduit du latin par le jury. 6622 signes.
- 30 – La solennité de l'entrée de Charles VII à Paris le 12 novembre 1437** : *Chronique d'Enguerrand de Monstrelet (1400-1444)*, ed. L. Douët-D'Arcq, Paris, Renouard, 1861, t.V, chapitre CCXIX, p. 301-307. + Martial d'Auvergne, *Vigiles de Charles VII*, BnF, ms. fr. 5054, fol. 93v (Entrée de Charles VII dans Paris, 1437). 8029 signes.
- 31 – Réglementation du port de livrées et d'autres matières touchant à la paix publique, Bruges, 6 octobre 1414** : A. Original perdu. B. Copie contemporaine dans le 6^{ème} registre aux chartes, ADN B 1601, fol. 72r-v (collationnée). *Recueil des ordonnances des Pays-Bas*, 1^{ère} section, t. III, *Ordonnances de Jean sans Peur (1405-1419)*, J.-M. Cauchies (ed.), Bruxelles, 2001, n°228, p. 377-379. Texte en moyen français modernisé par le jury. 7693 signes.
- 32 – Lettre d'Étienne Marcel aux échevins d'Ypres (11 juillet 1358)** : Archives communales d'Ypres, Œuvres de Froissart. *Chroniques*, éd. J. Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, 1868, t. VI, p. 466-472. 10672 signes.
- 33 – Les relations de Richard II avec la ville de Londres en 1392 : 21 août 1392** : *Entrée de Richard II à Londres* : P.R.O. Chancery Master's Exhibits, C 115, Lanthony Cartularies, A.7., fol. 166-166b", edited in H. Suggett, "A letter describing Richard II's Reconciliation with the city of London, 1392", *The*

English Historical Review, vol. 62, n°243, April 1947, p. 209-213 (8398 signes) + *Pardons de Richard II : Calendar of the Patent Rolls preserved in the Public Record Office, Richard II, Vol. 5, A.D. 1391-1396*, Londres, 1905, p. 171 (1954 signes) + Londres, plan tiré de J.-P. Genet, « Londres est-elle une capitale ? » dans *Les villes capitales au Moyen Âge*, Colloque de la SHMESP, Paris, 2006, p. 155-185.

34 – Lettre dit de commun profit, relatif au ravitaillement de la Cité de Liège et à l'acquêt des métiers (24 mars 1370) : *Paweilhar Henrici*, fol. 327, Bibliothèque communale de Liège, éditée dans Godefroid Kurth, *La cité de Liège au Moyen Âge*, Bruxelles-Liège, 1910, tome II, p. 322-324. 7363 signes.

35 – L'accueil du souverain du Saint-Empire à Colmar au XV^e siècle : Copie des relations de visites de souverains à Colmar réalisée par le secrétaire de ville Conrad Wickram vers 1488, dans le « Nouveau livre du Conseil » de Colmar, AM Colmar BB 44, p. 59-62. Édité par Karl Albrecht, *Deutsche Könige und Kaiser in Colmar (Friedrich III., Maximilian I. und Ferdinand I.) nach gleichzeitigen Aufzeichnungen im Colmarer Stadtarchiv*, Colmar, Camille Decker, 1883, p. 7-13. Traduit de l'allemand par le jury. 7917 signes + plan de Colmar à la fin du Moyen Âge (Atlas historique d'Alsace).

36 – Octroi de Franchises à la ville de Troyes (1230) : E. Chapin, *Les villes de foires de Champagne des origines au début du XIV^e siècle*, Paris, Champion, 1937, p. 288-289. 7051 signes.

37 – Lettres du roi Édouard IV à la ville de Coventry concernant l'indiscipline de la population (1472) : *The Coventry Leet Book, or Mayor's Register*, éd. M. Dormer Harris, Londres, 1907, Part I, p. 373-375 & 383-384. 6338 signes.

38 – Ordonnances du Conseil de Strasbourg sur les messagers (XV^e siècle) : Archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, 1 MR 17, p. 309-311 (texte1), 1 MR 28, p. 447-448 (texte 2), publiés par Jean-Charles BRUCKER (éd.), *Strassburger Zunft- und Polizeiordnungen des 14. und 15. Jahrhunderts*, Strasbourg, Trübner, 1889, p. 138-142. Texte traduit de l'Allemand par le jury + gravure (Guido de Columna, *Ein hübsche histori vō der küniglichen stat troy wie si zerstorett wart* (Histoire de la destruction de Troie, trad. du latin par Hans Mair), Strasbourg, Bartholomeus Kistler, 1499, fol. 41v.). 1089 signes.

39 – Metz et la Guerre des Quatre Seigneurs (1405-1406) : *Chroniques de la noble ville et cité de Metz par Philippe de Vigneulle*, dans *Les chroniques de la ville de Metz (900-1552)*, éd. J.-F. HUGUENIN, Metz, 1838, p. 131-134. Texte en moyen français modernisé par le jury. 12283 signes.

Sujets d'histoire moderne :

1 – Un pamphlet sur les mazarinades : [Gabriel Naudé], *Jugement de tout ce qui a esté imprimé contre le Cardinal Mazarin, depuis le sixième Janvier, jusques à la Declaration du premier Avril mil six cens quarante-neuf*, s. l., [1649], p. 5-12. 7 315 signes.

2 – Lettres de rémission accordées par François I^{er} à Étienne Dolet, juin 1543 : Arch. nat. X^{2a}95, f°863r-f°866r, édité par Cl. Longeon, *Documents d'archives sur Étienne Dolet*, Saint-Étienne, Presses de l'Université de Saint-Étienne, 1977, p. 25-29. 12 300 signes.

3 – Une critique du monde des livres : *Les mondes celestes, terrestres et infernaux. Le Monde petit, Grand, Imaginé, Meslé, Risible, des Sages & Fols & le Tresgrand. L'enfer des Escoliers, des mal Mariez, des Putains & Ruffians, des Soldats & Capitaines poltrons, des pietres Docteurs, des Usuriers, des Poètes & Compositeurs ignorans. Tirez des œuvres de Doni Florentin, par Gabriel Chappuis Tourangeau*. A Lyon, pour Barthelemy Honorati, 1578, p. 416-422. 8 725 signes.

4 – Composer un dictionnaire : « Préface », Louis Moreri, *Le Grand Dictionnaire Historique, ou le mélange curieux de l'histoire sainte et profane, rapportant en abrégé les Vies des Patriarches, Judges et Rois de l'Ancien Testament ; des Souverains Pontifes de l'Eglise ; des saints Pères et Docteurs Orthodoxe, des Evêques des quatre Eglises Patriarchales, des Cardinaux et Prélats célèbres, et des Hérésiarques...*, Lyon, Jean Girin et Barthélemy Rivière, rue Mercière à la Prudence, 1674, n. p. 10 666 signes.

5 – Une correspondance entre un imprimeur et un libraire : *Correspondance de Christophe Plantin*, t. 1, éd. M. Rooses, Anvers, 1883, p. 90-92 et 138-139. 6 238 signes.

6 – Tableau de l'imprimerie française au début du XVII^e siècle selon Antoine de Montchrestien : Antoine de Montchrestien, *Traicté de l'œconomie politique*, Rouen, Jean Osmont, 1615, éd. F. Billacois, Genève, Droz, 1999, p. 110-114. 9 924 signes.

7 – Lettres patentes de François I^{er} portant règlement des compagnons et apprentis imprimeurs (31 août 1539) : Arch. nat, 3e vol. des Bannières, Y 9, fol. 162 v°. — Coll. Lamoignon, t. VI, fol. 558, transcrit et édité par R. de Lespinasse, *Les Métiers et corporations de la ville de Paris*, t. III, Paris, Imprimerie nationale, 1897, p. 707-709. 7 656 signes.

8 – Considérations sur l'imprimerie : Nicolas Catherinot, *L'art d'imprimer*, Bourges, 1685, [p. 6-11]. 8 862 signes.

- 9 – La page imprimée aux xv^e et xvi^e siècles (dossier documentaire) :** 8 documents, extraits de : *Cy est le romant de la rose*, Paris, Galliot Du Pré, 1526, in-folio ; Jean Lemaire de Belges, *La Légende des Vénitiens, ou autrement leur cronicque abrégée, par laquelle est démontré le très juste fondement de la guerre contre eux*, [Paris, Geoffroy de Marnef, 1509], in-4° ; *Missale lugdunense*, Lyon, Johannes Neumeister, 1487, in-folio ; *L'histoire de Thucydide Athenien, de la guerre qui fut entre les Peloponnesiens et Atheniens, translattée en langue françoise par feu messire Claude de Seyssel, lors evesque de Marseille et depuis lors archevesque de Turin*, [Paris, Josse Bade, 1527], in-folio ; *Le Courtisan de Messire Baltazar de Castillon, nouvellement revu et corrigé*, Lyon, François Juste, 1538, in-8° ; *Index characterum diversarum manierum impressioni paratarum*, Augsburg, Erhard Ratdolt, 1486, 342 x 220 mm ; *Passional Christi und Antichristi*, [Wittenberg], [Johann Rhau-Grünenberg], ca. 1521, in-4° ; Nicole Gilles, *Les treselegantes et copieuses Annales, des treschrestiens et excellens moderateurs des belliqueuses Gaules...*, Paris, Jehan de Roigny, 1548, in-fol.
- 10 – Un mémoire d'un ancien imprimeur parisien :** *Mémoire d'un ancien imprimeur et libraire, pour conserver l'employ des Impressions aux Maistres & Compagnons Imprimeurs de la Ville de Paris*, dans : Manuscrit français 22 065, collection Anisson-Duperron, BnF, f. 28r-28v. 8 930 signes.
- 11 – Éditer l'œuvre d'une femme :** *Rymes de gentile, et vertueuse Dame D. Pernette du Guillet Lyonnoise*, Lyon, Jean de Tournes, 1545, p. 3-7 et dédicace de *Euvres de Louïze Labé Lionnoize*, Lyon, Jean de Tournès, 1555. 8 926 signes.
- 12 – Éditer et imprimer l'Adolescence clémentine :** « Clément Marot à ceux qui par ci devant ont imprimé ses œuvres » et « Clément Marot à un grand nombre de frères qu'il a tous enfants d'Apollon », *Les œuvres de Clément Marot, Valet de Chambre du Roy...*, Paris, Jehan Bignon, [1538] ; « L'imprimeur au Lecteur », *Les œuvres de Clément Marot, de Cahors, vallet de chambre du Roy*, Lyon, Guillaume Rouille, 1547. 8 416 signes.
- 13 – Rééditer un livre : la méthode de Denis Sauvage :** « Advertissement aux Lecteurs », dans *Les Memoires de Messire Philippe de Commines, Chevalier, Seigneur d'Argenton : sur les principaux faicts, & gestes de Louis onzième et de Charles huictième, son fils, Roys de France. Reveus et corrigez par Denis Sauvage de Fontenailles en Brie, sur un Exemplaire pris à l'original de l'Auteur, et suyvant les bons Historiographes & Croniqueurs. Avec distinction de livres, selon les matieres, estans aussi les chapitres autremetn distinguez que par cy devant, & brief : le tout mieux ordonné, ainsi que les Lecteurs pourront voir par l'avertissement à eux addrecé, apres l'Epistre au Roy. Avec privilege du Roy. On les vend au Palais à Paris, par Galiot du Pré, Libraire juré de l'Université, 1552. 8 522 signes.*
- 14 – Les frontispices des livres français au xvii^e siècle (dossier documentaire) :** extraits de : *Le théâtre de Pierre Corneille*, Paris, [s. n.], 1663, 350 x 220 mm ; Antoine Somaize, *Le grand dictionnaire des précieuses : historique, poétique, géographique, cosmographique, chronologique, armoirique où l'on verra leur antiquité, costumes, devises, éloges...*, Paris, J. Ribou, 1661, in-8° ; Jacques de La Guesle, *Les remonstrances de messire Jacques de La Guesle, procureur général du Roy...*, Paris, C. Dujour, 1611, in-4° ; Alexandre Hardy, *Le théâtre d'Alexandre Hardy*, tome 4, Rouen, David du Petit Val, 1626, in-8° ; *Les œuvres de Pierre de Ronsard...*, Paris, Nicolas Buon, 1609, in-folio ; *Les métamorphoses d'Ovide...*, Paris, Veuve Langelier, 1619, in-folio ; Pierre Corneille, *Cinna ou la clémence d'Auguste*, Paris, Toussaint Quinet, 1643, in-4° ; Louis Ellies Dupin, *Nouvelle bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, Paris, A. Pralart, 1686.
- 15 – Thevet fait les louanges de l'Imprimerie :** André Thevet, *Les vrais pourtraits et vies des hommes illustres grecz, latins et payens recueilli de leurs tableaux, livres, medailles antiques et modernes*, A Paris, Par la veuve I. Kervert et Guillaume Chaudiere, rue s^t Jacques, 1584, avec privilege du Roy, p. 514r-516v. 8 440 signes.
- 16 – Éditer Macrobe au xvi^e siècle :** « Arnold Haldrein salue le lecteur clément » dans *Macrobiani Aurelii Theodosii viri consularis in somnium Scipionis libri duo ; et septem ejusdem Saturnaliorum : nunc denuo recogniti et multis in locis aucti*, Cologne, Eucharius Cervicornus, 1526, in-fol. Tr. fr. S. Lecompte, *La chaîne d'or des poètes. Présence de Macrobe dans l'Europe humaniste*, Genève, Droz, 2009, p. 61-63. 6 894 signes.
- 17 – Des Navigazioni e viaggi de Giovanni Battista Ramusio à la Description de Temporal :** Preface excusatoire de M. Ian Baptiste Rhamusio, sur le Discours par luy reduict en la description du voyage fait en Ethiopie par Dom Francisque Alvarez (*Dernière partie du second tome de l'Afrique Contenant la description de l'Ethiopie, país de Prete Jean : l'assiette des Royaumes et Provinces contenus en icelle : Avec les Coutumes, Loix, Religions et façon de faire des Habitans. Plus l'histoire du noble fleuve du Nil, son origine, inondation et causes d'icelle*, A Lyon, par Jean Temporal, 1556) et Préface du présent tome (*Tome second. De l'Afrique, contenant les Navigations des Capitaines Portugalois, & autres, faites audit País, jusques aux Indes, tant Orientales, que Occidentales, parties de Perse, Arabie Heureuse, Pierreuse, & Deserte. Ensemble la description de la haulte Ethiopie, País*

du grand Seigneur Prete Jean, & du noble fleuve du Nil, A Lyon, Par Jean Temporal, 1556). 10 321 signes.

18 – Un manuel pour les correcteurs : *Orthotypographia c'est-à-dire instruction utile et nécessaire pour ceux qui vont corriger des livres imprimés, & conseils à ceux qui vont publier leurs écrits. À la fin sont ajoutés les diverses sortes de caractères ou lettres le plus souvent employés par les typographes et leurs noms, présentés chacun dans un mot ou une phrase, afin que le lecteur bienveillant puisse choisir parmi eux ceux qu'il préfère pour l'impression de ses œuvres* par Jérôme Hornschuch de Heufstädt, étudiant en médecine. Augustin. À Leipzig, Imprimé par Michael Lantzenberger l'an 1608, tr. fr. du latin par S. Baddeley, Paris, Éditions des Cendres, 1997, p. 83-91. 11 823 signes.

19 – Autour d'Alde Manuce : extraits de : Armand Baschet, *Aldo Manuzio. Lettres et documents, 1495-1518*, Venise, Antonello, 1877, p. 9-26. Tr. fr. par F. Alazard. 5 160 signes.

Textes histoire moderne

20 – Un imprimeur du roi au XVI^e siècle : Michel de Vascosan : Lettres patentes de Charles IX octroyant à Michel de Vascosan la charge d'imprimeur du roi, 1560, publiées par Georges Lepreux *Galliae Typographicae Documenta*, Série Parisienne (Paris et l'Île de France, tome 1, 2^e partie : Documents et tables, p. 14-16. 5136 signes.

21 – La répression du livre interdit sous Louis XIV : Lettre du lieutenant général de police de Paris à Colbert du 10 septembre 1682, Archives Nationales, G7 425. 4917 signes.

22 – La pratique de la dédicace selon un auteur du XVI^e siècle : Page de titre et préface de Estienne Tabourot, *Les Bigarrures du Seigneur des Accords* (Premier livre). Fac-similé de l'édition de 1588, édité par Francis Goyet, Droz, 1986. 9604 signes.

23 – Un conflit entre libraires parisiens en 1639 : Textes tirés de Georges Lepreux *Galliae Typographicae Documenta*, Série Parisienne (Paris et l'Île de France, tome 1, 2^e partie : Documents et tables, p. 78-80. 5474 signes.

24 – Un imprimeur humaniste d'Anvers s'adresse à ses lecteurs : Textes tirés de Renaud Adam et Alexandre Vanautgaerden, *Thierry Martens et la figure de l'imprimeur humaniste. Une nouvelle biographie*, Brepols, 2009, p. 157, 159, 165, 175. 7386 signes.

25 – Une mazarinade : le Remerciement des imprimeurs à monseigneur le cardinal Mazarin : Paris, N. Boisset, 1649. 6434 signes.

26 – Le libraire et les prélats : deux lettres de Christophe Plantin (1573) : *Correspondance de Christophe Plantin* publiée par Jan Denucé, Anvers, 1914, tome 4, p. 19-20 et 37-38. 6717 signes.

27 – Une édition des Fables d'Esopé en 1630 : Textes tirés de Romeo Arbour, *Un éditeur d'œuvres littéraires au XVII^e siècle : Toussaint Du Bray (1604-1636)*, Droz, 1992, p. 364-365. 4530 signes.

28 – Le procès d'un imprimeur à Genève au XVI^e siècle : l'interrogatoire de Vincent Brès : Archives d'État de Genève : Procès criminel, première série, n°1122, interrogatoire transcrit dans Ingebord Jostock, *La Censure négociée. Le contrôle du livre à Genève, 1560-1625*, Droz, 2007, p. 368-371. 7930 signes.

29 – Lettres patentes de Louis XIII confirmant Pierre Ballard dans la charge de son seul imprimeur pour la musique (1637) : Texte tiré de Georges Lepreux *Galliae Typographicae Documenta*, Série Parisienne, Paris et l'Île de France, tome 1, 2^e partie : Documents et tables, p. 73-76. 5689 signes

30 – Le contrôle de l'imprimé à Châlons-en-Champagne au XVII^e siècle : Amédée Lhote, *Histoire de l'imprimerie à Châlons-sur-Marne*, Châlons-sur-Marne, Paris, 1894 p. 186-189. 6171 signes.

31 – Le commerce des livres entre deux savants protestants. Lettre de Simon Goulart à Joseph-Juste Scaliger de Genève, 10 novembre 1584 : Léonard Chester Jones, *Simon Goulart, 1543-1628. Étude biographique et bibliographique*, Genève-Georg et Cie, Paris-Champion, p. 371-373. 5122 signes

32 – Un poète de Besançon et son imprimeur à la fin du XVI^e siècle : Dossier comprenant plusieurs extraits du recueil de sonnets de Jean-Baptiste Chassignet, *Le Mespris de la vie et consolation contre la mort*, Besançon, Nicolas de Moingesse, 1594. 6355 signes.

33 – Deux trajectoires d'imprimeurs parisiens au XVII^e siècle : deux extraits de Jean de la Caille, *Histoire de l'imprimerie et de la librairie, où l'on voit son origine & son progrès, jusqu'en 1689*, Paris, chez Jean de la Caille, 1689, p. 217- 218 et p. 228 et suivantes. 5021 signes.

34 – Un arrêt du parlement concernant l'imprimerie dans le Paris de la Ligue, 1589 : *Arrêt de la cour de Parlement, Par lequel deffences sont faictes à tous Imprimeurs & autres de quelque qualité & condition qu'ils soient d'imprimer ne faire imprimer billets ou libelles tendans à sédition, sur peine de la hart*, Paris, Nicolas Nivelles et Rolin Thierry, 1589. 9500 signes.

35 – Deux contrats d'édition passés par le libraire Abel L'Angelier : Textes tirés de Jean Balsamo et Michel Simonin, *Abel L'Angelier & Françoise de Louvain (1574-1620)*, Genève, Droz, 2002, p. 450-451 et 465-466. 5959 signes.

- 36 – Lettres des frères Verdussen, libraires à Anvers, 1669** : Maurits Sabbe, *Briefwisseling van de Gebroeders Verdussen 1669-1672*, Anvers, Gravenhage, 1923, p. 27-30 et 37-38. 7341 signes.
- 37 - Une association d'imprimeurs parisiens à Tours au temps de la Ligue** : *Une association d'imprimeurs et de libraires de Paris réfugiés à Tours au XVIe siècle*, Tours, Imprimerie Rouillé-Ladevèze, 1877. 9037 signes.
- 38 – Une opération éditoriale à Toulouse en 1539** : Archives Départementales Haute-Garonne, 3^E 6328, fol 176 sq. 6737 signes.
- 39 – L'inventaire des biens d'un imprimeur-libraire de Limoges en 1605** : Inventaire après décès des biens de Jacques Barbou imprimeur libraire à Limoges (28 mai 1605), dans Paul Ducourtieux et Louis Bourderye, *Une imprimerie et une librairie à limoges vers la fin du seizième siècle*, Limoges, Vve H. Ducourtieux, 1898, p. 36 et suivantes. 7625 signes.

Sujets d'histoire contemporaine :

- 1– Quelques institutions ouvrières à Rouen** : Armand Audiganne, *Les populations ouvrières et les industries de la France. Études comparatives sur le régime et les ressources des différentes industries, sur l'état moral et matériel des ouvriers dans chaque branche du travail et les institutions qui les concernent*, t. 1, Paris, Capelle Éditeur, 1860, p. 75-80. 7 973 signes.
- 2 – L'industrie du couteau à Thiers** : Le Musée social, *Annales*, mars 1909, p. 85-93. 9 904 signes.
- 3 – Mémoire de la commission médicale de la province de Liège** : *Enquête sur la condition des classes ouvrières et sur le travail des enfants*, t. 3, Bruxelles, Imprimerie Lesigne, 1846, p. 529-534. 9 645 signes
- 4 – Une grève en juillet 1864 à Paris, rapport du préfet de Police** : Archives nationales F12/4551. 7 046 signes.
- 5 – Trajectoire d'une ouvrière non qualifiée dans l'Allemagne de Weimar** : Henri de Man, *La joie au travail. Enquête basée sur des témoignages d'ouvriers et d'employés*, Paris, Felix Alcan, 1930, p. 16-19. 7 146 signes.
- 6 – La lainière Rossi à Schio. Règlement intérieur et lettre d'Alessandro Rossi** : Luigi Guiotto, *La fabbrica totale. Paternalismo industriale e città sociali in Italia*, Milan, Feltrinelli, 1979, p. 197-201. Textes traduits de l'italien par X. Vigna. 7 592 signes.
- 7 – La révolte de Wallonie vue par le vice-consul de France à Charleroi** : rapport du 4 avril 1886. Archives nationales. F12/4689. 5 991 signes.
- 8 – La situation des ouvriers de la Cristallerie de Baccarat en 1873. Questionnaire A rempli par Paul Michaud, son directeur** : Enquête sur la situation des classes ouvrières 1872-1875 pour la Meurthe-et-Moselle. Archives nationales C/3018. 10 010 signes.
- 9 – Le gantier de Grenoble** : Ernest de Toytot, « Le gantier de Grenoble », in *Les ouvriers des deux mondes*, Firmin Didot, Paris, 1887, vol. 1, p. 502-505. 8 427 signes.
- 10 – Les conditions de travail et de production dans le bassin minier de Haute-Silésie** : Bureau International du travail, *Études et Documents*. Série B., n°3, 10 décembre 1920. 9 445 signes.
- 11 – L'occupation des usines en 1920 et ses suites** : Giovanni Germanetto, *Memorie di un barbiere*, Roma, Editori Riuniti, 1978, p. 182-185, trad. de l'italien par X. Vigna, 5 900 signes.
- 12 – « Notice sur l'emploi de la main-d'œuvre algérienne » par le général Famin, 3 novembre 1916** : Archives nationales, Fonds Albert Thomas, 94AP135, 7 493 signes.
- 13 – Industrialisation et condition ouvrière dans la Biscaye** : Dolorès Ibaruri, *Mémoires de la Pasionaria*, Paris, Julliard, 1964, p. 16-19, 9 613 signes.
- 14 – L'hygiène dans la fabrication des casquettes à Paris** : rapport de l'inspecteur Divisionnaire de la 1^e circonscription au Ministre du travail sur l'Hygiène dans les fabriques de casquettes, 16 février 1926. Archives Nationales, F22/501, 8 110 signes.
- 15 – « Les établissements Siemens à Siemestadt »** : in *Études sur les relations industrielles*, Bureau international du travail. Études et Documents, Série A (Vie sociale), n°33, Genève, 1930, p. 1-17, 10 410 signes.
- 16 – Délégation ouvrière parisienne aux expositions anglaises de 1886. Rapport d'ensemble**, Paris, Imprimerie typographique F. Harry, 1887, p. 127-130, 303-307, 9 737 signes.
- 17 – Les tailleurs de pierre parisiens** : Pierre Vinçard, *Les ouvriers de Paris. Études de mœurs. Types, Caractères, Travail, Salaires, Dangers, etc.*, Paris, Michel Éditeur, 1851, p. 75-77 et 86-88, 6 134 signes.
- 18 – De l'apprentissage** : Eugène Tartaret, *Exposition universelle de 1867. Recueil des procès-verbaux des assemblées générales des délégués et des membres des bureaux électoraux recueillis et mis en ordre par Eugène Tartaret*, Paris, Imprimerie de Augros, 1868, p. 92-94. 8 426 signes.

- 19 – Syndicalisme et grèves dans l'Angleterre des années 1860** : Thomas Wright, *Some Habits and Customs of the Working Classes by a Journeyman Engineer*, 1867, Reprint Dodo Press, 2009, p. 34-36, 42-43, 47-49. Traduit de l'anglais par X. Vigna. 10 778 signes
- 20 – L'industrie cotonnière et ses ouvriers en 1848 en Seine-Inférieure** : Adolphe Blanqui, *Des classes ouvrières en France pendant l'année 1848*. Paris, Pagnerre Libraire, Paulin et C^{ie}, Firmin Didot, 1849, p. 43-47, 50-51 et 65-66. 8 459 signes.
- 21 – Le patronat du Nord et le travail des enfants, 1837** : Réponse de la Chambre de Commerce de Lille à l'enquête lancée par le ministre du Commerce, 29 septembre 1837, reproduite par Philippe Marchand, « Le grand patronat du Nord et le travail des enfants, 1837 », *Revue du Nord*, 2002, n° 347, p. 780-782. 9002 signes
- 22 – Les tisserands de Rhénanie au milieu du XIXe siècle** : « Tisserand de Godesberg (province rhénane), ouvrier-tâcheron dans le système des engagements momentanés d'après les renseignements recueillis sur les lieux en 1848 par MM. A. de Saint-Léger et A. Cochin », dans Frédéric Le Play (dir.), *Les ouvriers européens. Études sur les travaux, la vie domestique et la condition morale des populations ouvrières de l'Europe*, Paris, Imprimerie Impériale, 1855, tome 5. 7200 signes
- 23 – Misère de l'Angleterre (1850)** : Ledru-Rollin, *De la décadence de l'Angleterre*, Paris, Escudier, 1850, tome 2, p. 104-109. 7200 signes
- 24 – L'ouvrier parisien au milieu du XIXe siècle (1858)** : William Duthie, *La bourse de l'ouvrier voyageur. Pérégrinations d'un orfèvre anglais en Allemagne et en France [A Tramp's Wallet ; stored by an English goldsmith during his wanderings in Germany and France]*, Londres, Darton, 1858]. Édité par F. Bensimon (dir.). *Les sentiers de l'ouvrier : Le Paris des artisans britanniques (autobiographies, 1815-1850)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2017, p. 97-126. 8426 signes.
- 25 – Les accidents dans les mines vers 1860** : Rapport trimestriel sur la situation politique, économique et morale, adressé par le procureur de la Cour impériale de Dijon au ministre de la Justice, 6 janvier 1860. Reproduit par Jean-Claude Farcy (éd.), *Les rapports des procureurs généraux de la Cour d'appel de Dijon (1849-1870)*, Dijon, EUD, 2003, p. 362-364. 8095 signes
- 26 – L'interdiction du travail de nuit dans la boulangerie (1871)**. Extraits de la séance du 28 avril 1871. *Procès-verbaux de la Commune de Paris, édition critique*, Paris, Leroux, 1924. p. 538-543. 7584 signes.
- 27 – Les ouvriers et les conflits sociaux en Espagne vers 1890** : *Les conditions du travail en Espagne. Rapport adressé au ministre des Affaires Étrangères par M. Cambon, ambassadeur de la République Française à Madrid*, Paris, Berger-Levrault, 1890, p. 15-17 et 33-35. 8900 signes.
- 28 – Le « socialisme d'État » en Allemagne (1890)** : *Les conditions du travail en Allemagne. Rapport au ministre des Affaires Étrangères par M. Herbette, ambassadeur de la République Française à Berlin*, Paris, Berger-Levrault, 1890, p. 5-12. 7800 signes.
- 29 – Une coopérative ouvrière. Le Vooruit de Gand (1895)** : *Le Monde Illustré. Journal hebdomadaire*, 6 et 13 avril 1895. 8343 signes + 4 images (6 pages)
- 30 – Le syndicalisme selon Rosa Luxembourg (1899)** : Rosa Luxembourg, « Les lunettes anglaises », *Leipziger Volkszeitung*, 9 mai 1899 (traduction de S. Rubak, repris dans *Réforme ou révolution et autres textes politiques*, Paris, Spartacus, 1947). 8179 signes.
- 31 – Une grève d'ouvriers italiens en Lorraine allemande (1906)** : Lettre de la direction des usines métallurgiques de Rombas (*Rombacher Hüttenwerke*) à l'administration du district impérial de Thionville (*Diedenhofen*), 7 mars 1906. Reproduite par Serge Bonnet (dir.), *L'homme du fer. Mineurs de fer et ouvriers sidérurgistes lorrains*, tome 1, 1889-1930, Metz, SMEL, 1986, p. 80-84. 9546 signes.
- 32 – Un ouvrier socialiste à Berlin, vers 1910** : Jules Huret, *En Allemagne. Berlin*, Paris, Charpentier-Fasquelle, 1910, p. 252-260. 7741 signes.
- 33 – La formation d'un ouvrier à la veille de la Première Guerre mondiale** : Charles Tillon, *La révolte vient de loin*, Paris, Julliard, 1969, rééd. UGE, p. 75-94. 9908 signes.
- 34 – Un romancier évoque le monde des prolétaires européens (1936)** : Roger Martin du Gard, *L'Été 1914*, 1936, chapitre XLII. 7500 signes.
- 35 – « Nos munitionnettes », 1917** : Nite, « Les femmes pendant la guerre. Nos munitionnettes », *Les Modes*, 1er janvier 1917, p. 2-5. 6963 signes + 4 photographies.
- 36 – Les grèves en Italie, 1920** : « L'agitation sociale », *Bulletin périodique de la presse italienne*, n° 136, 2 mai 1920. 9485 signes
- 37 – Les loisirs ouvriers en France au début des années 1920** : Jean Beaudemoulin, *Enquête sur les loisirs des ouvriers français. Étendue, répartition et utilisation sous le régime de la loi du 23 avril 1919*, thèse de doctorat en droit, Paris, Jouve, 1924, p. 171-177. 9755 signes.
- 38 – Les ouvriers allemands et la taylorisation (1929)** : J. Simon, « L'Allemagne économique et sociale. Les ouvriers allemands et la taylorisation », *L'Alsace Française. Revue hebdomadaire d'action nationale*, 17 mars 1929, p. 259-260. 7345 signes

- 39 – La forge de village (1935)** : Lucien Febvre, « Une enquête. La forge de village », *Annales d'histoire économique et sociale*, novembre 1935, tome 7, n° 36, p. 603-614, repris dans Lucien Febvre, *Vivre l'Histoire*, Paris, R. Laffont, 2009, p. 824 et suiv. 9477 signes
- 40 – « Jeunes filles qui travaillent » (1935)** : Paul Vaillant-Couturier, « Le malheur d'être jeune. Jeunes filles qui travaillent », *L'Humanité*, 15 février 1935. 9742 signes.
- 41 – Un romancier évoque le monde des prolétaires européens (1936)**, Roger Martin du Gard, *Les Thibault*, septième partie : *L'Été 1914* (2e partie), Paris, Gallimard, 1936, chapitre XLII. 7500 signes.
- 42 – Le chômage dans l'Angleterre du Nord (1937)** : George Orwell, *Le quai de Wigan*, 1937, traduit par Clotilde Meyer et Isabelle Taudière (Paris, éditions Climats, 2022, p. 114-132). 8100 signes

EXPLICATION DE DOCUMENTS GÉOGRAPHIQUES

Les sujets se répartissent en 31 dossiers documentaires (14 sur la France et 17 sur les Frontières) et 32 commentaires de cartes (30 cartes au 1/25 000, une au 1/50 000 et une au 1/100 000). La moyenne pour cette épreuve s'établit à 9,35/20 (11,64/20 en 2021, 9,43/20 en 2019).

Éléments de satisfaction

Le jury tient à saluer de nombreux points positifs observés dans les prestations orales.

La dimension formelle de l'explication de documents géographiques est dans l'ensemble bien maîtrisée par la majorité des candidats et candidates (gestion du temps, structuration des exposés, production graphique, réponses aux questions et concentration durant l'entretien). Certaines excellentes prestations ont été remarquées, témoignant à la fois d'une aisance à l'oral, d'une posture et une tenue remarquables, d'une parfaite gestion du temps et d'une profondeur analytique : les candidats bien préparés à la fois sur les programmes et sur l'exercice de l'épreuve, capables de soumettre les documents à une analyse critique tout en étant attentifs à leur source, ont fait la preuve qu'ils étaient prêts à investir leurs qualités dans l'enseignement.

De bonnes notes ont valorisé diverses qualités : l'aptitude à croiser les documents et à en sélectionner judicieusement les informations méritant une analyse à tel moment de l'argumentation, à construire, à partir de cette sélection croisée, des raisonnements hiérarchisés et cohérents, à ne pas omettre de traiter tel ou tel document dans leur exposé. Les bons exposés se sont avérés être clairement des explications précises et approfondies de documents, avec une problématique claire, simple et bien adaptée au sujet, évitant de s'appuyer de manière excessive ou hors de propos sur des lectures de manuels ou sur des généralités. Le jury a apprécié les exposés qui tenaient leur fil directeur jusqu'à la conclusion, qui répond à la problématique au terme d'un développement bien articulé. De nombreux candidats ont montré une solide culture générale et géographique qui leur a permis de faire preuve de pondération, de discernement et d'un sens de la mesure dans les interprétations des documents, la hiérarchisation et l'usage adéquat des notions ou concepts. De même, le jury a valorisé les productions graphiques de qualité, surtout lorsqu'elles ont été bien intégrées et commentées dans l'analyse du dossier documentaire. Enfin, il a valorisé les exposés précis, structurés et vivants, la clarté de l'élocution et de l'organisation des idées, la finesse des réponses, réfléchies et concises lors de l'entretien.

Des lacunes et défauts récurrents

Même si l'ensemble des prestations était de bonne tenue, l'éventail des notes reflète l'hétérogénéité des prestations. Certains défauts récurrents ont été relevés. Le principal était sans doute de s'écarter de l'exercice et de proposer, au lieu d'une explication de documents, une leçon reposant sur des connaissances générales et ne mobilisant les documents qu'à titre illustratif, ce qui n'est clairement pas l'esprit de l'épreuve : il s'agit d'un commentaire de documents qu'il faut analyser de manière précise, pour éviter de passer à côté des clefs de compréhension qu'ils contiennent. Même si tous les documents ne sont pas également riches, aucun ne doit être laissé de côté. Il est nécessaire de les croiser au cours de l'argumentation. Il convient toujours d'opérer une contextualisation et une analyse critique des documents, de leur contenu, de leur source, de leurs biais et de leurs limites, ce qui ne signifie pas « critiquer le corpus » en soi, mais implique une distance avec les matériaux mis à disposition pour alimenter l'analyse. Les connaissances acquises ne doivent pas être plaquées sans lien avec les documents, voire au mépris de ceux-ci.

Les problématisations ont souvent été beaucoup trop générales, alambiquées, peu adaptées au sujet et trop longues pour permettre de saisir spécifiquement l'enjeu d'un dossier ou d'une carte. Le ou la candidate ne doit pas oublier que l'on recrute une ou un futur enseignant qui doit faire preuve de clarté dans ses énoncés.

Le commentaire des documents, notamment critique (provenance de la source, informations partielles, choix cartographiques effectués, etc.), est généralement trop peu précis : il est attendu que les documents soient décortiqués, mis en relation ou opposés l'un à l'autre, discutés et articulés avec la problématisation pour produire des informations neuves. De trop nombreux exposés relevaient d'une forme de paraphrase, ce qui ne convient pas.

Il y a un risque d'erreur à vouloir s'appuyer sans le filtre des documents sur des connaissances

extérieures tirées de manuels pour construire une problématique trop peu nuancée. Les connaissances plaquées tirent l'exposé vers le hors sujet, qui est sanctionné.

Le jury a pu regretter des lacunes, des imprécisions voire des contresens. On attend du candidat une bonne culture générale et surtout une bonne culture géographique, avec une connaissance des principaux courants et auteurs de la géographie concernant les questions au programme mais pas seulement. Certains et certaines n'ont pas réussi à mobiliser des connaissances fondamentales qui semblent pourtant utiles : superficie ou mesure est-ouest ou nord-sud de la France métropolitaine, ordre de grandeur de la population de la Guadeloupe ou de la Martinique, définition d'un taux de pauvreté, d'un plateau, d'une métropole, etc. Si l'agrégation n'est certes pas un concours d'érudition, certaines lacunes (définir le périurbain, définir ce qu'est une commune, estimer une densité sur une carte, identifier une pente) ne permettent pas une réflexion sérieuse. Le jury s'est étonné également de certaines ignorances en histoire : s'il ne faut pas confondre les épreuves des deux disciplines et ne pas les aborder sous le même angle, les savoirs ne doivent pas pour autant être cloisonnés. Il est par exemple utile d'avoir en tête que l'Alsace était allemande entre 1870 et 1918 pour commenter la carte de Colmar ou de Strasbourg ; il est également pertinent d'évoquer la ligne Maginot sur les frontières nord-est, les traces de la Grande Guerre sur la carte d'Abbeville ou celle de la guerre d'Espagne et des flux de réfugiés sur la carte de Banyuls. De même, il est attendu de pouvoir localiser, situer et nommer les régions concernées par un sujet – a fortiori lorsqu'il s'agit d'une carte. Les dictionnaires et les atlas disponibles en salle de préparation sont une ressource précieuse qu'il faut consulter.

Le traitement du sujet et des documents

Les documents proposés, que ce soit dans les sujets « dossiers » ou les sujets « cartes », sont de nature et de sources variées et sont assortis d'un intitulé de sujet.

Les candidats doivent s'interroger sur le rapport entre leur sujet et le programme du concours. Pour construire une problématique pertinente, les candidats doivent faire l'effort de relier le questionnement à leur programme général ou, a minima, accepter au moment de l'entretien que les questions les poussent à reprendre leur problématisation du sujet.

L'intitulé d'un sujet n'est pas accessoire : lorsqu'il n'est pas analysé ni délimité et que ce qu'il recouvre n'est pas traité, le candidat peut être pénalisé quand bien même sa méthodologie pour mobiliser les documents est correcte. Il est donc attendu de délimiter le sujet et d'en distinguer les différentes facettes, que ce soit en introduction ou dans le développement, selon la formulation de l'intitulé et le choix dialectique retenu par le candidat.

Les documents ne sont pas exclusivement l'occasion de prélever des informations ni d'illustrer un propos : ils doivent être interrogés sérieusement et cette capacité est très valorisée. Le jury recommande de les présenter en portant une grande attention à leurs sources, l'absence de regard critique sur les documents proposés étant souvent flagrante.

Une connaissance géographique globale est aussi attendue dans la mesure où il s'agit de questions au programme et où une bibliographie est présente dans la salle de préparation. En revanche, il ne faut pas tomber dans l'excès inverse qui serait de faire une leçon en se perdant dans la bibliographie sans prendre le temps d'interroger en profondeur les documents. Certaines prestations ayant dérivé vers une présentation de type « leçon » ont été sanctionnées. L'attention aux sources peut, au cours de l'exposé, apporter une compréhension approfondie.

Plaquer un plan type correspondant aux grands thèmes du programme pour y placer les éléments du dossier ne permet pas de répondre à l'exercice, il vaut mieux pratiquer la démarche inverse pour construire un plan adapté au dossier tel qu'il est constitué.

A propos des illustrations

Il est important d'inclure sa propre production graphique dans l'argumentation. Certains croquis ont été particulièrement maîtrisés, mais la plupart étaient grandement perfectibles. Les croquis manuels sont souvent de meilleure qualité que les croquis numériques qui tendent à schématiser outrageusement les données au vu des outils sémiologiques disponibles sur ordinateur dans un temps aussi limité, qui ne permettent pas autant de variétés ni de précisions qu'un croquis réalisé à la main. Les candidats et candidates ont la possibilité de faire scanner leur croquis en plusieurs fois pour souligner leur progression. Cela ne constitue pas, cependant, une obligation ni un format imposé. Dans la mesure où la projection sur scan du croquis manuel intégré dans le diaporama atténue les contrastes, les couleurs doivent être bien visibles, crayons de couleur et feutres doivent servir pour des contrastes francs des contours, de couleurs, de tailles et entre les types de figurés. Les candidats ont la possibilité de transmettre leur croquis en version papier au jury. La cartographie suppose une hiérarchisation des

phénomènes. Les endroits laissés en blanc et non légendés sont à proscrire. Il faut aussi organiser la légende.

Certains croquis sont dépourvus d'échelle et ne respectent pas les règles élémentaires de la sémiologie graphique (choix des couleurs et des figurés, habillage, etc.), font des erreurs de localisation et omettent des éléments majeurs (voie de chemin de fer, frontière, type de production agricole ou de paysage). La carte thématique étant au cœur des pratiques pédagogiques actuelles, le jury attend que les candidats soient capables de les analyser, de les critiquer, voire de les produire. En aucun cas, le croquis ne doit être appris par cœur et plaqué sans lien avec le sujet.

La réalisation graphique attendue n'est pas nécessairement un croquis de synthèse, certains sujets s'y prêtant moins que d'autres. Un croquis intermédiaire de qualité et bien relié aux documents et à l'argumentation peut également être pertinent. Les erreurs de localisation ou des oublis majeurs (par exemple l'absence de la Corse sur une carte de France métropolitaine) ne sont pas excusables. Rappelons que les candidats disposent d'un atlas en salle de préparation.

Les exposés proposant en plus du croquis des valorisations graphiques pertinentes des documents, notamment statistiques (courbes, diagrammes, tableaux, chorotypes) ont été valorisés.

Les sujets « Dossier »

Les dossiers documentaires ne dépassent pas dix documents. Certains peuvent associer deux éléments différents qui ont un lien entre eux. Il est nécessaire de présenter les documents, même brièvement, mais toujours de façon synthétisée et orientée vers une argumentation et de les critiquer lorsque c'est approprié. Retravailler des statistiques est une bonne idée, de même que surligner des documents. Ceux-ci doivent être croisés, associés, opposés et retravaillés pour en confronter des extraits, par exemple sur une même diapositive.

Le jury répète combien il est important de mobiliser tous les documents. N'en omettre qu'un est déjà pénalisant. Les meilleurs exposés ont non seulement bien analysé et comparé les documents mais ils ont également su les utiliser pour éclairer des thèmes et notions-clés des questions au programme.

Le jury insiste enfin sur le traitement particulier de certains documents. La photographie, notamment, est trop souvent délaissée ou trop vite analysée, alors qu'il est important de bien la localiser, de la mettre en relation avec la carte topographique en cherchant le lieu et l'angle de la prise de vue, de voir ce qu'elle révèle ou pas du paysage. Les détails sont souvent source d'informations utiles sur l'attitude des personnes, le milieu ou les activités économiques. Cette mise en relation des documents est essentielle et doit chercher en premier lieu à localiser pour construire un raisonnement spatialisé.

Les sujets « Carte »

Plutôt qu'un commentaire classique de carte topographique, ce type de sujet invite à analyser la carte à l'aide des documents joints et à travers la problématique découlant du titre donné à cet ensemble documentaire. Le dossier ne contient pas plus de cinq documents en plus de la carte. Elle est le document principal. Les autres documents apportent des précisions, un éclairage qui permet de mieux saisir les enjeux territoriaux. Ils doivent être tous utilisés et croisés, en particulier avec la carte (par exemple en analysant une photographie de paysage liée à une portion de l'espace représenté). Le jury se réserve la possibilité de poser des questions sur la carte en lien avec le programme.

Il faut impérativement connaître l'environnement régional en mobilisant un atlas pour localiser et situer correctement l'espace à étudier. La totalité de la carte doit être considérée tout en gardant la problématique à l'esprit. Au candidat de montrer sa capacité à relier l'ensemble de l'espace cartographié à cette problématique.

Certains exposés ont témoigné d'une grande aisance face à la carte topographique et ont su y voir des éléments saillants qu'ils ont réussi à mettre en regard des documents joints. Il n'est pas attendu une connaissance parfaite du commentaire de carte topographique, mais lorsque le jury se rend compte que le candidat n'a aucune familiarité avec ce type de document, l'évaluation s'en ressent (« carte topographique », « format 1/25 000 », « en bas à droite » au lieu de « au sud-est », un cours d'eau « prenant sa source dans la mer » ou qui remonte une pente, incapacité à évaluer une distance ou à estimer une densité, confusion au sujet des figurés des cultures et de la végétation, etc.). Les rudiments de la lecture de la carte topographique en matière d'ensembles de relief (savoir identifier un plateau ou une plaine) ne semblent pas maîtrisés par quelques candidats.

Il est attendu de relier les dynamiques de peuplement à tous les facteurs d'explication possibles, y compris naturels lorsque cela est nécessaire, sans pour autant recourir au déterminisme naturel : les atouts et contraintes d'un milieu méritent d'être mis en relation avec le sujet. Par exemple, pour la thématique « peuplement, population, territoires », le terme « aménités » a été souvent utilisé sans en

préciser les contours ni les éléments réels qu'il recouvrait (éléments du milieu, paysages). Ce qui est aujourd'hui perçu comme une aménité (certains espaces ou lieux montagnards ou littoraux) peut avoir été vécu comme une contrainte par le passé. Les formes de habitat doivent être analysées, qu'il s'agisse de l'habitat rural, de la morphologie urbaine des villes, en distinguant les types de tissu urbain avec précision et sans confondre des formes différentes (comme lotissement et mitage par exemple, qui ont fait l'objet de nombreuses confusions).

Gestion de l'exercice et entretien avec le jury

Une introduction exagérément longue et énumérant laborieusement les documents est à éviter. L'introduction doit être concise. La présentation des documents, que la majorité des candidats a choisi de faire sous forme d'un tableau, doit être synthétique et efficace au regard de la problématique énoncée et doit les hiérarchiser en fonction de leur intérêt pour la démonstration. Lorsque la gestion du temps n'est pas maîtrisée, la troisième partie est sacrifiée et la présentation de la production graphique originale ne peut se faire. Il faut donc éviter des exposés déséquilibrés. Un bon exposé démontre une capacité de hiérarchisation, c'est-à-dire qu'il sélectionne et confronte des informations dont le calibrage fait sens.

Le jury a apprécié le soin apporté par de très nombreux candidats à la réalisation du diaporama, à la mise en page des extraits sélectionnés et aux productions graphiques (extraits de documents ou élaborations personnelles). Des problèmes de mise en page liés aux conversions de logiciels utilisés ont pu être ponctuellement observés : le jury n'a bien sûr pas imputé aux candidats concernés ces légers dysfonctionnements, ni ne les a pénalisés.

Il est préférable d'enregistrer le diaporama en format PPT et PDF : il est arrivé que sous Libre Office, certains traitements graphiques aient été décalés sur l'image projetée. Le jury n'en a évidemment pas tenu rigueur au candidat qui a pu en être déstabilisé. Les candidats sont invités à ouvrir également le dossier original de documents pour pouvoir accéder rapidement à l'un ou à l'autre lors de l'entretien.

Concernant la gestion de l'oralité, il faut veiller à parler de façon audible et à ménager des temps de respiration. Le débit est parfois trop rapide tant la volonté d'en dire le maximum en temps limité est grande. Inversement, des exposés statiques, figés et manquant de rythme ne sont pas des atouts dans un concours de l'enseignement. Un ton posé, dynamique et régulier est un élément important pour le métier de même que certains déplacements (pour indiquer des éléments du dossier à observer) et la manière d'inclure l'auditoire par le regard. Enfin, le moment de l'entretien n'est pas moins important que l'exposé, même si la longueur de l'épreuve entraîne inévitablement une fatigue dont le jury a bien conscience. Il faut garder une réserve d'énergie pour une épreuve qui dure 50 minutes et non les 25 minutes de l'exposé. Les questions ont pour objet de donner l'occasion aux candidats et candidates de préciser, compléter, corriger certains éléments imprécis ou manquants de l'exposé. Les réponses trop longues sont à éviter. Rien n'est encore perdu à ce stade : même lorsqu'on croit avoir raté son exposé, les réponses attendues sont plutôt des raisonnements que des connaissances factuelles et il faut rester motivé et à l'écoute jusqu'au bout. C'est la pondération, le discernement et le bon sens de ce raisonnement qui sont valorisés, même si le candidat croit (bien souvent à tort) ne pas avoir les connaissances suffisantes.

Pour les commissions de l'oral de géographie,
Serge Weber

LISTE DES SUJETS PROPOSÉS EN 2022

Dossiers portant sur la question « Populations, peuplement et territoires en France » (14)

Dynamiques de population et de peuplement en Martinique

Les centres-villes des grandes villes

Les effets des lignes à grande vitesse en France

Population, peuplement et pauvreté à Mayotte

Le vieillissement de la population française

Populations et territoires de la décroissance urbaine

Logement et précarité en France

Population, peuplement et territoires : les villes moyennes en France

Habiter les îles

Commerces, peuplement et territoires

Populations, peuplement et territoires en France : les inégalités hommes-femmes
Population et peuplement dans les moyennes montagnes de la France métropolitaine
Population, peuplement et territoires à Ouessant
Habiter la banlieue en France

Dossiers portant sur la question « Les frontières » (17)

Belfast, l'Irlande du Nord et la question des frontières
Frontières et trafics
Cartographier les frontières
Montagnes et frontières
La Regio TriRhena
Fleuves et frontières
Accra-Lagos : corridor ou succession de frontières ?
La frontière de l'Amour entre Chine et Russie
La frontière, un antimonde dans le Triangle d'Or ?
Frontières et réchauffement climatique
Une région transfrontalière : terrorisme et jeux sur les frontières (Lac Tchad)
Frontières et travail
Frontières et territoires : les frontières des mondes arctiques
Ports et frontières
Frontières et effets frontières dans le Cône Sud
Passer les frontières australiennes
Frontières et réseaux marchands en Afrique de l'ouest

Commentaires de cartes (32)

Riviera et frontières. Nice-Menton
Habiter les espaces ruraux de la Corse du Sud sur la carte de Bonifacio
Population, peuplement et territoires : Les Arcs – La Plagne
Habiter un espace relégué ? Abbeville
Strasbourg et ses espaces frontaliers
Frontières et territoires frontaliers sur la carte de Longwy
Quelles réalités d'un territoire mythique ? Saint-Tropez
Habiter la baie du Mont Saint-Michel
Populations, peuplement territoires sur la carte de Buzançais
Populations, peuplement et territoires sur la carte de Brest
Les dynamiques de peuplement sur la carte de Caen
Population, peuplement et territoires sur la carte au 1/100 000 de Saint-Dizier-Chaumont
Frontières : carte de Lille-Roubaix-Tourcoing
Nevers et le Nivernais, enjeux démographiques (carte de Nevers-Jouet-sur-l'Aubois)
Populations, peuplement et territoires à Angoulême
Populations, peuplement et territoires sur la carte de Vendôme – Montoire sur le Loir
Colmar, un espace frontalier alsacien
Populations, peuplement et territoires sur la carte d'Évry-Melun
Populations, peuplement et territoires sur la carte de Bastia-Golfe de Saint-Florent
Populations, peuplement et territoires sur la carte d'Épernay-Verzy
Frontières et espaces frontaliers sur la carte de Banyuls-sur-mer
Populations, peuplement et territoires sur la carte de Libourne
Frontières et territoires frontaliers sur la carte de Fumay
Habiter un territoire sous tension : Vannes et le Golfe du Morbihan
Le Mantois et le Vexin, entre banlieue et espace périurbain (Mantes-la-Jolie)
L'urbanisation et ses enjeux sur les territoires de la carte de Nîmes-Beaucaire
Habiter un espace dynamique : Grenoble
Le pays luchonnais, une montagne frontalière en marge ? Carte de Bagnères-de-Luchon-Lac d'Oô
Population, peuplement et territoires sur la carte de Nouméa au 1/50 000
Pression démographique et tensions foncières dans la communauté d'agglomération du Centre littoral sur la carte de Cayenne
Populations, peuplement et territoires sur la carte d'Ussel-Eygurande
Population, peuplement et territoires sur la carte de Montpellier-Palavas-les-Flots